

QUESTIONS & ASTUCES

N°3
NOUVEAU

LOGEMENT & TRAVAUX

Des aides auxquelles vous avez droit



SOS ARGENT

Des revenus anti-inflation



FAIRE SOI-MÊME

Des idées de récup super utiles



ESSENCE PAS CHÈRE ?

Comment se mettre au bioéthanol ?

POUVOIR D'ACHAT
+ 30% avec les bons de réduction



SPÉCIAL VACANCES

LES BONS PLANS POUR EN PROFITER SANS SE RUINER !



Les arnaques à touristes à éviter

Séjour à l'hôtel en 5 questions

Profiter des aides aux vacances

LEGUMES GRATUITS
Potager facile en moins de 3 mois !



L 14646 - 3 - F : 5,90 € - RD

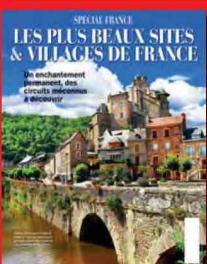
N°3 - Trimestriel - Juin/Juillet/Août 2022 - BEL : 6,10€



Des magazines passionnantes

Profitez de nos conditions d'abonnement à prix réduits

20% à 40%
d'économie sur le prix d'abonnement



Lafont presse

Groupe média indépendant fondé en 1984 à partir du magazine *Entreprendre*, et qui développe une gamme de magazines à forte affinité.

ECONOMIE

- Entreprendre 12 n° 49 €
- Manager et réussir 10 n° 148 €
- Création d'entreprise mag. 10 n° 160 €
- Spécial Argent 12 n° 55 €
- C'est votre argent ! 10 n° 54 €
- Nouvel agriculteur 10 n° 116 €
- Santé Info 12 n° 47 €
- Féminin Senior 12 n° 47 €
- Féminin Psycho 10 n° 54 €
- Santé revue seniors 10 n° 55 €
- Féminin Santé 10 n° 56 €
- Spécial Femmes 10 n° 22 €
- Le magazine des femmes 10 n° 23 €
- Votre beauté 10 n° 63 €

PASSION

- Spécial Chats 10 n° 55 €
- Spécial chiens 10 n° 55 €
- Pêche magazine 10 n° 55 €
- Chasse magazine 8 n° 140 €
- France Patrimoine
- Journal de France 14 n° 47 €
- Intimité 10 n° 32 €
- Paris Confidences 12 n° 15 €
- Souvenirs souvenirs 10 n° 31 €
- Reines & Rois 10 n° 47 €
- Royauté 10 n° 54 €

AUTO

- L'essentiel de l'auto 10 n° 39 €
- Automobile revue 10 n° 55 €
- Auto magazine 10 n° 21 €
- Automobile Verte 10 n° 78 €
- Auto Souvenir 10 n° 47 €
- Le magazine de l'aviation 10 n° 102 €
- L'essentiel du Drone 10 n° 71 €
- Le Foot (mensuel) 14 n° 46 €
- Le Foot Lyon (magazine) 10 n° 54 €
- Le Foot magazine 10 n° 39 €
- Rugby magazine 10 n° 55 €
- France Basket 10 n° 47 €
- Handball magazine 10 n° 63 €
- Cyclisme magazine 10 n° 55 €
- Le Sport (spécial) 10 n° 55 €
- Auto sport magazine 10 n° 78 €

CUISINE

- Cuisine revue 10 n° 40 €
- MAISON & DÉCO-JARDIN 10 n° 71 €
- Maison Décoration 10 n° 71 €
- Maison campagne & jardin 10 n° 68 €
- L'Essentiel de la Déco 10 n° 55 €
- Special Déco 10 n° 52 €
- Faire soi-même 10 n° 63 €
- Jardiner 10 n° 38 €
- Potager pratique 10 n° 55 €

CULTURE/INFORMATION

- Science Magazine 10 n° 54 €
- L'Essentiel de la science 10 n° 71 €
- Question de Philo 10 n° 46 €
- L'Événement magazine 10 n° 78 €
- Spécial Histoire 10 n° 78 €
- Napoléon magazine 10 n° 78 €
- De Gaulle magazine 10 n° 78 €
- Magazine des Arts 10 n° 78 €

FÉMININ SANTÉ PSYCHO

- Santé Revue 10 n° 39 €
- Stop Arnaques 10 n° 24 €

DEVENEZ ACTIONNAIRE

Entreprendre (Lafont presse), groupe indépendant éditeur de 60 magazines publiés en kiosques, est coté sur Euronext Paris (code ALENR). Participez à son développement.

chez votre marchand de journaux ou sur www.lafontpresse.fr



Profitez de notre offre !

CADEAU
un abonnement offert en prenant 3 abonnements

Oui, je m'abonne au(x) magazine(s) suivant(s) :

Magazine 1 : €
Magazine 2 : €
Magazine 3 : €
Magazine 4* : €

* Le 4^e magazine est offert si vous souscrivez à 3 abonnements

Total de ma commande : €

Nom Date de naissance

Prénom Adresse

Code postal Ville.....

Courriel Signature obligatoire :

Ci-joint mon règlement à l'ordre de Lafont presse par :

- chèque bancaire ou postal
- carte bleue Visa

n° Expire le /

Important, je note les 3 derniers chiffres du numéro inscrit au dos de ma carte bancaire : /

**Lafont
presse**

(*Entreprendre* est coté en bourse sur Euronext Paris - code ALENR)

120 magazines à découvrir sur www.lafontpresse.fr

Entreprendre (Lafont presse)

Bulletin d'abonnement ci-dessus à renvoyer accompagné de votre règlement à :

53, rue du Chemin Vert - CS 20056 -
92772 Boulogne Billancourt Cedex

Vous pouvez aussi nous renvoyer votre bulletin par courriel : abo@entreprendre.fr

(paiement par carte bancaire)

** Photo non contractuelle dans la limite des stocks disponibles. Conditions d'abonnement : abonnement annuel à tarif réduit pour les adhérents à la Caisse d'épargne et à la Caisse 1970 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les recéler et vous apprêter à la transmission éventuelle de vos coordonnées en cochant la case ci-contre : ou en adressant un courrier libre à Lafont presse - 53, rue du Chemin vert - CS 20056 - 92772 Boulogne Billancourt Cedex.



QUESTIONS & ASTUCES

Édite par *Entreprendre* (LAFONT PRESSE)
53 rue du Chemin Vert - CS 20 056
92772 Boulogne-Billancourt Cedex
www.lafontpresse.fr - Tél. : 01 46 10 21 21

Directeur de la publication et de la rédaction :

Robert Lafont - robert.lafont@lafontpresse.fr

Secrétaire générale des rédactions :

Ishelle Jouanneau - Tél. : 01 46 10 21 21

ishelle.jouanneau@lafontpresse.fr

RÉDACTION

53 rue du Chemin Vert - 92772 Boulogne-Billancourt Cedex - Tél. : 01 46 10 21 21

Rédaction : Saadia Habib, Olivier Certain, Carole von Hille, Noureddine Gourri avec Maître Francis Dominguez et les rédactions Lafont presse

ADMINISTRATION

Directeur comptable : Didier Deligny

didier.deligny@lafontpresse.fr

Comptables : Mélanie Dubugat - Tél. : 01 46 10 21 28

melanie.dubugat@lafontpresse.fr

Alizée Dufraisse - Tél. : 01 46 10 21 03

alizee.dufraisse@lafontpresse.fr

PUBLICITÉ & PARTENARIATS

Directeur : Éric Roquebert - Tél. : 01 46 10 21 06

eric.roquebert@lafontpresse.fr

Chef de pub : Francis Dominguez - Tél. : 06 98 99 89 32

francis.dominguez@lafontpresse.fr

FABRICATION

Impression : ROTOCOMPAGNE (52000 Chaumont)

Papier LVC Couche brillant 60 g Charsma

COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE : Origine du papier : Allemagne

Taux de fibres recyclées : 100 % - Certification : PEFC - Eutrophisation : Ptot 0.001 Kg/t.

DIFFUSION PRESSE

Isabelle Jouanneau - Tél. : 01 46 10 22 22

isabelle.jouanneau@lafontpresse.fr

Distribution : MLP - Tonner (Belgique)

ABONNEMENTS

Hanane Rahmati

abonnement@lafontpresse.fr



SPÉCIAL VACANCES

LES BONS PLANS POUR EN PROFITER SANS SE RUINER !

P.18

EPARGNE

Changer votre assurance emprunteur

30

Comment économiser et mieux se protéger

32

Quelle est la prise en compte des enfants
dans le calcul de la retraite des salariés

6

EN PRATIQUE

Cas particulier, Questions & Astuces
vous répond !

8

TOURISME

Séjour à l'hôtel, comprendre vos droits
en 5 questions

18

TRAVAUX

Rénovation énergétique, les aides
auxquelles vous pouvez prétendre

20

AU QUOTIDIEN

Comment profiter des aides aux vacances

22

Succession, quelles sont vos droits

24

Comment contester une amende forfaitaire

26

AUTOMOBILE

Location longue durée, mode d'emploi et
conditions

28



Spécial France est disponible
en kiosque et sur
www.lafontpresse.fr



N°3 ~ Trimestriel - Juin/Juillet/Août 2022



Le carburant du futur, le bioéthanol

Le premier biocarburant pour les voitures
électriques

32

VIE PRATIQUE

60 idées de récup'

36

JARDINAGE

Desherbage au naturel

42

Créez votre carré potager

46

10 légumes pour le potager du débutant

48

Une banc tout en récup'

50

Préparer des murs dégradés

52

La beauté du parquet laminé

54

Peindre un portail en fer

55

STOP ARNAQUES

35 arnaques à touristes que vous

pouvez éviter

56

10 astuces pour éviter les cambriolages

60

Gagnez de l'argent grâce aux bons

de réduction

62

Les 8 types d'arnaques à connaître

66



ABONNEZ-VOUS

Et renvoyez ce bon d'achat rempli à **Lafont presse**

53 rue du Chemin Vert - 92100 Boulogne-Billancourt

OUI, je m'abonne à **Stop Arnaques** (papier + numérique) et je reçois chez moi
10 numéros dont 2 gratuits au prix de 30€ au lieu de 38€.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Date de naissance :

Courriel :

Je règle par Chèque bancaire ou postal à l'ordre de **Lafont presse**
53 rue du Chemin Vert - 92100 Boulogne-Billancourt

par carte Bancaire Visa
N° :

expire fin :

cryptogramme (les trois derniers chiffres au dos de votre carte) :

Signature :



LE QUOTIDIEN DU SPORT

le quotidien des seniors

INVESTIR EN BOURSE

Entreprendre (Lafont presse), groupe indépendant éditeur
de 60 magazines publics en kiosques, est coté sur

Euronext Paris (code ALERN).

Participe à son développement.

www.lafontpresse.fr

www.lafontpresse.fr

Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier et vous opposer à la transmission éventuelle de vos coordonnées en cochant la case ci-contre ou en adressant un courrier libre à **Lafont presse**, 53, rue du Chemin vert - CS 20 056 - 92772 Boulogne-Billancourt Cedex.

L'assurance emprunteur est un passage obligé pour garantir votre prêt immobilier auprès de la banque, qu'il soit destiné à acquérir votre résidence principale, secondaire ou pour réaliser un investissement locatif.



CHANGER VOTRE ASSURANCE EMPRUNTEUR: Comment économiser et mieux se protéger?

Elle permet de se protéger en cas d'accident de la vie. Lorsqu'elle s'active, le prêt est remboursé en tout ou partie auprès de l'établissement bancaire en fonction de votre niveau de couverture. Cette assurance représente un coût tout au long du crédit, que vous n'avez

pas négocié certainement à l'origine. Sachez qu'il est possible d'en changer, grâce à l'évolution progressive de la réglementation ces dernières années, et cela a une vertu essentielle, vous faire faire des économies.

Jusqu'à aujourd'hui, comment

changer d'assurance emprunteur?

D'abord, la loi « Hamon » de 2015 a permis la mise en concurrence des assureurs, en donnant la possibilité de changer d'assurance emprunteur à tout moment au cours de la première

année qui suit l'obtention du prêt immobilier, et ce jusqu'à 15 jours avant le premier anniversaire du prêt. Si depuis 2010 il est possible de choisir une délégation d'assurance, il a fallu attendre cette loi Hamon pour pouvoir le faire librement durant la première année de son prêt.

Ainsi, une fois que le prêt est signé avec l'établissement bancaire, il est intéressant de prendre le temps de comparer les assureurs afin de choisir une assurance qui pourra être moins coûteuse et parfois plus protectrice. Depuis janvier 2018, la loi « Bourquin » a prolongé les possibilités de changer d'assurance emprunteur, une fois par an, à la date anniversaire de signature de l'offre de prêt ou à la date d'échéance annuelle prévue par le contrat. Pour cela, les démarches devront être réalisées auprès de l'assureur actuel au minimum deux mois avant cette date anniversaire. Une fois pris en compte ces délais, il suffit de comparer les tarifications et de bien veiller à avoir au minimum les mêmes garanties. La proposition d'assurance retenue sera communiquée à votre établissement bancaire, qui aura alors 10 jours pour répondre, dès réception du courrier recommandé lui demandant la substitution de l'assurance.

Certains assureurs, proposent de réaliser l'ensemble des démarches auprès de votre banque, ce qui rend la démarche très simple pour tous les emprunteurs.

Pourquoi est-il intéressant pour vous de changer d'assurance emprunteur?

Changer d'assurance emprunteur peut permettre de réaliser des économies sur le coût de son prêt immobilier, et parfois d'augmenter ses garanties pour apporter plus de protection à son foyer.

Réaliser des économies, pouvant être substantielles

En conservant le même niveau de garanties, ce qui est une condition nécessaire pour que la banque accepte le changement d'assurance emprunteur, il est possible de réaliser des économies de façon significative sur le coût de l'assurance, jusqu'à 50 %

pour la durée restante du prêt. En effet, lorsque le prêt a été souscrit récemment et que la durée restante est conséquente, et selon l'âge du ou des assurés, le coût total de l'assurance emprunteur peut être réduit de 15 à 50 %.

Cette économie sur le long terme a des effets tous les mois, et permet de réduire ses dépenses, ce qui pourra permettre d'augmenter ou mettre en place une épargne, et ainsi de placer l'économie réalisée pour la faire fructifier, ou tout simplement d'améliorer votre quotidien.

EXEMPLE:

Deux assurés, de 36 et 27 ans, ont conclu en 2021 un prêt immobilier pour leur résidence principale, d'un montant de 835 000 euros sur 25 ans. Le coût total de l'assurance emprunteur proposé par la banque est de 40 800 euros, pour couvrir les deux assurés à 100% chacun.

À garantie équivalente, le changement d'assurance a permis de ramener ce coût total à 20 700 euros, leur permettant de réaliser une économie de près de 50 %. Le changement d'assurance a été réalisé durant la première année du prêt, quelques mois après la signature.

Augmenter ses garanties

De base, les contrats de prêt exigent un niveau de garanti minimum à respecter. Si vous engagez une démarche visant à changer votre assurance, vous devez respecter à minima le niveau de garanti exigé par votre banque. Mais sachez qu'il est également possible de choisir d'augmenter ses garanties, soit en couvrant davantage chacun des assurés, et passer d'un niveau de garanti de 50/50 à un niveau 100/100, soit en ajoutant des couvertures, telles que la garantie en cas d'invalidité permanente totale (IPT) ou partielle (IPP), et même avec certains assureurs, en cas d'altération de l'état de santé, avec ou sans condition d'être hospitalisé. Cela permettra d'assurer la protection totale du foyer sur le

long terme, les mensualités du prêt immobilier pouvant représenter une part importante des dépenses quotidiennes, surtout en cas d'accident de la vie.

Vous l'avez compris, si votre projet est de revoir vos assurances de prêt, vous constaterez en comparant les offres des différents assureurs que vous interrogerez, qu'il est possible de réaliser des économies et d'augmenter ses garanties, vous assurant une protection totale de votre foyer.

La renégociation à tout moment de votre contrat, c'est pour bientôt !

Sachez qu'à partir du 1er juin pour les nouveaux contrats, et du 1^{er} septembre pour les contrats actuels, il vous sera même possible de changer votre assurance de prêt à tout moment, quelle que soit la date de signature de votre prêt. Le 3 février 2022, la proposition de loi visant à instaurer ce droit a été votée.

Autre changement significatif de ce texte, la suppression du questionnaire médical pour certains clients qui a été également adoptée, pour les prêts inférieurs à 200 000 euros et dont le terme intervient avant les 60 ans de l'assuré. Enfin, le droit à l'oubli est réduit à 5 ans, favorisant certains emprunteurs qui n'auront plus besoin de déclarer d'anciennes maladies.



Isabelle Sagnes,

Conseillère en gestion de patrimoine du cabinet 2B Patrimoine



QUELLE EST LA PRISE EN COMPTE DES ENFANTS dans le calcul de la retraite des salariés ?

Enfants nés avant 2010

Vous avez eu, adopté ou élevé des enfants, ils vous donnent des droits pour votre retraite de base et complémentaire.

Les régimes de base accordent des majorations de trimestres qui viennent compléter votre durée d'assurance. Les mères bénéficient de 8 trimestres par enfant né avant 2010 (soit 2 ans) pour le régime de base des salariés du secteur privé et du secteur public (Assurance retraite), des salariés agricoles (MSA).

Ces 8 trimestres par enfant sont attribués automatiquement et d'office à la mère biologique ou adoptive et

sans limitation du nombre d'enfants. Par exemple, une mère ayant eu 2 enfants a droit à 16 trimestres supplémentaires, soit l'équivalent de 4 ans. Ces trimestres permettent, par exemple, d'obtenir le taux plein plus rapidement.

Ces règles ont été modifiées en 2010, car elles étaient discriminantes pour les pères. Ainsi pour les enfants nés après 2010, la mère conserve 4 trimestres au titre de la maternité, les 4 autres trimestres (appelés trimestres d'adoption ou éducation) peuvent être partagés entre les parents sur demande expresse du père (à faire entre les 4 ans et 4 ans et 6 mois de l'enfant).

Si vous avez pris un congé parental, le parent qui a pris le congé a droit à une majoration de durée d'assurance égale à la durée effective du congé dans la limite de 12 trimestres (3 ans). Attention, cette majoration n'est pas cumulable avec la majoration de 8 trimestres pour enfant.

Les parents d'un enfant handicapé peuvent également bénéficier, sous conditions, d'une majoration de 8 trimestres au maximum. Elle se cumule avec la majoration pour enfant ou pour congé parental.

De plus, si vous avez élevé au moins 3 enfants (pendant au moins 9 ans avant

les 16 ans de l'enfant), votre pension de base (Assurance retraite, MSA) est également majorée. Les pères et les mères bénéficient de 10% de pension supplémentaire à partir du 3e enfant, quel que soit le nombre d'enfants pour l'assurance retraite.

Les régimes complémentaires allouent aussi des majorations de points aux mères comme aux pères, qui ont élevé des enfants pendant au moins 9 ans avant leur 16e anniversaire. Les salariés du privé et de l'agricole affiliés à l'Agirc Arrco bénéficient d'une majoration de points d'environ 10% à partir de 3 enfants et plus ou bien d'une majoration de 5% par enfant à charge (jusqu'aux 25 ans de l'enfant maximum). Ces deux majorations n'étant pas cumulatives, la plus avantageuse est attribuée.

Les salariés du public affiliés à l'Ircantec voient leur pension complémentaire majorée de 10 % à partir de 3 enfants, puis 5% par enfant supplémentaire jusqu'à 30% maximum pour 7 enfants. L'Ircantec accorde aussi, sous conditions, des bonifications pour les parents ayant cessé leur activité professionnelle pendant au moins 12 mois consécutifs pour élever leur enfant. La bonification est proportionnelle à la durée de la cessation d'activité.

Enfants nés après 2010

Les régimes de base accordent des majorations de trimestres qui viennent compléter votre durée d'assurance. Pour les enfants nés ou adoptés après le 1er janvier 2010 donnent droit à une majoration de 8 trimestres pour le régime de base des salariés du secteur privé et du secteur public (Assurance retraite), des salariés agricoles (MSA). La mère bénéficie de 4 trimestres au titre de la maternité. Les 4 autres trimestres (appelés trimestres d'adoption ou éducation) peuvent être partagés entre les parents sur demande expresse du père (à faire entre les 4 ans et 4 ans et 6 mois de l'enfant).

Pour les enfants nés ou adoptés avant 2010, les 8 trimestres (soit 2 ans) étaient accordés uniquement à la

mère. Par exemple, une mère ayant eu 2 enfants a droit à 16 trimestres supplémentaires, soit l'équivalent de 4 ans. Ces trimestres permettent, par exemple, d'obtenir le taux plein plus rapidement.

Si vous avez pris un congé parental, le parent qui a pris le congé a droit à une majoration de durée d'assurance égale à la durée effective du congé dans la limite de 12 trimestres (3 ans). Attention, cette majoration n'est pas cumulable avec la majoration de 8 trimestres pour enfant.

Les parents d'un enfant handicapé peuvent bénéficier, sous conditions, aussi d'une majoration de 8 trimestres au maximum. Elle se cumule avec la majoration pour enfant ou pour congé parental.

En plus, si vous avez élevé au moins 3 enfants (pendant au moins 9 ans avant les 16 ans de l'enfant), votre pension de base (Assurance retraite, MSA) est également majorée. Les pères et les mères bénéficient de 10% de pension supplémentaire à partir du 3e enfant, quel que soit le nombre d'enfants pour l'assurance retraite.

Les régimes complémentaires allouent aussi des majorations de points aux mères comme aux pères, qui ont élevé des enfants pendant au moins 9 ans avant leur 16e anniversaire. Les salariés du privé et de l'agricole affiliés à l'Agirc - Arrco bénéficient d'une majoration de points d'environ 10% à partir de 3 enfants et plus ou bien d'une majoration de 5% par enfant à charge (jusqu'aux 25 ans de l'enfant maximum). Ces deux majorations n'étant pas cumulatives, la plus avantageuse est attribuée. Les salariés du public affiliés à l'Ircantec voient leur pension complémentaire majorée de 10 % à partir de 3 enfants, puis 5% par enfant supplémentaire jusqu'à 30% maximum pour 7 enfants. L'Ircantec accorde aussi, sous conditions, des bonifications pour les parents ayant cessé leur activité professionnelle pendant au moins 12 mois consécutifs

pour élever leur enfant. La bonification est proportionnelle à la durée de la cessation d'activité.

À noter: Les règles concernant les trimestres pour enfants sont très différentes dans les régimes des fonctionnaires (SRE et CNRACL).



Valérie Batigne,

Dirigeante et fondatrice de la plateforme retraite Sapiendo Diplômée d'HEC et de l'École du Barreau, titulaire d'un master de fiscalité, Valérie Batigne a d'abord travaillé dans un grand cabinet d'avocats puis a entamé une carrière bancaire devenant managing director dans 2 grands groupes internationaux. Elle y a acquis une profonde connaissance de la finance, de la fiscalité et de la réglementation financière.

Elle fonde Sapiendo en 2015, avec l'ambition de transformer l'approche de la retraite en France. Sapiendo-Retraite.fr est une plateforme digitale très innovante qui propose des services retraite personnalisés et démocratise ainsi l'accès au conseil retraite. Sapiendo représente une réelle rupture technologique de l'accompagnement retraite, de la vérification de carrière à l'optimisation des droits à la retraite pour aider chacun à gagner plus et/ou partir plus tôt. Dans le cadre d'une approche globale, Sapiendo propose également des services en matière d'épargne retraite et de fiscalité. Son objectif est de rendre accessible au plus grand nombre les réponses aux questions que tout le monde se pose au sujet de la retraite car « savoir, c'est déjà agir ».

"Je refuse de confier ma fille à la nouvelle épouse de mon ex-mari."

Christine Imbert, Chartres

"Je suis divorcée de mon mari depuis 4 ans et j'ai la garde de notre fille de 6 ans. Mon ex-mari a un droit de visite pour notre enfant un week-end par mois. Pour des raisons professionnelles, il vit entre la France et l'Espagne. Lorsqu'il doit récupérer notre fille le week-end prévu, et qu'il ne peut le faire étant à l'étranger, il demande à sa nouvelle épouse, qui vit en France, de venir récupérer notre fille. Il est écrit dans notre jugement de divorce qu'il peut faire récupérer notre enfant par une personne de confiance. Seulement, je ne connais pas véritablement sa nouvelle épouse et son père n'étant pas là du week-end, je refuse de laisser ma fille passer 2 jours seule avec la nouvelle épouse de mon ex-mari. Suis-je dans mes droits? Est-ce que je risque quelque chose, sachant que je ne peux pas prouver que mon mari est à l'étranger à ces dates?"



Comment doit agir Christine Imbert?

QUESTIONS
& ASTUCES

vous
répond!

- Les décisions de justice fixant des droits de visite et d'hébergement pour le parent qui n'a pas la résidence habituelle de l'enfant précisent en général

les modalités selon lesquelles va se dérouler sa « remise » lors de l'exercice dudit droit.

- En premier lieu, Christine doit avoir une conversation avec le père de sa fille, pour lui expliquer que ce n'est pas le fait que sa nouvelle compagne vienne chercher leur fille qui pose problème, mais le fait que l'enfant, censé passer le week-end avec son papa, le passe avec sa nouvelle belle-mère.

Les conseils de Stop arnaques

- Le jugement de Christine, qui prévoit un week-end par mois pour le père, indique, comme souvent, que sa fille pourra être récupérée et ramenée par un tiers digne de confiance en cas d'indisponibilité du père.

- Seule est donc prévue dans la décision la possibilité de se faire substituer par la personne de confiance de son choix pour les trajets de l'enfant. La nouvelle épouse du père peut dès lors venir récupérer sa fille.

- Christine indique que le père travaillant à l'étranger, cette femme est en réalité celle qui s'occupe de l'enfant tout le week-end, sans préciser si cette organisation est ponctuelle ou régulière.

- Elle doit savoir, qu'en ne présentant pas sa fille, elle est possible de poursuites pénales pour le dé-

lit de non-représentation d'enfant.

- Le père peut, en effet, pendant le temps de son droit de visite, faire garder l'enfant par qui bon lui semble, amis, famille, et même décider de l'inscrire en colonie.
- Cependant, si le père est très souvent absent, il est conseillé à Christine de saisir le juge aux Affaires familiales afin de solliciter la réduction de ses droits de visite, au motif qu'étant indisponible, il ne l'exerce pas en personne. Christine devra être en mesure de prouver cette réalité. Elle pourra demander l'audition de sa fille, toutefois compromise en raison de son jeune âge et son manque de discernement. Il est, par ailleurs, rappelé que le juge privilégiera toujours dans sa décision l'intérêt supérieur de l'enfant.

POINT DE DROIT

Article 373-2-9 du Code civil (...)

Lorsque la résidence de l'enfant est fixée au domicile de l'un des parents, le juge aux Affaires familiales statue sur les modalités du droit de visite de l'autre parent (...).

Article 373-2-1 du Code civil Si l'intérêt de l'enfant le commande, le juge peut confier l'exercice de l'autorité parentale à l'un des deux parents. L'exercice du droit de visite et d'hébergement ne peut être refusé à l'autre parent que pour des motifs graves (...).

Article 227-5 du Code pénal Le fait de refuser indûment de représenter un enfant mineur à la personne qui a le droit de le réclamer est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amendes.

Article 373-2-11 du Code pénal Lorsqu'il se prononce sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale, le juge prend notamment en considération :
1^o la pratique que les parents avaient précédemment suivie ou les accords qu'ils avaient pu antérieurement conclure; 2^o les sentiments exprimés par l'enfant mineur dans les conditions prévues à l'article 388-1; 3^o l'aptitude de chacun des parents à assumer ses devoirs et respecter les droits de l'autre.

La succession de mon père, comprenant certains biens personnels de ma mère, et ceux de la communauté ont été portés au nom de ma mère, par notaire auprès d'un trésorier. Au décès de maman, le notaire en charge de la succession n'était pas le même que pour celle de mon père, et il m'a été réclamé à nouveau des frais de succession sur les biens de la communauté. J'ai bien évidemment refusé en expliquant, preuves à l'appui, que ceux-ci avaient déjà été réglés. Comment puis-je régler cette situation particulièrement délicate ?



"Notre notaire m'a fait régler 2 fois les frais de succession de mes parents."

Jeanne Cojean, Narbonne

Comment doit agir Jeanne Cojean ?

**QUESTIONS
& ASTUCES**

**vous
répond !**

• Jeanne, vous reprochez, à juste titre, au notaire de ne pas avoir acté les frais de succession déjà payés. A priori, vous n'avez pas à payer 2 fois les mêmes frais. Puisqu'il s'agit d'une erreur du notaire, vous avez bien fait de refuser de payer ces frais. Mais ne serait-il pas plus simple, moins long et coûteux qu'une procédure, de prendre contact avec ce nouveau notaire et lui expliquer votre situation ? Les documents de la succession de votre mère faisant foi, le nouveau notaire devrait rapidement

regulariser le relevé comptable. L'huissier de justice est tout à la fois un professionnel libéral, un juriste performant, un officier ministériel et un officier public. Ses tâches sont multiples, largement tournées vers les contacts. Il reçoit dans son étude les particuliers ou les professionnels et se déplace sur le terrain pour résoudre leurs difficultés. Nous ne pouvons que vous conseiller de vous rapprocher de lui pour régulariser cette situation. Il doit également vous apporter des réponses et explications claires quant à vos questionnements sur ces frais.

• Ce genre de dossier n'est généralement pas traité par les avocats. En effet, il apparaît clairement qu'entamer une procédure civile vous reviendrait 10 fois plus cher en frais d'avocat que le montant des frais de succession.

Les conseils de Stop arnaques

• Un notaire et son office notarial sont soumis à une réglementation très stricte. Cela me paraît une question de bon sens que votre situation ne devrait pas entraîner de procédure ni auprès du tribunal d'instance ni auprès du président de la Chambre des notaires.

• Il existe une multitude de frais notariaux, mais même si cela ne relève pas de ma compétence de juger de leur bien-fondé, ce dont je suis certaine c'est qu'un huissier, sauf erreur ou omission, ne peut ajouter des frais sans que ceux-ci soient prévus de manière légale et réglementaire. Si cet officier public manque à ses obligations, il engage sa responsabilité. Devant une telle situation, c'est auprès de la Chambre des notaires et particulièrement de son président qu'il faut vous adresser et insister. Vous n'avez pour cela pas besoin

de vous assister des services d'un avocat.

• En cas de difficultés avec un notaire, inutile de vous adresser à un avocat, il faut saisir la Chambre des notaires. Comme il faut saisir le bâtonnier si vous avez des soucis avec un avocat. C'est le président de la Chambre des notaires qui doit répondre à votre requête. Dans le cas où ce dernier ne vous répond pas, ce qui paraît peu probable, il faut alors saisir le tribunal de grande instance du lieu d'ouverture de la succession pour invoquer la difficulté que vous rencontrez avec un notaire. Le tribunal va alors statuer sur cette difficulté en matière de succession. Sachez Jeanne que dans ce cas de figure, ce sont des années de procédure qui s'annoncent et surtout de lourds frais de justice.

Article 841 du Code civil

L'action en partage et les constatations qui s'élèvent, soit à l'occasion du maintien de l'indivision, soit au cours des opérations de partage, sont, à peine de nullité, soumises au seul tribunal du lieu de l'ouverture de la succession ; c'est devant ce tribunal qu'il est procédé aux licitations et que doivent être portées les demandes relatives à la garantie des lots entre copartageants, et celles en rescission du partage.

Article 1402 du Code civil

Tout bien, meuble ou immeuble, est réputé acqueté de communauté si l'on ne prouve qu'il est propre à l'un des époux par application d'une disposition de la loi. Si le bien est de ceux qui ne portent pas en eux-mêmes preuve ou marque de leur origine, la propriété personnelle de l'époux, si elle est contestée, devra être établie par écrit. A défaut d'inventaire ou autre preuve préconstituée, le juge pourra prendre en considération tous écrits, notamment titres de famille, registres et papiers domestiques, ainsi que documents de banque et factures. Il pourra même admettre la preuve par témoignage ou présomption, s'il constate qu'un époux a été dans l'impossibilité matérielle ou morale de se procurer un écrit.



"Je voudrais annuler un prêt à la banque."

Alain Plassard, Pau

Il y a 5 ans, j'ai contracté un prêt immobilier de 131000 €. Il y a peu de temps, mon nouveau conseiller m'a clairement fait comprendre que l'emprunt contracté n'aurait jamais dû être accepté (surendettement) et que, si je voulais, je pouvais même les attaquer et ne plus rien leur devoir. Alors est-ce possible ? Si oui, quelles démarches entreprendre ? Je suis parti pour 25 ans de remboursements, n'ayant payé, à ce jour, que les intérêts."

Comment doit agir Alain Plassard ?

QUESTIONS & ASTUCES *vous répond !*

Avant d'accorder un crédit, la banque est soumise à un devoir de conseil et de mise en garde à l'égard de l'emprunteur en fonction de ses capacités financières et du risque d'endettement né de l'octroi du prêt.

Elle doit par conséquent se renseigner sur sa situation et ne lui accorder le prêt que s'il n'apparaît pas de disproportion entre l'endettement et sa faculté de remboursement. La banque vérifie notamment auprès du Ficher des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) qui recense les particuliers ayant eu des incidents de paiement ou ayant déposé une demande de dossier de surendettement.

Elle doit aussi se renseigner auprès de l'emprunteur sur sa situation financière et patrimoniale en lui faisant remplir un questionnaire, et en lui demandant tous les documents pouvant confirmer ses déclarations.

Les conseils de Stop arnaques

Si l'état de surendettement d'Alain est avéré, son nom aurait dû apparaître au FICP. En accordant un prêt d'une telle somme, la banque aurait commis une faute qui peut permettre à Alain de saisir les tribunaux afin de la condamner à des dommages et intérêts et /ou de la priver du droit à recouvrer des sommes restant dues.

Le nom d'Alain pouvait également ne pas apparaître au FICP au moment de la consultation par la banque, si son dossier n'était pas encore déposé ou enregistré. La banque a pu estimer que le crédit n'apparaissait pas disproportionné au regard de la capacité financière d'Alain.

Or, si ce dernier a délibérément omis d'informer sa banque, dans le but d'obtenir le prêt, sur sa situation ou qu'il s'apprétait à déposer un dossier de surendettement, il peut être considéré de mauvaise foi, et les dispositions protectrices de la loi du 13 juillet 1979 (article L 312-1 et suivants du Code de la conso.) ou celles sur le surendettement (article L 330-1 et suivants du Code de la conso.) ne lui seront pas applicables.

En effet, il a été jugé que si les informations four-

POINT DE DROIT

Article L 330-1 du Code de la consommation

La situation de surendettement des personnes physiques est caractérisée par l'impossibilité manifeste pour le débiteur de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir ainsi qu'à l'engagement qu'il a donné de cautionner ou d'acquitter solidairement la dette d'un entrepreneur individuel ou d'une société dès lors qu'il n'a pas été, en droit ou en fait, dirigeant de celle-ci. Lorsque les ressources ou l'actif réalisable du débiteur le permettent, des mesures de traitement peuvent être prescrites devant la commission de surendettement des particuliers dans les conditions prévues aux articles L. 331-6, L. 331-7 et L. 331-7-1.

Lorsque le débiteur se trouve dans une situation irrémédiablement compromise caractérisée par l'impossibilité manifeste de mettre en œuvre des mesures de traitement visées au deuxième alinéa, il peut solliciter l'ouverture d'une procédure de rétablissement personnel dans les conditions prévues au présent titre. Le juge de l'exécution connaît de la procédure de traitement des situations de surendettement devant la commission de surendettement des particuliers et de la procédure de rétablissement personnel.

nies par le client sont mensongères, ce dernier ne pourra pas reprocher à la banque de ne pas avoir vérifié sa situation financière (Cour de cassation, Première chambre civile, 25 juin 2009 : pourvoi n°08-16.434) et de ne pas avoir attiré son attention sur sa propre situation, dès lors que celui-ci en avait connaissance (Cour de cassation, Chambre commerciale, 26 mars 2002 : pourvoi n°99-13.810). Alain devra donc s'acquitter des échéances du prêt qu'il a contracté ou déposer un nouveau dossier de surendettement s'il ne peut y faire face.



"Je suis locataire d'un appartement. J'ai voulu remettre le chauffage mais le radiateur en fonte de mon salon fuit lorsque je l'allume. Mon propriétaire, contacté à plusieurs reprises, n'intervient pas. Comment exiger qu'il prenne le problème à sa charge ?"

"Mon propriétaire ne veut pas réparer mon radiateur qui fuit." *Michèle Yan, Lyon*

QUESTIONS & ASTUCES

**vous
répond!**

Selon la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 et les articles 1719 et 1720 du Code civil, le bailleur est tenu à un certain nombre d'obligations, notamment celles d'effectuer les réparations nécessaires à l'occupation d'un logement décent. La remise en état du radiateur lui incombe donc.

Sans nouvelles de la part de son propriétaire après plusieurs tentatives de contact par e-mail et par téléphone, Michèle a tout intérêt à le mettre en demeure de procéder aux réparations en lui envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception.

Si Michèle ne reçoit toujours pas de réponse de la part de son bailleur, elle doit alors faire réaliser un constat d'huisier. Cet acte authentique a valeur de preuve devant les juridictions françaises et doit précéder une action en justice.

Les conseils de Stop arnaques

Les articles 1719 et 1720 du Code civil ainsi que la

POINT DE DROIT

Article 1719 du Code civil

Le bailleur est obligé, par la nature du contrat, et sans qu'il soit besoin d'aucune stipulation particulière : 1^e De délivrer au preneur la chose louée et, s'il s'agit de son habitation principale, un logement décent. Lorsque des locaux loués à usage d'habitation sont imprévisibles à cet usage, le bailleur ne peut se prévaloir de la nullité du bail ou de sa résiliation pour demander l'expulsion de l'occupant ; 2^e D'entretenir cette chose en état de servir à l'usage pour lequel elle a été louée ; 3^e D'en faire jouir paisiblement le preneur pendant la durée du bail ; 4^e D'assurer également la permanence et la qualité des plantations.

Article 1720 du Code civil

Le bailleur est tenu de délivrer la chose en bon état de réparations de toute espèce. Il doit y faire, pendant la durée du bail, toutes les réparations qui peuvent devenir nécessaires, autres que les locatives.

Article 6 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

Le bailleur est tenu de remettre au locataire un logement décent ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé et doté des éléments le rendant conforme à l'usage d'habitation. Les caractéristiques correspondantes sont définies par décret en Conseil d'Etat pour les locaux à usage d'habitation principale ou à usage mixte mentionnés au premier alinéa de l'article 2 et les locaux visés au deuxième alinéa du même article, à l'exception des logements-foyers et des logements destinés aux travailleurs agricoles qui sont soumis à des règlements spécifiques.

vez également solliciter l'autorisation judiciaire de les faire effectuer vous-même, aux frais du bailleur. Il est possible qu'une expertise judiciaire soit ordonnée, dont l'objet sera de déterminer l'origine et la nature des défaillances et, par conséquent, le responsable du coût de la remise en état.

En termes d'indemnisation, vous pourrez réclamer la réparation du trouble de jouissance subi à compter du moment où vous avez mis en demeure votre propriétaire d'effectuer les travaux de remise en état, jusqu'à leur achèvement.

“La banque refuse de me rembourser un chèque volé. Que faire ?”

Geneviève Breinhard, Ivry sur Seine



Dans le vestiaire d'une piscine, on m'a dérobé un chèque dans mon chéquier qui était à l'intérieur de mon sac. Au retour de mon entraînement, je ne me suis rendue compte de rien, mon sac étant toujours à la même place et rien n'ayant été bougé. En revanche, j'ai réalisé 2 jours plus tard, en vérifiant mes comptes en ligne, qu'un chèque de 82 € avait été émis et encaissé. J'ai vérifié mon carnet de chèques et me suis aperçue de l'absence du chèque en question. J'ai immédiatement contacté mon établissement bancaire afin de lui signaler que je n'étais pas à l'origine de ce chèque. À mon grand étonnement, celui-ci refuse de me rembourser. Que puis-je faire pour me défendre ?

Comment doit agir Geneviève Breinhard ?

QUESTIONS & ASTUCES

vous répond !

- Geneviève, en tant que titulaire d'un chéquier, vous devez veiller à ce que vos chèques ne soient pas dérobés en prenant les précautions nécessaires. Votre banque cherche à vous faire porter la responsabilité de votre mésaventure.
- Mais pour refuser de vous rembourser, elle doit prouver par des explications précises et motivées que vous avez commis une négligence. Surtout,

la jurisprudence est de votre côté : lors de la présentation d'un chèque, elle a la responsabilité de vérifier que votre signature y figure. Vous êtes donc absolument dans votre droit !

Les conseils de Stop arnaques

- En cas de vol ou d'utilisation abusive tels qu'un détournement ou une falsification d'un chèque, le titulaire se doit de procéder à des démarches obligatoires sans délai pour faire opposition (article L. 131-35 du CMF).
- Geneviève n'a averti sa banque qu'après l'encaissement frauduleux de son chèque. Elle doit toutefois effectuer ces démarches afin de faire

opposition sur le chèque litigieux.

- La banque, pour refuser de la rembourser, semble lui reprocher d'avoir commis une faute en laissant négligemment son chéquier dans le gymnase. En effet, le titulaire d'un moyen de paiement doit supporter toutes les pertes occasionnées par des opérations non autorisées s'il n'a pas satisfait intentionnellement ou par négligence grave à son obligation de sécurité.

- De tels propos ne sauraient toutefois être suffisants pour rejeter sa demande. Pour refuser un remboursement, la banque se doit de prouver qu'il y a eu négligence de la part de Geneviève, ce qui ne semble pas être le cas en l'espèce.

- Par ailleurs, lors de la présentation d'un chèque, la banque de l'émetteur est tenue de vérifier la signature sur le chèque. Ainsi, en cas de falsification, la banque engagera sa responsabilité, et l'émetteur du chèque pourra se retourner contre elle afin de se faire rembourser de la somme prélevée.

- Geneviève, demandez une copie du chèque qui vous a été dérobé afin de vérifier sa régularité formelle et notamment la signature qui y est apposée. S'il comporte une signature différente de la vôtre, et que la banque refuse toujours de faire droit à votre demande, vous pourrez saisir le tribunal compétent afin de solliciter la condamnation de la banque à vous rembourser et à vous verser des dommages-intérêts pour non-respect de ses obligations.

POINT DE DROIT

Article L. 131-35 du Code monétaire et financier Le tireur doit payer même après l'expiration du délai de présentation. Il doit aussi payer même si le chèque a été émis en violation de l'injonction prévue à l'article L. 131-73 ou de l'interdiction prévue au 10^e alinéa de l'article L. 163-6. Il n'est admis d'opposition au paiement par chèque qu'en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse du chèque, de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire du porteur. Le tireur doit immédiatement confirmer son opposition par écrit, quel que soit le support de cet écrit. Tout banquier doit informer par écrit les titulaires de compte des sanctions encourues en cas d'opposition fondée sur une autre cause que celles prévues au présent article. Si, malgré cette défense, le tireur fait une opposition pour d'autres causes, le juge des référés, même dans le cas où une instance au principal est engagée, doit, sur la demande du porteur, ordonner la mainlevée de l'opposition.



“Ma commande n'est pas livrée dans les temps. Comment me retourner contre le professionnel?”

Marcelle André, Gennevilliers

"J'ai commandé une imprimante sur un site Internet spécialisé. Lors de la validation de la commande, le commerçant indiquait une livraison sous 2 à 3 semaines. Le délai étant dépassé de près de 1 semaine, j'ai contacté le service après-vente qui m'a répondu que comme le produit étant en promotion, ils avaient eu énormément de commandes, qu'ils avaient prises du retard dans les livraisons et que j'allais devoir patienter au minimum 3 semaines supplémentaires.

Face à ce nouveau délai d'attente, j'ai demandé à annuler la commande, mais l'opératrice m'a répondu qu'en cas d'annulation je ne serais pas remboursée des 99 € que m'a coûté l'imprimante ? Est-ce vrai ou suis-je tombée sur une personne de mauvaise foi ?

Comment doit agir Marcelle André?

QUESTIONS & ASTUCES

vous répond!

L'opératrice qui a formulé la réponse à Marcelle est soit ignorante, soit effectivement de mauvaise foi. En effet, quel que soit le mode de vente (en magasin, à distance, au domicile...), et quel que soit le montant de la commande, le professionnel doit livrer le bien ou exécuter le service à la date indiquée dans l'offre commerciale et dans le contrat. Le professionnel doit livrer à la date indiquée ou à la date convenue avec le consommateur.

Mais si le professionnel n'a pas respecté la règle d'information du consommateur sur le délai de livraison, il doit effectuer la livraison ou exécuter la prestation dans un délai maximal de 30 jours.

Face à l'impossibilité de livrer dans les délais, le commerçant aurait au moins pu avoir la correction de prendre contact avec Marcelle pour la prévenir du retard et lui communiquer une nouvelle date de livraison. Or, là, non seulement Marcelle n'a pas été prévenue mais le délai d'une seconde livraison n'est pas véritablement fixé. Marcelle a donc de quoi être mécontente et demander l'annulation de la vente et son remboursement intégral.

Les conseils de Stop arnaques

Marcelle peut reprendre contact avec le vendeur afin d'obtenir un document stipulant clairement une nouvelle date de livraison et négocier pour obtenir un geste commercial pour la gêne occasionnée. Si ce deuxième délai n'est pas respecté, Marcelle peut dénoncer le contrat (également par lettre recommandée avec avis de réception ou support durable). À réception de la lettre recommandée par le vendeur, le contrat est considéré comme rompu sauf s'il a procédé à la livraison entre-temps. Si la date de livraison ou son délai est une condition essentielle pour Marcelle, cette dernière peut résoudre immédiatement le contrat, sans 1^{re} injonction.

Marcelle peut également se prévaloir des dispositions de l'article 1610 du Code civil qui stipule qu'en cas de retard dans la livraison, l'acquéreur peut demander la résolution de la vente ou exiger la livraison si le retard est imputable au vendeur. Marcelle peut adresser un courrier au vendeur le mettant en demeure de livrer, puis, en cas d'échec, soit d'engager une action civile, soit d'exiger la livraison du bien en utilisant la procédure dite « d'injonction de faire » (pour un montant du litige inférieur ou égal à 10 000 €).

“La voiture d’occasion que j’ai achetée présente un défaut mécanique. Que faire ?”

Bernard Mancel, Nancy

"J'ai acheté début octobre une Renault Clio d'occasion en bon état, avec un contrôle technique en règle. Après 1 semaine sans aucun souci, la boîte de vitesses a commencé à me poser des problèmes, la 3^e « saute » régulièrement. Le garagiste dit que la seule solution est de refaire la boîte de vitesses, mais surtout que je n'aurais pas dû acheter le véhicule dans cet état. Quelles solutions ai-je aujourd'hui pour éviter de supporter le prix de la réparation ?"



Comment doit agir Bernard Mancel ?

QUESTIONS & ASTUCES

vous répond !

• Ce vice caché permet au choix soit de faire annuler la vente, c'est-à-dire de restituer le véhicule et obtenir le remboursement intégral du prix, soit de demander un remboursement partiel couvrant au moins le prix de la réparation nécessaire. En outre, si le vendeur connaît le vice, Bernard peut avoir droit à des dommages et intérêts (article 1645 du

Code civil).

• Dans un premier temps, Bernard peut reprendre contact avec le vendeur pour lui expliquer la situation et tenter de régler le litige à l'amiable, en prenant cependant la peine de lui adresser une lettre recommandée avec demande d'avis de réception pour lui rappeler sa responsabilité. Si le vendeur ne se montre pas compréhensif, Bernard doit lui rappeler qu'il s'est rendu coupable d'une infraction pénale. En l'occurrence, il a exercé une tromperie sur les caractéristiques de la voiture (articleL. 213-1 du Code de la consommation).

Les conseils de Stop arnaques

• Si le vendeur ne se montre pas conciliant, Bernard doit mandater un expert automobile pour une expertise du véhicule (il faut compter entre 40 et 50 € pour une expertise). Cette expertise va permettre de constater le problème et de confirmer ou non qu'il s'agit bien d'un vice caché. Si tel est le cas, un devis est nécessaire.

• Si cette première expertise est versée au dossier, Bernard doit cependant savoir que les juges, si l'affaire va plus loin, peuvent toutefois en solliciter une nouvelle. Il faut savoir que cette contre-expertise est facturée entre 100 et 120 €.

• Bernard doit vérifier, dans ses différents contrats d'assurance, s'il ne dispose pas d'une garantie assistance juridique couvrant ce type de litige. Dans ce cas-là, c'est l'assureur qui prend les frais d'expertise à sa charge, mais il faut impérativement ob-

tenir son accord avant de les engager.

• Si le rapport de l'expertise confirme que le problème de boîte de vitesses est avéré et antérieur à la vente, Bernard doit envoyer ce rapport au vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en lui précisant qu'il lui accorde un délai d'au moins 15 jours à réception du courrier avant de le convoquer pour une contre-expertise. Si le vendeur n'accepte toujours pas de règlement à l'amiable, Bernard va devoir recourir à un avocat, dont le premier courrier de mise en demeure devrait suffire à convaincre le vendeur.

• Si le vendeur campe sur ses positions, Bernard va devoir porter l'affaire devant le tribunal (tribunal d'instance si la demande de remboursement ou d'indemnisation n'excède pas 10 000 €, tribunal de grande instance au-delà).

POINT DE DROIT

Article 1645 du Code civil

Si le vendeur connaît les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur.

ArticleL. 213-1 du Code de la consommation

Sera puni d'un emprisonnement de 2 ans au plus et d'une amende de 300 000 € quiconque, qu'il soit ou non partie au contrat, aura trompé ou tenté de tromper le contractant, par quelque moyen ou procédé que ce soit, même par l'intermédiaire d'un tiers :

1° soit sur la nature, l'espèce, l'origine, les qualités substantielles, la composition ou la teneur en principes utiles de toutes marchandises ;

2° soit sur la quantité des choses livrées ou sur leur identité par la livraison d'une marchandise autre que la chose déterminée qui a fait l'objet du contrat ;

3° soit sur l'aptitude à l'emploi, les risques inhérents à l'utilisation du produit, les contrôles effectués, les modes d'emploi ou les précautions à prendre. Le montant de l'amende peut être porté, de manière proportionnée aux avantages tirés du manquement, à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel, calculé sur les trois derniers chiffres d'affaires annuels connus à la date des faits.



"Je loue un garage depuis plusieurs années. Il y a environ 2 mois, le garage jouxtant le mien a changé de locataire et ce dernier a pris la fâcheuse habitude, lorsqu'il sait qu'il va repartir dans un laps de temps plus ou moins court, de stationner devant l'entrée et non dans son garage. Tout simplement pour lui éviter de descendre pour ouvrir la porte. Ayant dû à plusieurs reprises contourner son véhicule, dont une fois les bras très chargés, je me suis permise de lui faire la remarque. Mais, selon ce monsieur, il est parfaitement en droit de laisser le véhicule devant l'entrée à partir du moment où ce n'est que temporaire. Est-ce exact?"

"Mon voisin de garage se gare toujours sur le trottoir. Que faire?" *Marie Suissa, Paris*

Comment doit agir Marie Suissa ?

QUESTIONS & ASTUCES

vous répond!

• Tout ce que l'on peut dire est que le voisin de garage de Marie est un beau fainéant ! Disposer d'un garage et ne pas l'utiliser pour éviter d'avoir à descendre de voiture, ouvrir une porte puis remonter en voiture est tout de même un comble.

• Outre sa fainéantise, cet automobiliste enfreint la loi. En effet, selon la loi, l'arrêt ou le stationnement devant une entrée carrossable d'immeuble est qualifié de gênant par le Code de la route. Il n'existe aucune dérogation à cette règle, y compris pour le propriétaire d'un garage individuel. De ce fait, lorsque la chose se reproduit, Marie peut l'en informer en lui stipulant qu'avec un tel comportement il s'expose à une contravention de 2^e classe (amende forfaitaire de 35 €) et à une mise en fourrière si son véhicule gêne la circulation des autres usagers.

Les conseils de Stop arnaques

• L'utilisateur d'un garage ne peut pas stationner devant l'entrée de celui-ci. Cet espace lui est réservé pour permettre d'accéder à son garage, mais cela ne lui donne pas le droit d'y stationner. C'est ce que vient de rappeler la justice.

• Un syndicat de copropriétaires avait fait poser des obstacles au sol pour éviter qu'une copropriétaire utilise l'espace de dégagement devant son garage afin de garer en permanence sa voiture.

• La copropriétaire concernée demandait l'annulation de la décision de l'assemblée générale ayant permis la pose des obstacles, au motif qu'elle était seulement destinée à lui nuire.

• La Cour de cassation, au contraire, a considéré que la voie d'accès au garage sur laquelle cette co-

propriétaire stationnait habituellement était une partie commune et qu'y garer systématiquement sa voiture revenait à s'approprier cette partie commune.

• On rappelle par ailleurs, qu'il en est de même sur la voie publique et que le Code de la route ne permet pas de stationner devant son propre garage. En effet, le Code de la route ne fait pas de distinction entre l'utilisateur du garage et les autres automobilistes.

• Pour la jurisprudence, le fait de garer son véhicule devant chez soi, sur la voie publique, contrevient au principe d'égalité de tous les automobilistes devant la loi. Et cela constitue même une gêne pour les piétons si le véhicule empiète sur le trottoir.

POINT DE DROIT

Article R. 417-10 du Code de la route

I. - Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

II. - Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule:

1^o sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons;

1^obis sur les voies vertes, les bandes et pistes cyclables ainsi qu'en bordure des bandes cyclables; (...)

III. - Est également considéré comme gênant la circulation publique le stationnement d'un véhicule:

1^o devant les entrées carrossables des immeubles riverains;

2^o en double file, sauf en ce qui concerne les cycles à deux roues, les cyclomoteurs à deux roues et les motocyclettes sans side-car;

3^o devant les dispositifs destinés à la recharge en énergie des véhicules électriques;

4^o sur les emplacements réservés à l'arrêt ou au stationnement des véhicules de livraison, l'autorité investie du pouvoir de police peut toutefois définir par arrêté les horaires pendant lesquels le stationnement est autorisé;

5^o dans les zones de rencontre, en dehors des emplacements aménagés à cet effet;

6^o dans les aires piétonnes, à l'exception des cycles sur les emplacements aménagés à cet effet.

IV. - Tout arrêt ou stationnement gênant prévu par le présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^e classe.

V. - Lorsque le conducteur ou le propriétaire du véhicule est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement gênant, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.



“Mes parents sont victimes d'un abus de faiblesse.”

Bernard Rabourdin, Nancy

"En visite chez mes parents, tous deux âgés de plus de 80 ans, j'apprends qu'un vendeur à domicile leur a vendu pour 33 000 € de panneaux solaires avec un crédit sur 14 ans ! C'est tout à fait scandaleux. Peut-on faire marche arrière ?"

Comment doit agir Bernard Rabourdin ?

QUESTIONS & ASTUCES

vous répond !

- Bernard peut annuler la commande effectuée lors de ce démarchage à domicile pour abus de faiblesse. Il doit envoyer au commerçant une lettre recommandée avec demande d'avis de réception qui rappelle les faits, avec dates, noms, montants...

• Surtout, il doit décrire les faits constitutifs de l'abus de faiblesse, par exemple : « Mon père, qui est âgé de 85 ans / qui est atteint de la maladie d'Alzheimer... n'est pas capable de mesurer la portée de ses engagements ».

• Robert doit également rappeler les peines encourues pour abus de faiblesse, soit 3 ans de prison et une amende de 375 000 €, ainsi que le prévoit l'article L. 122-8 du Code de la consommation.

• Enfin, il peut indiquer que si la commande n'est pas annulée, il porte plainte auprès du procureur de la République.

POINT DE DROIT

Article L. 122-8 du Code de la consommation

Quiconque aura abusé de la faiblesse ou de l'ignorance d'une personne pour lui faire souscrire, par le moyen de visites à domicile, des engagements au comptant ou à crédit sous quelque forme que ce soit seront punis d'un emprisonnement de 3 ans et d'une amende de 375 000 € ou de l'une de ces deux peines seulement, lorsque les circonstances montrent que cette personne n'était pas en mesure d'apprécier la portée des engagements qu'elle prenait ou de déceler les ruses ou artifices déployés pour la convaincre à y souscrire, ou font apparaître qu'elle a été soumise à une contrainte. Le montant de l'amende peut être porté, de manière proportionnée aux avantages tirés du manquement, à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel, calculé sur les 3 derniers chiffres d'affaires annuels connus à la date des faits.

Les conseils de Stop arnaques

- De toute évidence, il s'agit d'un abus de faiblesse. C'est une pratique commerciale qui consiste à solliciter le consommateur afin de lui faire souscrire un contrat (souvent lors d'un démarchage à domicile) en abusant de la situation de faiblesse ou d'ignorance de la personne : âge avancé, mauvais état de santé, mauvaise compréhension de la langue française... La loi a renforcé la protection des consommateurs les plus vulnérables en créant le délit d'abus de faiblesse.
- Toutefois l'abus de faiblesse peut concerner des cas de vulnérabilité « momentanée » du consommateur, compte tenu des circonstances (par exemple dans une situation d'urgence).
- L'engagement doit avoir été obtenu dans l'une des circonstances suivantes :

 - visite à domicile;

- à la suite d'un démarchage par téléphone ou télécopie;
- à la suite d'une offre effectuée à domicile sous forme de sollicitation personnalisée à se rendre sur un lieu de vente, assortie d'avantages particuliers (cadeaux, espérances de gains, remises...); - à l'occasion de réunions ou d'excursions organisées par l'auteur de l'abus de faiblesse ou à son profit; - lorsque la transaction a été faite dans des lieux non destinés à la commercialisation du bien ou du service proposé, ou dans le cadre de foires ou de salons; - lorsque la transaction a été conclue dans une situation d'urgence sauf si le consommateur avait la possibilité de consulter préalablement une personne qualifiée.
- Lorsque les conditions de l'abus de faiblesse ne sont pas réunies, la pratique litigieuse peut être appréhendée sous l'angle des pratiques commerciales agressives.



“Mon voisin se sert de sa cour comme d'une annexe de son entreprise de menuiserie.”

Hélène Chapuis, Chartres

“Je suis locataire d'un appartement en rez-de-chaussée dans une petite copropriété et le voisin qui habite juste en face utilise la cour située devant sa maison comme un atelier. Certains jours, samedi et dimanche compris, ce monsieur sort tout un tas de planches de bois et matériel pour travailler. Et là, commencent des longues heures de coups de marteau, de bruits de scie, sans parler parfois de la poussière de bois qui vole jusqu'à ma fenêtre. Que puis-je faire sachant que je lui ai déjà demandé à plusieurs reprises de cesser ce vacarme ?”

Comment doit agir Hélène Chapuis ?

QUESTIONS & ASTUCES

vous répond!

- Dans votre cas, il s'agit bien d'un trouble de voisinage, de nuisances sonores, sachant que sont considérés comme tels les bruits de comportement provoqués de jour comme de nuit par un individu locataire, propriétaire ou occupant ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...) ou même par un animal (abolements...). Sices bruits sont considérés comme du tapage nocturne lorsqu'ils sont commis entre 22 heures et 7 heures du matin ; en journée, ces bruits

peuvent causer un trouble abnormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intensifs ou qu'ils durent dans le temps.

- L'auteur des bruits ayant fait la sourde oreille aux demandes de Hélène, celle-ci peut dans un premier temps s'informer à la mairie pour vérifier s'il existe un arrêté réglementant le bruit ou l'activité en cause (il existe par exemple des arrêtés municipaux qui réglementent l'usage des tondeuses à gazon). Si tel n'est pas le cas, Hélène peut adresser à l'auteur du bruit un courrier simple, puis recommandé avec avis de réception si la gêne persiste, recourir à une tierce personne pour tenter de régler le conflit, elle peut également recourir gratuitement à un conciliateur de justice. En dernier lieu, Hélène va devoir engager une procédure judiciaire.

Les conseils de Stop arnaques

POINT DE DROIT

Article R.1334-31 du Code de la santé publique

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

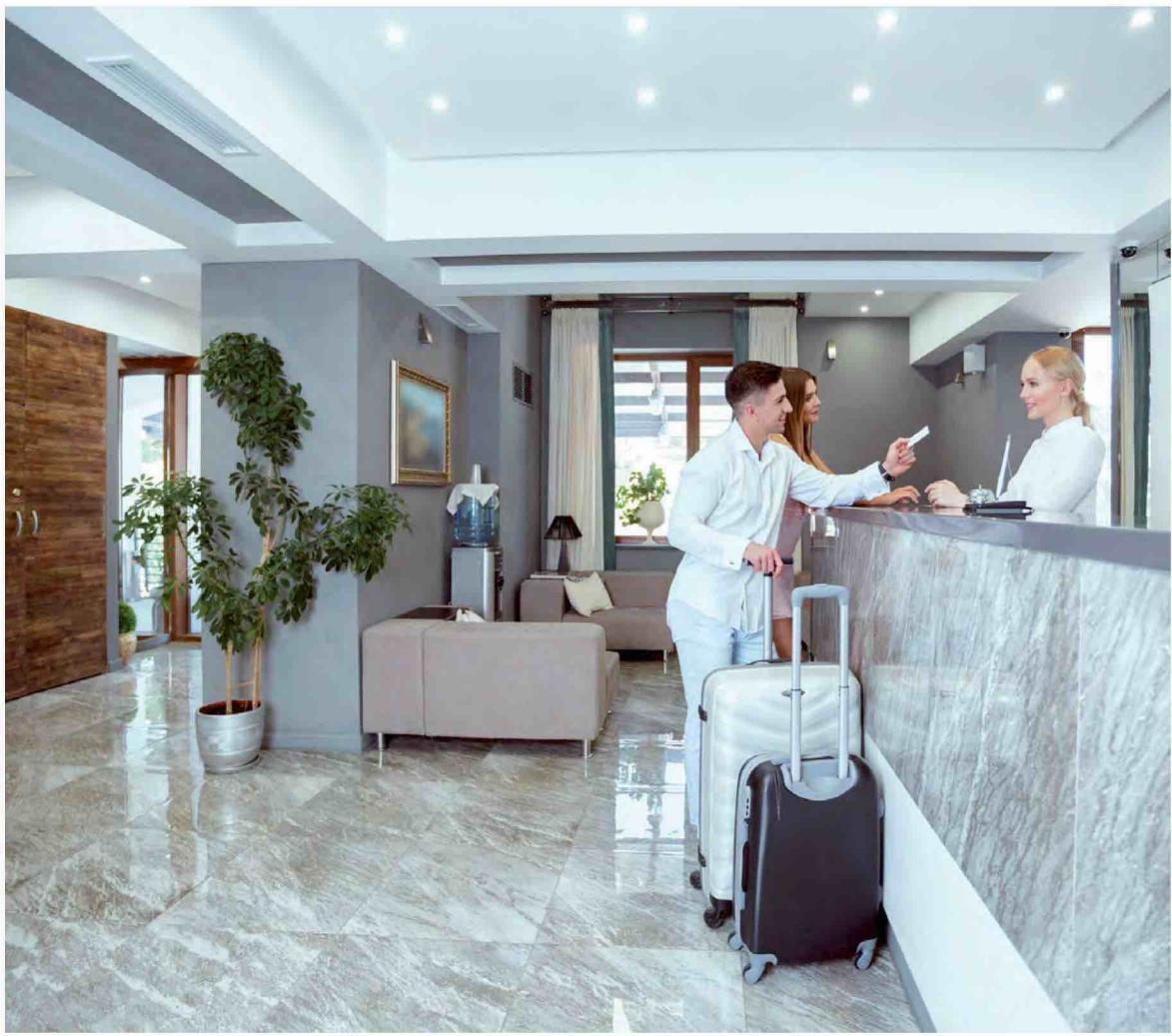
• Si l'auteur commet des nuisances sonores injurieuses en plein jour, Hélène peut faire appel aux forces de l'ordre (police, gendarmerie) pour constater le trouble. Une amende forfaitaire peut alors lui être infligée à hauteur de 68 € si l'auteur des troubles règle l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant). Au-delà de ce délai, l'amende est de 180 €.

• Si malgré le passage des forces de l'ordre, les bruits persistent, Hélène peut envisager un recours judiciaire pour obtenir gain de cause et réparation. Elle doit alors démontrer la réalité de son préjudice du fait des nuisances sonores. Pour cela, elle doit réu-

nir un maximum de preuves à l'appui de sa demande (courriers échangés avec l'auteur du bruit, constat d'huisquier, procès-verbal, témoignages, pétition, certificat médical si son état de santé s'est dégradé depuis les agissements...).

• Une fois que ces preuves sont réunies, il est alors possible de saisir le juge de proximité, le tribunal d'instance ou le tribunal de grande instance pour obtenir la réparation du préjudice devant un juge civil (le choix du tribunal dépend du montant des dommages et intérêts que vous souhaitez demander). Le juge de proximité peut également condamner pénalement l'auteur des bruits et notifier le versement éventuel de dommages et intérêts.

SÉJOUR À L'HÔTEL : COMPRENDRE VOS DROITS EN 5 QUESTIONS



Vous vous apprêtez à passer quelques nuits à l'hôtel et vous vous posez des questions sur vos droits ? Annulation, vol de vos effets personnels, facture... : voici ce que vous devez savoir en cas de litige.

Pouvez-vous annuler votre réservation d'hôtel ?

Vous avez la possibilité d'annuler votre réservation à l'hôtel. Pour connaître les modalités précises, consultez les conditions générales de vente. L'hôtelier ne vous remboursera pas en revanche les arrhes déjà versées, sauf geste commercial de sa part ou si vous avez souscrit une assurance annulation spécifique.

Arrhes et acomptes

Ne confondez pas arrhes et acomptes. Un acompte est considéré comme un premier versement à valoir sur un achat et vous oblige à régler la totalité du séjour. Si vous payez des arrhes, vous pouvez toujours annuler la commande. Si le contrat ne précise pas ne précise pas qu'il s'agit d'un acompte, alors ce sont des arrhes.

L'hôtelier peut-il annuler la réservation ?

Le professionnel a également la possibilité d'annuler votre séjour. Dans ce cas, il doit vous rembourser deux fois le montant des arrhes versées.

L'hôtelier peut-il refuser de vous louer une chambre ?

Le Code pénal interdit toute discrimination envers des personnes « sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, (...) de leur handicap, (...) de leur orientation sexuelle, (...) de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée ».

Par exemple, un hôtelier ne peut pas refuser « l'accès de son établissement aux familles accompagnées d'enfants » ou encore aux « personnes seules », explique la DGCCRF. Une personne célibataire peut toutefois se voir proposer uniquement une chambre pour deux personnes, faute de chambres individuelles disponibles. Dans ce cas, elle doit payer le prix total de la chambre, sans « réduction de prix ».

À SAVOIR

L'hôtelier peut refuser de loger une troisième personne dans une chambre prévue pour deux. S'il accepte, il est en mesure de facturer le lit supplémentaire. Les établissements peuvent également refuser les animaux domestiques. Vous pouvez vous renseigner en amont.

Vos effets personnels sont volés pendant votre séjour : qui est responsable ?

« Dans l'immense majorité des cas, l'hôtelier est présumé responsable et est donc censé dédommager ses clients victimes d'un vol ou d'une dégradation d'un de leurs biens », précise le centre européen des consommateurs France (CEC France). La responsabilité illimitée du professionnel est engagée si vous lui aviez confié les objets en mains propres notamment, « en particulier lorsqu'il s'agit d'un dépôt dans le coffre de l'hôtel ». Dans ce cas, l'indemnisation est totale. Dans les autres cas, la responsabilité de l'hôtelier est limitée et l'indemnisation partielle (100 fois le prix journalier de la chambre louée pour les objets volés ou endommagés au sein de l'hôtel). « La seule cause d'exonération [pour l'hôtelier] est la force majeure ou encore la faute grave du client », ajoute le CEC France.

Les éventuels panneaux et affiches indiquant que l'hôtel décline toute responsabilité en cas de vol de vos biens sont sans valeur juridique.

L'hôtel doit-il vous remettre une facture en fin de séjour ?

Le professionnel est « obligé de remettre une note à son client » dans deux cas, prévient la direction de l'information légale et administrative (Dila) : si la prestation atteint 25 € (TVA incluse) ou si vous en faites la demande, sans plafond de montant. La facture doit comporter certaines mentions obligatoires : somme totale à payer, décompte détaillé et prix de chaque prestation, date et lieu d'exécution, date de rédaction de la facture.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : LES AIDES AUXQUELLES VOUS POUVEZ PRÉTENDRE



Besoin d'améliorer l'isolation de votre logement ? De diminuer votre facture de chauffage ? D'une chaudière plus performante ? Vous pouvez prétendre à des aides pour financer les travaux de rénovation énergétique de votre logement ! Découvrez les aides qui correspondent à vos besoins d'éco-rénovation.

TVA à 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique

C'est quoi ?

Si vous rénovez votre logement, certains travaux peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit à 5,5 %. Les travaux d'amélioration de la qualité énergétique (pose, installation et entretien des matériaux et équipements éligibles au crédit d'impôt transition énergétique) des logements de plus de deux ans bénéficient du taux de TVA de 5,5 %.

Pour qui ?

- ✓ les propriétaires occupants, bailleurs ou syndicats de propriétaires;
- ✓ les locataires et occupants à titre gratuit;
- ✓ les sociétés civiles immobilières.

Pour quel logement ?

Le logement doit être achevé depuis plus de 2 ans. Il peut être occupé à titre de résidence principale ou secondaire.

Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)

C'est quoi ?

Ce dispositif fiscal permet aux ménages de réduire leur impôt sur le revenu d'une partie des dépenses occasionnées lors de travaux d'amélioration énergétique réalisés dans leur habitation principale. Les contribuables, qu'ils soient imposables ou pas, peuvent en bénéficier. Si le montant du crédit d'impôt dépasse celui de l'impôt dû, l'excédent est remboursé au ménage. En 2018, le CITE intègre des changements. Le taux du crédit d'impôt de 15 % à 30 % du montant des dépenses en fonction de la nature de celles-ci. Le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt est plafonné à 8 000 € pour une personne seule et 16 000 € pour un couple soumis à une imposition commune.

Pour qui ?

Cette aide peut être demandée par les locataires, propriétaires ou occupants à titre gratuit fiscalement domiciliés en France et qui souhaitent réaliser des travaux d'économie d'énergie pour leur habitation principale.

Pour quel logement ?

Le logement, maison individuelle ou appartement, doit être votre résidence principale et être achevé depuis plus de 2 ans.

L'aide pour les propriétaires et les locataires

Pour quel logement ?

Le logement peut être une habitation principale ou secondaire.

De quel type d'aides s'agit-il ?

- ✓ Les aides des entreprises de fourniture d'énergie (CEE) peuvent prendre plusieurs formes :
 - ✓ diagnostics – conseils ;
 - ✓ mise en relation avec un réseau qualifié d'artisans ;
 - ✓ prêt à taux bonifié ;
 - ✓ prime (par exemple remise sur votre facture d'énergie, bons d'achat dans votre magasin...).

Ce sont les fournisseurs qui choisissent, parmi les travaux et équipements éligibles, ceux qu'ils soutiennent et la nature des aides susceptibles d'être débloquées.

L'aide en faveur des ménages modestes : Coup de pouce économies d'énergie 2018-2020

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a décidé de reconduire et de renforcer le dispositif « Coup de pouce économies d'énergie », lancé en février 2017 initialement pour une durée d'un an, jusqu'au **31 décembre 2020**. L'objectif de ce dispositif est de permettre aux ménages en situation de précarité énergétique de bénéficier d'aides plus importantes.

Pour quels travaux ?

Au 1^{er} avril 2018, le dispositif a été recentré sur deux types de travaux :

- ✓ le remplacement d'une chaudière au fioul par un équipement utilisant des énergies renouvelables (chaudière biomasse, pompe à chaleur air/eau, eau/eau ou hybride, système solaire combiné, raccordement à un réseau de chaleur).
- ✓ l'isolation des combles.

Le montant des primes dépend du niveau de ressources des ménages. Les primes sont versées par les entreprises signataires de la Charte « Coup de pouce économies d'énergie ». Il s'agit principalement des vendeurs d'énergie.

La prime coup de pouce économies d'énergie est cumulable avec le CITE et l'éco-PTZ. En revanche elle n'est pas cumulable avec les offres des acteurs éligibles au dispositif CEE, notamment les offres « Habiter mieux de l'Anah ».

Les aides du programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)

C'est quoi ?

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) met en œuvre le programme national « Habiter Mieux ». Les travaux doivent permettre de diminuer de façon significative les déperditions d'énergie de votre logement.

Pour qui ?

- ✓ les propriétaires occupants, dont les revenus sont inférieurs à des plafonds variables selon la région ;
- ✓ les propriétaires bailleurs, dont les loyers ne dépassent pas des plafonds qui varient selon les prix du marché ;
- ✓ les syndicats de copropriété en difficulté.

Pour quel logement ?

- ✓ les logements qui ont plus de 15 ans à la date où le dossier est déposé ;
- ✓ les logements n'ayant pas bénéficié d'autres financements de l'État au cours des cinq dernières années (par exemple un prêt à taux zéro en cours ou octroyé il y a moins de 5 ans).

Chèque énergie pour aider à payer des factures d'énergie ou des travaux de rénovation

C'est quoi ?

Le chèque énergie est une aide nominative au paiement des factures d'énergie du logement. Il a été généralisé en 2018 pour remplacer les tarifs sociaux de l'énergie. Son montant peut varier entre 48 € et 227 €.

Pour qui ?

Le chèque énergie est destiné aux personnes ayant des ressources modestes afin de les aider à payer leurs factures d'énergie ou des travaux de rénovation. Il est attribué en fonction des ressources du foyer et de la composition familiale. C'est l'administration fiscale qui établit chaque année la liste des bénéficiaires en fonction du revenu fiscal de référence du ménage et de la composition du ménage.

COMMENT PROFITER DES AIDES AUX VACANCES



Le chèque-vacances est une prestation d'aide aux loisirs et aux vacances. Ce titre permet de financer le départ en vacances ainsi que des activités culturelles et de loisirs (stage sportif, camping, colonies, transport, restaurant, parc d'attractions, spectacle, musée...).

Vacaf

Certaines caisses d'allocations familiales (Caf) et certaines caisses de mutualité sociale agricole (CMSA) accordent au niveau départemental des aides financières pour les vacances de leurs allocataires. Ces aides prennent en charge, en totalité ou partiellement, les frais d'un séjour en vacances en famille ou d'accès à une structure d'animation socioculturelle pour les enfants pendant les vacances.

Ces aides permettent de financer tout ou partie d'un séjour en vacances pour la famille (camping, mobile home, location, etc.), et / ou d'un accès à une structure d'animation socioculturelle pour les enfants pendant les vacances (colonie de vacances, centres de loisirs, etc.).

BÉNÉFICIAIRES

Si votre Caf accorde les aides aux vacances Vacaf, vous pouvez en bénéficier. La condition que vous percevez au moins une prestation familiale pour enfant à charge âgé de moins de 20 ans, et sous conditions de ressources, fixées chaque année par votre Caf.

DÉMARCHES

Vous n'avez pas de démarches particulières à effectuer. Si vous avez le droit de bénéficier de ces aides, votre Caf vous en informe durant le premier trimestre de l'année.

LE MONTANT

- Le montant de l'aide varie selon divers critères :
- Les revenus de la famille,
- Le nombre d'enfants à charge,
- La formule de vacances choisie (par exemple : location d'un meublé de tourisme, gîte rural, camping, centre de loisirs ou colonie).

Bons d'aide aux temps libres de la Caf

Certaines caisses d'allocations familiales (Caf) accordent au niveau départemental des bons d'aide aux temps libres pour financer les vacances de leurs allocataires. Ces bons prennent en charge, en totalité ou partiellement, les frais d'un séjour en vacances en famille ou d'accès à une structure d'animation socioculturelle pour les enfants pendant les vacances.

BÉNÉFICIAIRES

- Si votre Caf accorde ces bons, vous pouvez en bénéficier :
- Si vous percevez au moins une prestation familiale pour enfant à charge âgé de moins de 20 ans, et sous conditions de ressources, fixées chaque année par votre Caf.

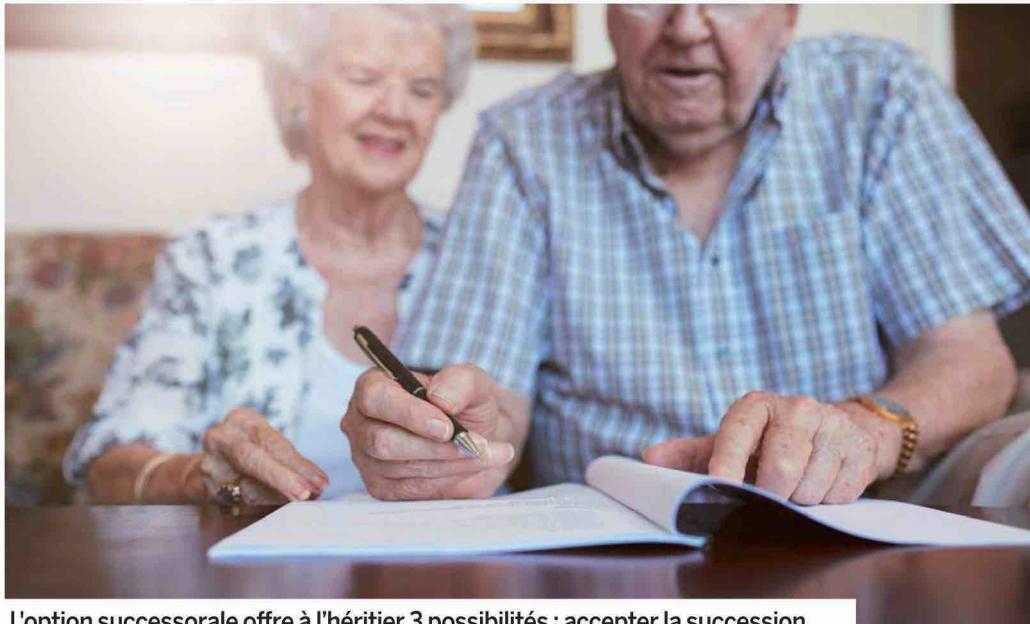
DÉMARCHES

Vous n'avez pas de démarches particulières à effectuer. Si vous avez le droit de bénéficier de ces bons, votre Caf s'adresse directement à vous pour vous les remettre.

LE MONTANT

- Le montant de ces bons varie selon divers critères :
- Les revenus de la famille,
- Le nombre d'enfants à charge,
- La formule de vacances choisie (par exemple : location d'un meublé de tourisme, gîte rural, camping, centre de loisirs ou colonie).

SUCCESSION : QUELS SONT VOS DROITS ?



L'option successorale offre à l'héritier 3 possibilités : accepter la succession purement et simplement, accepter la succession à concurrence de l'actif net ou renoncer à la succession. L'obligation de payer les éventuelles dettes du défunt varie selon l'option choisie, ainsi que les démarches à effectuer. Des délais sont à respecter pour choisir entre les 3 options.

De quoi s'agit-il ?

Lors d'une succession, vous avez le choix entre 3 solutions. C'est ce qu'on appelle l'option successorale.

Vous pouvez :

- accepter purement et simplement la succession,
- ou accepter la succession à concurrence de l'actif net,
- ou renoncer à la succession.

Chaque option a des conséquences différentes pour le paiement des éventuelles dettes du défunt.

Délais pour exercer l'option

Vous devez respecter des délais pour exercer l'option successorale.

DÉLAI MINIMAL

À partir de l'ouverture de la succession, vous avez 4 mois pour exercer l'option successorale.

Durant cette période, personne ne peut vous contraindre à faire un choix.

Passé le délai de 4 mois, et sans décision de votre part, les personnes suivantes ont le droit de vous obliger à prendre parti :

- Crédancier de la succession
- Cohéritier
- Héritier de rang subséquent (personne qui hériterait si vous renonciez)
- État

Dans ce cas, vous avez 2 mois pour prendre une décision ou demander un délai supplémentaire au juge. À défaut, vous êtes considéré comme ayant accepté purement et simplement la succession.

DÉLAI MAXIMAL

Si personne ne vous contraint à faire un choix, vous avez 10 ans au maximum pour vous prononcer. Passé ce délai, vous êtes considéré comme ayant renoncé à la succession.

Acceptation pure et simple

L'acceptation expresse doit être écrite. Elle peut être faite par acte sous seing privé, ou par acte authentique (par exemple, vous signez et adressez au notaire un acte d'acceptation pure et simple). Vous pouvez aussi réaliser certains actes ou démarches qui révèlent votre intention d'accepter la succession. Toutefois, vous pouvez réaliser certains actes sans que cela signifie de votre part acceptation de la succession. Par exemple, payer l'assurance de la maison, encaisser les loyers, etc.

Conséquences d'une acceptation pure et simple

- Vous ne pouvez plus renoncer à la succession, ni l'accepter à concurrence de l'actif net.
- Vous recevez votre part d'héritage, mais vous êtes tenu de payer les dettes du défunt.
Il existe 2 limites à l'obligation de paiement des dettes :
 - Vous êtes tenu de payer les dettes uniquement dans la limite de vos droits dans la succession. Par exemple, si vous avez droit au quart de la succession, vous ne devez payer qu'un quart des dettes du défunt.
 - Si vous découvrez une dette importante, vous pouvez saisir le tribunal de grande instance afin d'être déchargé de tout ou partie de cette dette dans un délai de 5 mois à partir du jour où vous avez connaissance de cette dette, si les 2 conditions suivantes sont remplies :
 - Vous aviez des raisons légitimes d'ignorer l'existence de cette dette au moment de l'acceptation de la succession.
 - Le paiement de cette dette risquerait de porter gravement atteinte à votre patrimoine.

Acceptation à concurrence de l'actif net

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'acceptation à concurrence de l'actif net signifie que vous ne payez pas les dettes qui dépassent la valeur des biens du défunt.

Les conséquences d'une acceptation à concurrence de l'actif net sont les suivantes :

- Vous recevez votre part d'héritage sans avoir à payer les dettes qui dépasseraient la valeur de l'héritage. Vos biens personnels sont donc à l'abri des créanciers du défunt.
- Vous ne pouvez plus renoncer à la succession.
- Vous pouvez en revanche revenir sur l'acceptation à concurrence de l'actif net si vous constatez que la valeur des biens transmis est supérieure aux dettes. Vous devenez alors acceptant pur et simple.

Publication

Le greffe du tribunal publie l'inventaire au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (Bodacc) afin que les créanciers du défunt en soient informés. Les frais de publicité sont à

la charge de la succession. Vous devez en faire l'avance. Les créanciers et légataires de sommes d'argent peuvent consulter l'inventaire et en obtenir une copie.

Règlement des dettes

À partir de la publicité de la déclaration, les créanciers ont 15 mois pour réclamer ce qui leur est dû en notifiant leurs créances au domicile de l'héritier acceptant la succession ou du notaire chargé du règlement de la succession.

Dans ce même délai de 15 mois, vous pouvez choisir de conserver ou de vendre les biens de la succession.

Vous pouvez demander au juge de désigner un mandataire pour gérer à votre place les biens de la succession et en régler les dettes.

Renonciation

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Si vous renoncez à la succession, vous êtes considéré comme n'ayant jamais été héritier : vous ne recevez aucun bien, mais en contrepartie vous n'avez pas à payer les dettes du défunt. Toutefois, si vous êtes ascendant ou descendant du défunt, vous pouvez être amené à participer aux frais d'obsèques en fonction de vos moyens.

Tant que d'autres héritiers n'acceptent pas la succession, vous pouvez revenir sur votre décision pendant 10 ans et formuler une acceptation pure et simple de la succession.

Déclaration

Succession ouverte avant novembre 2017

Vous devez remplir une déclaration à l'aide d'un formulaire. La notice du formulaire vous indique la liste des pièces à joindre.

Déclaration de renonciation à succession par un majeur

Vous devez adresser ou déposer la déclaration de renonciation au greffe :

- du tribunal de grande instance (TGI) du dernier domicile du défunt,
- du tribunal d'instance (TI) du dernier domicile du défunt lorsqu'il résidait dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Succession ouverte depuis le 1^{er} novembre 2017

Vous devez remplir une déclaration à l'aide d'un formulaire. La notice du formulaire vous indique la liste des pièces à joindre.

DÉCLARATION DE RENONCIATION À SUCCESSION PAR UN MAJEUR

Vous avez le choix d'adresser ou de déposer la déclaration de renonciation :

- au greffe du tribunal de grande instance (TGI) du dernier domicile du défunt ou au greffe du tribunal d'instance (TI) du dernier domicile du défunt lorsqu'il résidait dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle,
- ou devant notaire.

COMMENT CONTESTER UNE AMENDE FORFAITAIRE



Pour contester une amende forfaitaire ou une amende forfaitaire majorée consécutive à une infraction relevée par un radar, vous devez utiliser la procédure de la requête en exonération. La contestation n'est recevable qu'à la condition d'être adressée par le contrevenant désigné sur l'avis de contravention (titulaire du certificat d'immatriculation, locataire ou acquéreur).

Vous disposez d'un délai de 45 jours à partir de la date d'envoi de l'avis de contravention pour envoyer votre requête.

Forme de la requête

En ligne

La contestation peut se faire directement en ligne à l'aide du téléservice disponible sur le site de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

www.antai.gouv.fr/comment-contester?lang=fr
Permet de contester en ligne un avis de contravention ou une amende majorée.

La demande doit obligatoirement être accompagnée de la numérisation (scan) de l'avis de contravention ou du formulaire de requête en exonération; le format retenu est PDF, JPG ou ZIP.

Par correspondance

En utilisant le formulaire joint à l'avis de contravention. Ce formulaire est à envoyer à l'officier du ministère public près du tribunal de police dont l'adresse figure sur l'avis de contravention.

La demande doit obligatoirement être accompagnée de l'original de l'avis de contravention.

La contestation n'est recevable qu'à la condition d'être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Demande de photo

Avant de formuler votre requête, vous pouvez demander la photographie de l'infraction.

Cette démarche peut être utile notamment en cas de vol de plaques d'immatriculation ou lorsqu'il y a un doute sur le conducteur qui a commis l'infraction.

La demande de photo ne suspend pas les délais de recours contre l'avis de contravention. Il est donc préférable de réclamer le cliché en parallèle de la contestation.

En ligne

Sur la page d'accueil, vous devez choisir dans le menu déroulant « Sécurité et protection des personnes et des biens » puis « sécurité routière » et « Demande de cliché contrôle automatisé ».

<http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/>

Par correspondance

Vous pouvez aussi faire la demande par courrier au Centre automatisé de constatation des infractions routières, dont l'adresse figure sur l'avis de contravention.

Consignation

Paiement d'une consignation non nécessaire

Vous n'êtes pas tenu de payer une consignation, si vous pouvez produire :

- un récépissé de dépôt de plainte pour vol, destruction de véhicule ou usurpation de plaque d'immatriculation,
- ou la copie de la déclaration de destruction de véhicule,
- ou, lorsque le véhicule a été vendu avant la date de l'infraction, la copie du certificat de cession ainsi que son accusé d'enregistrement dans le système d'immatriculation des véhicules - SIV (si vous n'avez pas reçu cet accusé ou ne l'avez pas imprimé en faisant votre demande d'immatriculation en ligne, vous pouvez le demander à la préfecture à laquelle vous avez adressé votre certificat de cession en joignant à votre demande une copie de votre exemplaire de certificat de cession)
- ou une lettre précisant l'identité, l'adresse et la référence du permis de conduire de la personne qui conduisait le véhicule lors de l'infraction. C'est le cas, notamment :

- lorsque 2 ou plusieurs noms figurent sur le certificat d'immatriculation car l'avis de contravention est adressé à la personne dont le nom figure en premier alors que c'est le conducteur qui est pénalement responsable de l'infraction et c'est sur son permis que sont retirés les points correspondants,
- ou lorsque le véhicule a été prêté à un tiers.

Paiement d'une consignation nécessaire

Vous devez acquitter une somme, appelée consignation, d'un montant égal à celui de l'amende forfaitaire si l'infraction commise est liée à :

- un excès de vitesse,
- le non-respect des distances de sécurité,
- un mauvais usage des voies,
- le non-respect d'une signalisation imposant l'arrêt.

Le justificatif de ce paiement doit être joint à la requête ou réclamation.

Traitements de la contestation

Par l'officier du ministère public

En réponse à votre requête en exonération, l'officier du ministère public peut :

- soit prononcer l'irrecevabilité de la demande, notamment si vous n'avez pas respecté la procédure de contestation ou omis de joindre les documents demandés, (dans ce cas, vous devez régler l'amende ou adresser votre requête à un juge du tribunal de police dépendant du tribunal de grande instance),
- soit vous poursuivre devant le juge,
- soit renoncer à toute poursuite et classer sans suite l'infraction.

Si la contravention est classée sans suite par l'officier du ministère public, vous êtes averti par courrier de la décision. Sur présentation de ce document à votre trésorerie, vous pouvez obtenir le remboursement de la somme que vous avez consignée.

Par le juge

En réponse à votre requête en exonération, le juge peut :

- soit prononcer l'irrecevabilité de la demande, notamment si vous n'avez pas respecté la procédure de contestation ou omis de joindre les documents demandés,
- soit prononcer votre relaxe,
- soit vous condamner à une amende et éventuellement à des peines complémentaires, telles que la suspension du permis de conduire ou la participation à un stage de sécurité routière.

LOCATION LONGUE DUREE (LLD) : MODE D'EMPLOI ET CONDITIONS

La location longue durée LLD peut être une solution pour les particuliers qui ne souhaitent plus investir dans l'achat d'une voiture neuve ou qui souhaitent en changer régulièrement. Avantages ? Inconvénients ? Quelles sont les règles à respecter ?

Pour la plupart des clients, l'acquisition d'un véhicule ne représente pas un investissement mais bien une perte d'argent. Il faut savoir qu'un véhicule neuf perd en moyenne 25 % de sa valeur dès la première année. À cela, il faut ajouter les frais d'entretien et d'usage qui représentent un coût important. C'est pourquoi, opter pour une location peut permettre de faire des économies non négligeables. Et l'offre dans le secteur de la longue durée est de nos jours très variée. Il faut reconnaître que les marques ont en effet tout intérêt à la développer pour attirer un nouveau public dans leurs concessions.

LES CONDITIONS DE CONTRAT

La location longue durée (LLD) est un type de location. Le principe est simple : vous louez un véhicule, sur une période allant de 1 à 5 ans, pour un kilométrage déterminé. Plusieurs éléments sont alors pris en compte pour fixer le montant des mensualités :

- Le prix de la voiture.
- Le prix de sa valeur résiduelle au terme de la location.
- La durée du contrat.
- Le nombre de kilomètres effectués pendant la durée de la location.
- Les services compris (entretien, assistance, assurance...).

• Soyez attentif à ce qui est inclus dans le loyer car les formules sont plus ou moins complètes selon les loueurs. Par exemple, tous ne proposent pas une assurance qui vous évite de continuer à payer les mensualités si le véhicule est volé ou détruit.

KILOMÉTRAGE: CONTRAT LLD

La location longue durée s'adresse à toute personne souhaitant remplacer régulièrement sa voiture, tous les deux, trois ou quatre ans. Mais elle ne concerne pas non plus tous les consommateurs. Grands et petits rouleurs, réfléchissez avant de vous engager car le kilométrage est forfaitaire et fixé dans le contrat. Il est en général de 15 000 km/an pour un modèle essence et de 25 000 km/an pour un diesel. Il faut évidemment bien étudier sa consommation et son kilométrage annuel moyen avant d'opter pour la LLD. Cela vous évitera de payer des pénalités pour un kilométrage trop important à la fin de votre contrat.

LLD SANS APPORT: LES AVANTAGES DE LA LOCATION LONGUE DUREE

La location longue durée permet au conducteur de maîtriser son budget car le loyer est identique chaque mois. L'entretien, l'assurance et l'assistance sont compris dans le contrat, ce qui permet de rouler en toute sérénité. Par ailleurs, la location longue durée n'impose pas de capital de départ. Votre dossier est bien sûr étudié par le loueur, qui peut, dans certains cas, vous





demander un dépôt de garantie qui vous sera restitué à la fin du contrat. Autre bénéfice de la LLD : le locataire peut changer de voiture, aussi souvent qu'il le souhaite, sans avoir à s'occuper de la revente de son ancienne voiture. Enfin, selon une étude comparative, le prix de revient kilométrique (coût d'un véhicule ramené au kilomètre incluant son prix, le coût du crédit, les frais administratifs, les opérations d'entretiens) est plus économique que l'achat, et cela de 15 %.

INCONVÉNIENTS DE LA LLD

L'inconvénient principal de la location longue durée réside dans le kilométrage moyen à respecter chaque année et clairement précisé dans le contrat. Si un dépassement importante est enregistré, des pénalités financières seront appliquées. De plus, en fonction des prestataires, les conditions de souscription ne sont pas flexibles et ne sont pas forcément adaptées à la demande et aux besoins de chacun. Il n'est donc pas question de revenir sur un engagement après la signature du contrat, quelle que soit votre nouvelle situation dans la vie. Enfin, contrairement à la LOA (location avec option d'achat), le locataire n'a pas la possibilité d'acheter le véhicule à l'issue de la location.

The screenshot shows the LLD website homepage. At the top, there is a navigation bar with links to ACCUEIL, LLD, LOA, NOUVEAUTÉS, TOP VENTES, UTILITAIRES, ACTUALITÉS, and a 'Toutes les marques' link. Below the navigation is a large banner with the text 'Leasing et Location longue durée' and 'Recevez gratuitement vos devis comparatifs et trouvez la meilleure offre de LLD/LOA !'. To the right of the banner is a circular badge with '100% GRATUIT' and 'SANS ENGAGEMENT'. On the left, there are three search filters: 'Vous êtes:' (Particulier or Professionnel), 'Vous recherchez:' (Un véhicule de société, Un véhicule particulier, Un véhicule utilitaire), and 'Véhicule souhaité:' (Brand and Model dropdowns). A yellow 'Je compare les offres' button is located on the right. Below the search area, there is a section titled 'LOCATION LONGUE DURÉE NOUVEAUTÉS 2022' with a 'Voir toutes les offres' button.

Découvrez un service gratuit proposé à l'internaute, permettant une comparaison rapide et facile tout en gagnant du temps. www.locationlongueduree.com



Le carburant de futur : le bioéthanol

Au moment où l'on parle de plus en plus des véhicules électriques, les présentant comme les véhicules de demain, focus sur les énergies et carburants du futur.

Qu'est-ce que l'éthanol, ou si vous préférez le bioéthanol. Un carburant dit propre, fabriqué en grande partie à partir de résidus de betterave, carburant que l'on peut donc trouver un peu partout en France. Les précisions d'Alexis Landrieu, le Directeur Général de Biomotors. : «Dans les stations, on le retrouve l'appellation Super éthanol E85 pour dire éthanol 85 % disponible dans 2 700 stations aujourd'hui en France ou presque ¼. C'est le carburant français, d'ailleurs c'est le seul carburant que l'on produit en France. La France est le premier producteur européen de bioéthanol. Il est fait à base des résidus de la culture de la betterave ainsi que des céréales fourragères donc que c'est un carburant plus propre évidemment puisque le CO₂ qu'il émet lors de sa condition correspond CO₂ que la plante absorber pour pousser. Donc, on n'extrait pas de pétrole, on n'extrait pas de CO₂ qu'on ajoute dans l'atmosphère. On ne participe pas au réchauffement climatique.

Critiqué quand même par le monde écologiste, pour entre autres, l'utilisation de champs de betteraves réservée à cet effet, le bioéthanol a connu, l'an dernier, une très forte progression, alimentant plus de 30 % du parc automobile équipé pour l'utiliser. Il faut dire que le coût du bioéthanol qui ne change rien aux performances de la voiture, est plutôt attractif. Comme le souligne : Alexis Landrieu : Cela fait partie des carburants qui vont participer au mix énergétique pour atteindre les objectifs ambitieux de décarbonation des transports. Parce qu'on le sait, les rapports du JIEC sont quand même alarmants et il y a urgence à agir sur le changement climatique. Il va falloir faire appel à plusieurs types de carburant, l'électrique évidemment mais aussi des carburants alternatifs tel que le bioéthanol dans les années à venir. C'est un carburant pour lequel on peut adapter tous les véhicules essence à partir des années 2000. Donc tout véhicule à partir de 2000 avec la motorisation essence, peuvent être convertis pour pou-

voir utiliser ce carburant qui est aussi bien plus économique en plus est écologique puisqu'il est en moyenne un 0,75 € en station.

À l'exception de trois marques Land-Rover, Jaguar et Ford qui fabriquent des véhicules pouvant directement utiliser le bioéthanol, tous les autres véhicules mis en circulation depuis l'année 2000 peuvent donc en bénéficier.

Il faut quand même que ces véhicules soient équipés d'un boîtier prévu à cet effet pour ce faire il est conseillé de faire appeler à l'une des quatre sociétés homologuées par l'État français : Biomotors, fabriquant de boîtiers homologués. Il faut bien reconnaître que cette société de chaume pas même si l'installation de ce boîtier assez conséquent un coût vite amorti heureusement.

Alexis Landrieu, son directeur général : "Le boîtier moteur, c'est un boîtier électronique qu'on va se placer sous le capot du véhicule. Ce boîtier va permettre aux véhicules ensuite de rouler aussi bien à l'essence traditionnelle bien évidemment mais aussi au bioéthanol et ça dans toutes les proportions souhaitées. Evidemment l'intérêt pour l'automobiliste sera d'utiliser exclusivement du bioéthanol qui évidemment est deux fois moins cher que l'essence. Cela ne change pas le comportement du véhicule, on ne rajoute pas de deuxième réservoir tout se passe dans le même réservoir. Le coût sera en fonction de la cylindrée du véhicule, de sa puissance et de son type d'injection mais il faut compter un coût entre 800 à 1200 €. On équipe aujourd'hui plus de 100 véhicules par jour soit à plus de 2000 véhicules par mois et donc évidemment plus on n'en équipe plus on participe à l'économie de CO₂ puisque par exemple un véhicule équipé sur 17 000 km économisera 1 tonne de CO₂ émise. C'est peut-être une solution de plus à l'avenir écologique des véhicules personnels.

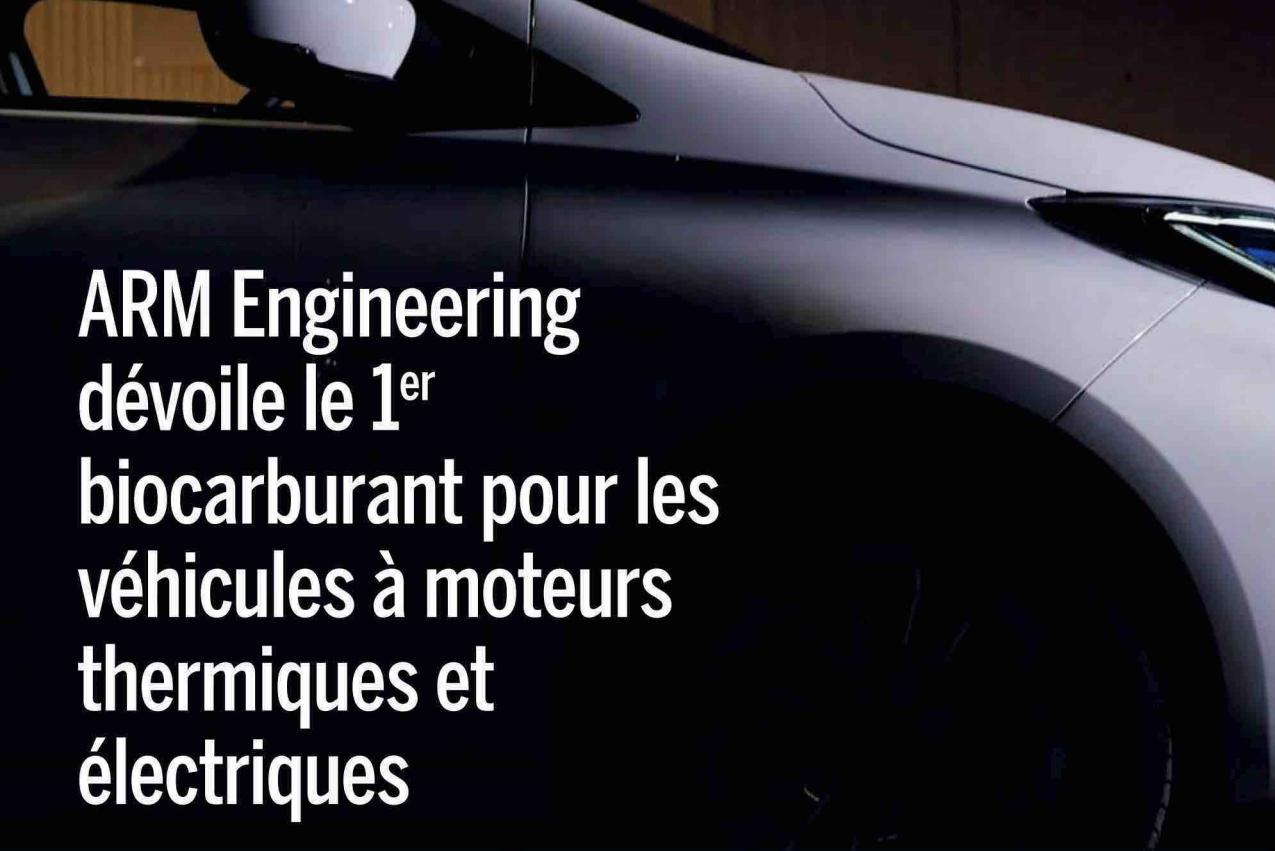


Comment ça marche

Type de moteur	Années du modèle	Compatible et légal avec BIOMOTORS
Injection indirecte (Moteurs les plus courants)	2000 à 2011 (Norme euro 3 et 4)	7cv fiscaux et moins 8 à 14cv fiscaux 15cv fiscaux et plus
	2011 à aujourd'hui (Norme euro 5 et 6)	7cv fiscaux et moins 8 à 14cv fiscaux À venir
Injection directe (Moteurs les plus récents) Système breveté BIOMOTORS	2011 à aujourd'hui (Norme euro 5 et 6)	7cv fiscaux et moins 8 à 14cv fiscaux BIOMOTORS 15cv fiscaux et plus

Attention les conversions sans boîtier homologué ou les reprogrammations sont illégales et sans aucune garantie.





ARM Engineering dévoile le 1^{er} biocarburant pour les véhicules à moteurs thermiques et électriques

Entreprise technologique dédiée au secteur automobile, ARM Engineering a développé une solution complète pour rendre verts tous les véhicules à moteurs essence, qu'ils soient thermiques et hybrides mais également les véhicules électriques. Cette solution, qui est une première mondiale, intègre un nouveau biocarburant de deuxième génération pour lequel ARM Engineering a déposé le nom G-H3, mais également une pile à combustible permettant son utilisation pour les moteurs électriques.

Face à l'orientation la plus ambitieuse jamais prise par l'Union européenne en termes de politique environnementale avec le paquet 'Fit for 55', l'arrivée du G-H3 pourrait être le joker de l'industrie automobile. La solution proposée par ARM Engineering répond aux exigences européennes environnementales, sociétales et politiques. Un véritable tour de force technologique français qui pourrait sauver les véhicules à moteur thermique et donner un second souffle à une industrie automobile proche de l'asphyxie.

UNE INNOVATION MADE IN FRANCE

Fort de ses compétences dans le domaine de l'automobile, ARM Engineering était convaincu de la nécessité de proposer un biocarburant de deuxième génération basé sur la conversion du méthane en liquide. Ce pro-

cédé n'existant pas en France et n'ayant jamais été utilisé dans le secteur automobile, ARM Engineering a dû faire preuve d'ingéniosité et a finalement réussi à sourcer ce savoir-faire dans l'industrie du plastique.

ARM Engineering est aujourd'hui la seule entreprise au monde à posséder ce carburant vert de deuxième génération pour le secteur automobile qui permet de produire à la fois une énergie thermique et électrique et dont il a déposé le nom : le G-H3. Ce biocarburant est compatible avec les moteurs thermiques des véhicules lourds et légers. Par ailleurs, afin de pouvoir utiliser le G-H3 pour les moteurs électriques, ARM a également développé une nouvelle pile à combustible adaptée.

Le méthane étant produit à partir de biomasse non alimentaire, le G-H3 est ainsi issu d'une filière propre et durable. Comparé à l'eFuel qui met en œuvre un procédé qui capte du CO2 dans l'air pour en faire du carburant,



le G-H3 est une alternative moins énergivore et coûteuse et surtout déjà prête à être industrialisée. L'eFuel quant à lui ne sera pas disponible avant 2024 au mieux et plus vraisemblablement avant 5 à 10 ans.

En termes de bilan carbone, le G-H3 rejette seulement 18 g de CO₂ par mégajoule de la source à la roue. Comparé à 86 g pour des carburants fossiles et 34 g pour des biocarburants de première génération comme le bioéthanol et 664 g par kilowatt heure pour l'hydrogène gris.

“Ce bilan carbone pourrait être réduit plus encore en localisant le procédé de conversion du méthane en liquide dans les zones agricoles françaises. Aujourd’hui, grâce à notre solution, nous pourrions envisager de sauver, ou du moins de ralentir, la destruction du parc automobile vieillissant et de continuer à utiliser les moteurs thermiques en les rendant moins polluants qu’un véhicule électrique d’au-

A PROPOS D'ARM ENGINEERING

Depuis 2005, Marc Lambec, fondateur d'ARM Engineering, développe des solutions innovantes pour le secteur automobile. D'abord dans le domaine de la conversion des moteurs thermiques au superéthanol E85 avec la création de l'entreprise LR Performance, puis la création de boîtiers de conversion à l'éthanol quand ARM Engineering a vu le jour en 2017. Face aux évolutions de la législation et de l'industrie automobile, mais surtout par conviction personnelle, en mai 2021, Marc Lambec s'est reconvertis ainsi qu'ARM Engineering dans la recherche et le développement d'un biocarburant de seconde génération et de son application sur les véhicules thermiques et électriques.

jourd’hui.” commente Marc Lambec, Founder & CEO d'ARM Engineering.

LE G-H3, UN ESPRIT POUR L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

La solution dévoilée par l'entreprise française pourrait apporter une réponse concrète et rapide à de nombreux problèmes posés par les exigences de l'UE.

Présenté le 14 juillet 2021, le nouveau paquet législatif « Fit for 55 » engage l'Union européenne dans la voie d'une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. Un projet multi-sectoriel qui comprend le transport routier et les véhicules légers.

Il répond à l'un des six objectifs majeurs du Pacte Vert (11 décembre 2019) qui est de rendre les transports durables pour tous. Pourtant à partir de 2024, la contribution des biocarbu-

rants de première génération doit diminuer pour être nulle en 2030, au plus tard. Il s'agit par ailleurs d'atteindre la fin de la dépendance économique de l'Europe vis-à-vis des combustibles fossiles.

Avec le G-H3 ARM Engineering propose aujourd'hui une solution vertueuse qui pourrait d'un côté venir soulager une industrie sous pression sachant qu'il a été estimé que la fin des moteurs thermiques en 2040 pourrait coûter 500 milliards à l'Etat selon un rapport de l'Opecst publié en 2019, et d'un autre côté les consommateurs qui freinent à adopter l'électrique à cause du coût d'achat et d'utilisation mais aussi de la faible autonomie des batteries. Des problèmes qui pourraient être résolus grâce à l'industrialisation du G-H3.

Actuellement en phase de test, la solution sera déployée début 2022 en vue d'être industrialisée.





Lisez cet article avant de signer votre contrat...

Avec les contrats, le diable se niche toujours dans les petits détails. En effet, il est souvent compliqué de dénicher le piège. Les caractères utilisés pour sa rédaction sont là pour compliquer la compréhension. Voilà vous êtes nombreux à redouter le moment de la lecture du contrat d'assurance. D'abord il y a ce côté fastidieux du contrat pour ne pas dire tortueux et surtout ce jargon incompréhensible pour tous ceux qui ne sont pas de la profession. Ensuite, tout le monde sait que c'est absolument nécessaire de le lire afin d'être certain que cela correspond à vos besoins. Nous vous aidons sur ce point.

PAS DE GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE

Lors de la souscription d'un contrat d'assurance automobile, de nombreuses garanties indépendantes les unes des autres sont proposées. Une parmi elles est incontournable : c'est la garantie responsabilité civile (également connue sous le nom de garantie au tiers). Pourquoi ? Parce qu'elle permet à l'assureur de se substituer à l'assuré en cas d'accident pour réparer les dommages corporels et/ou matériels causés à la victime. Cette garantie ne protège pas son assuré ni son véhicule. Si un assureur refuse à l'assuré la garantie obligatoire de responsabilité civile, ce dernier peut saisir le BCT (bureau central de tarification) qui pourra l'y contraindre. Et impossible à l'assureur de se dédouaner en proposant une garantie complémentaire !

REFUS DE REMBOURSEMENT EN L'ABSENCE DE CONSTAT

Certaines compagnies d'assurances refusent un remboursement en cas d'absence de constat. Alors que la pratique montre que dans certains cas, le constat est impossible à fournir !

Un exemple : en cas d'accident non responsable suivi d'un délit de fuite, l'assuré doit relever la plaque du conducteur responsable, prévenir la police et rechercher les témoins de l'accident (ces derniers seront contactés par l'assureur pour donner leur vision des faits). L'assuré doit également prévenir son assureur dans les 5 jours suivants l'accident.

Et à ces conditions, l'assureur devra s'adapter à la situation et se passer de constat.

EXCLUSION DE CERTAINS DOMMAGES

D'autres compagnies d'assurances ne reconnaissent pas les vols sans effraction : ces vols sont ceux qui permettent de faire démarrer une voiture à l'aide d'outils électroniques et sans en avoir les clés.

Or ces types de vols sont de plus en plus courants puisqu'il est très facile aujourd'hui de se procurer au marché noir ou sur internet du matériel de professionnel permettant de prendre le contrôle d'un véhicule en quelques minutes seulement.

Pour demander que ces dommages soient inclus, il faut prendre le temps de lire chaque ligne du contrat.

RÉSILIATION DU CONTRAT SANS FAUTE DE L'ASSURÉ

Le principe est clair : tout assureur peut résilier un contrat arrivé à échéance s'il constate une augmentation du risque ou un comportement malhonnête de la part de l'assuré.

NB : de nombreux contrats d'assurance prévoient de résilier un contrat après un sinistre.

Certains s'octroient encore plus de droits en résiliant le contrat de manière totalement arbitraire. La difficulté pour l'assuré sera de se faire prendre en charge par une nouvelle compagnie d'assurances.

Quand la situation devient intenable, il est préférable que l'assuré cherche un accord à l'amiable. Deux solutions s'offrent alors à lui plutôt qu'une radiation : il peut négocier avec son assureur une hausse des primes ou encore résilier lui-même son contrat en accord avec l'assureur.

LE BONUS À VIE : UNE ESCROQUERIE MARKETING

Produit attractif en apparence, dans les faits le bonus à vie se révèle être une arnaque marketing.

En principe, il permet d'offrir aux



bons conducteurs (minimum 16 ans de détention du permis et attestation d'un bonus de 50 % de façon ininterrompue au cours des 3 dernières années) un coefficient de réduction de 0,50 de façon indéterminée. En clair, les « bons conducteurs » sont sensés être récompensés et conserver leur bonus à vie même en cas d'accident responsable.

En réalité, c'est faux ! Car si le bonus à vie existait vraiment, certains assureurs ne se permettraient pas de mettre encore à la porte de « bons conducteurs » au bout du second sinistre responsable !

LE RÉPARATEUR AGRÉÉ IMPOSÉ

Certaines compagnies imposent leur réparateur agréé à leurs assurés. Cette pratique a plusieurs avantages : l'assureur obtient une diminution importante du prix de la main-d'œuvre, ce qui est rentable pour la compagnie. Le professionnel partenaire obtient une plus grande clientèle, apportée par l'assureur.

L'assuré sinistré n'a à se préoccuper d'aucune démarche d'assistance.

Toutefois, les assureurs n'ont pas le droit d'imposer ce partenaire : l'assuré reste libre de choisir son réparateur habituel en demandant une prise en charge de la part de l'assureur.

DES CLAUSES CONTRAIRES AU CODE DES ASSURANCES

Les articles du code des assurances régissent les relations entre assureurs et assurés et sont d'ordre public. C'est-à-dire que si l'assureur était pris d'une soudaine envie de rajouter des clauses contractuelles contraires, ces dernières seraient réputées non écrites. Si quelque chose vous paraît donc étrange ou peu clair dans votre contrat, il faut vous reporter au code des assurances pour démêler le vrai du faux.

L'ASSURÉ DOIT AVANCER LE MONTANT DES RÉPARATIONS

Complètement faux ! Comment ça se passe dans les faits ? Si le carrossier est agréé, il transmet la facture à l'assureur franchise déduite.

S'il ne l'est pas, ça revient à peu près au même puisque les garagistes acceptent de plus en plus d'encaisser le chèque une fois l'assuré indemnisé. Sinon, il existe toujours la « cession de créance » : c'est un mécanisme qui permet au carrossier d'être payé directement par l'assureur dispensant l'assuré de tout débours (sauf la franchise).

60 idées de r

Un jardin, ça coûte cher. Cependant, si vous avez le réflexe de la récupération, vous pourrez faire de substantielles économies. Voici une liste d'idées de recyclage de produits variés à destination du jardin.

Par Philippe Ferret

Stop au gaspillage et aux dépenses superflues, la récup' est idéale !



les récup'



1- Boîtes à œufs

Parfait pour vos semis de grosses graines pratiqués à chaud mais aussi pour faire ger-



mer les semences de pommes de terre (un tubercule dans chaque loge), et évite tout risque de pourriture.

2- Portes ou vitres

Lors de démolitions, récupérez les portes en verre qui, posées sur un simple coffre, le transformeront en châssis « high tech » avec poignée incorporée. De même pour les grandes vitres latérales de bus.



3- CD et DVD inutilisés

Accrochés aux branches de vos arbres fruitiers, les cerisiers en particulier, ils éloigneront les oiseaux au même titre que les meilleurs « effaroucheurs » par l'éclat de leurs reflets mouvants.

4- Pots de yaourt

Une fois lavés et percés à leur base pour assurer un bon drainage, ils replaceront avantageusement les godets de repiquage. Si vous découpez en bandes régulières leur flanc, vous obtiendrez de bonnes étiquettes à marquer au crayon à mine graphite grasse.



5 - Barquettes de dessert lacté

Lavez-les puis percez leur fond. Ce seront de parfaites terrines pour vos semis délicats.

6 - Barquettes de fruit en plastique transparent

Une fois vidées de leurs kiwis, fraises ou cerises... et remplies de terreau, elles feront aussi office de terrine avec un couvercle de protection en prime !

7 - Caisses à poisson en polystyrène

Récupérées sur les marchés, elles sont certes odorantes mais vous les laverez à grande eau avant de les transformer en grandes terrines à semis profondes.

8 - Cordages

Fixés en spirale autour des grands pots ou



bacs anodins, ils instilleront une note très "bord de mer" à votre terrasse ou patio.

9 - Barils

Découpez le haut à la scie sauteuse puis pratiquez des trous de drainage au fond. Nettoyez-les abondamment avec un produit lessiviel naturel puis peignez-les de vos couleurs préférées. Remplissez-les jusqu'à mi-hauteur de gros cailloux puis placez un feutre jardin avant de finir de les remplir de bon compost. Vous pourrez alors cultiver ce que bon vous semble, fleurs ou légumes, ceci même sur une terrasse ou un jardin sur dalle. Autre version, remplissez-les d'eau pour cultiver des plantes aquatiques luxuriantes, et pourquoi pas un nénuphar à observer ainsi aisément à fleur d'eau.

10 - Bidons d'huile

Qu'ils soient en tôle ou en plastique, ils se transforment rapidement en caissettes de semis. Nettoyez-les bien auparavant avec un produit lessiviel naturel pour éliminer les substances huileuses et découpez un côté.

11 - Palettes

Obtuez les espaces avec des planches en



provenance d'autres palettes, tout en laissant passer un peu d'air puis fixez-les à la verticale, en U pour former une case à compost, grâce à des pieux solides fichés en terre. Le must ce sont toutefois les palettes-box pliantes que l'on peut employer tel quel comme cadre pour de superbes châssis.

12 - Treillis de béton armé

Ces armatures peu onéreuses se découpent aisément à la scie circulaire. Vous en ferez d'élégants treillages ou bien des structures de palissage pour le potager (haricots grimpants ...). Les chutes serviront de support, de tuteur pour les plantes vivaces ou de bordure légère. Passez simplement le métal à la peinture antirouille ou au Rustol.

13 - Papier journal

Découpez des bandes de 5 cm que vous entourerez autour d'un petit cylindre de bois, à la manière du papier des "petits-Suisses". Un point de colle et le tour est joué : vous obtiendrez ainsi et à bon compte des petits godets pour effectuer vos semis. Autre option, si le papier ne comporte pas d'encre colorée, direction le tas de compost.

14 - Bouteilles d'eau

Plusieurs usages sont possibles, du simple entonnoir pour transvaser les liquides au simple système d'arrosage par gravitation (coupez le fond des bouteilles, fichez énergiquement et profondément le goulot en terre juste au pied de vos tomates par

exemple et remplissez régulièrement d'eau, et pourquoi pas additionnée d'engrais liquide). Mais aussi pour confectionner une mini-serre, une pouponnière pour vos



bouturages. Pour ce faire, coupez les bouteilles en deux. Percez le fond puis remplissez d'un mélange poreux. Repiquez vos boutures puis coiffez le tout de la partie supérieure.

15 - Coquillages

Une fois lavés, disposez bigorneaux, coquilles de clams... au-dessus de la terre de vos potées fleuries et jardinières pour constituer un mulch tout aussi décoratif et original que précieux pour maintenir la fraîcheur.

1 6 - Déchets de moulins à huile

Dans certaines régions, il est possible de récupérer à bon compte et en quantité des coquilles de noix, des noyaux d'olives... Vous les emploierez avantageusement en couche épaisse pour garnir vos allées ou comme mulch dans les massifs.

1 7 - Plaques de polystyrène

Parfaites pour protéger les bacs et jardinières du froid, surtout si ces éléments sont en terre cuite, donc d'autant plus fragiles au gel.

1 8 - Boîtes de conserve

A l'image des jardins créoles, récupérez ces récipients pour en faire des contenants originaux. Une fois le haut découpé et le fond percé de trous, puis l'extérieur peint, elles composeront des contenants et décors pittoresque, surtout si vous jouez sur les dif-



férentes tailles et hauteurs. Un vieux seau, un panier à salade, une jardinière en zinc, ou des bidons voire des barils peints... se transformeront rapidement pour accueillir une flopée de plantes diverses. Il est aisé de percer un ou plusieurs trous de drainage à l'aide d'une chignole.

1 9 - Traverses de chemin de fer

Si vous avez la chance de vous trouver près

d'un dépôt, voilà une véritable aubaine pour constituer des marches, un muret de soutènement, des bacs ou des revêtements d'allées. Attention à leur poids qui rend leur transport difficile et à leur forte résistance aux dents des tronçonneuses, gage cependant de durabilité.

2 0 - Vaisselle cassée

Recollez les morceaux pour garnir de cette mosaïque improvisée des gros pots en terre



cuite peu onéreux ou bien des bacs ou jardinières et ainsi les relooker à peu de frais.

2 1 - Gros galets

Parfait pour servir d'étiquette originale, posés au pied des arbustes. Employez un



pinceau et de l'encre de Chine pour écrire dessus efficacement.

2 2 - Cloches chinoises

Les magasins de produits exotiques regorgent d'emballages originaux qui trouveront aisément leur utilité au jardin. Ainsi les armatures en bambou serviront de cloches de protection et d'ombrage pour les plantes fragiles du jardin.

2 3 - Sacs de jute

Ils n'ont leur pareil pour protéger les semis au cours de l'été, en particulier celui des pensées. Humidifiez-les souvent ! D'autre part, ils sont précieux pour protéger les plantes du froid hivernal ou, temporairement, des dernières gelées.



2 4 - Boîtes de film photo

Il n'y a pas mieux pour conserver les graines lors d'un voyage, mais n'oubliez pas dès votre retour d'ouvrir ces boîtes pour faire sécher leur contenu.

2 5 - Boîtes de gâteau en fer

Vous y entreposerez et rangerez vos sachets de graines. Ajoutez une feuille de sauge officinale à leur contenu pour éloigner les charançons.

2 6 - Naphtaline

Un vieux stock sera mis à profit dans les plates-bandes les plus endommagées par les chats. Dispersez en surface quelques boules pour les faire fuir.

2 7 - Cheveux

Récupérez chez le coiffeur et disposés, en grosses mèches, tout autour de la propriété, ils feront fuir par leur odeur les cervidés.

2 8 - Balles de tennis

Laissez-en flotter à la surface du bassin en hiver. Leur élasticité diminuera la pression



de la glace sur les maçonneries et empêchera ces dernières de se fissurer.

29 - Chaux vive

Disposée dans un bac, dans un local où vous entreposez bulbes et semences hors gel en hiver, cette substance captera l'excès d'humidité atmosphérique.

30 - Charbon de bois

Celui du barbecue, une fois pulvérisé, est fort utile pour prévenir les attaques de champignon sur les terrines de semis. Épandez-en dès le semis terminé.

31 - Cendres de feu de bois

Elles contiennent potasse, calcium, oligo-éléments et phosphore. Rien de tel, pour doper gratuitement les vivaces avant le printemps et alléger les terres lourdes. Épandez-en une poignée autour des touffes. La cendre empêche aussi les limaces et escargots d'approcher des plantes sensibles. Épandues en cordon tout autour des plantes les plus fragiles (les hostas par exemple), elles dissuaderont les limaces patineront sur cette substance sèche. Maintenez les cendres sèches en les disposant à l'abri du feuillage ample.

32 - Fil de cuivre

Entourez les potées fleuries d'un simple cordon de cuivre et les gastéropodes gourmets ne se risqueront pas plus haut (mini électrocution).

33 - Sable

Celui de maçonnerie est employé pour délimiter, par un simple filet, les nouveaux



massifs à décaprer, à la manière de la chaux sur les terrains de sport.

34 - Tambour de vieille machine à laver

Si vous souhaitez stocker aisément des légumes racine en terre, recherchez un vieux tambour de machine à laver que vous enterrerez, ouverte vers le haut. Empilez vos légumes parmi un peu de paille sèche puis refermez pour les mettre hors d'atteinte des mulots et autres rongeurs en maraude.

35 - Vieux miroir

Installé au jardin, il permet d'agrandir une perspective, dévoquer une fausse ouverture dans une haie, de jouer les trompe l'œil.

36 - IPN : Poutrelle I à Profil Normal

Une fois peints et disposés en cascades, vous en ferez de jolies rigoles pour égayer d'un filet d'eau un jardin contemporain.

37 - Coquilles d'œufs

Utilisez les coquilles d'œuf décapitées et remplies de terreau pour semer, individuellement, vos graines fragiles. Les coquilles concassées et disposées autour des plantes fragiles dissuadent l'intrusion des limaces et escargots gourmands. Incorporées au sol, elles apportent aussi du calcaire naturel utile pour amender les sols acides.

38 - Cassettes audio

Au potager, gare à la gourmandise des pigeons et autres volatiles qui auraient tôt fait d'anéantir votre culture. Optez pour une lutte "technologique": tendez, entre des tuuteurs, des bandes de vieille cassette audio. Le jeu du vent et du soleil fera le reste. Et en plus c'est écologique !

39 - Treillage à béton pour semis

Ces trames en métal soudé forment des carrés réguliers. Découpées à façon (à la meuleuse c'est très rapide !) et à la dimension des châssis ou des planches du potager elles s'avèrent très utiles pour faciliter vos semis de pépinière, une variété par case, et aussi dissuader les chats de gratter la terre et détruire vos précieuses plantules.

40 - Marc de café

Enfouissez-le au pied de vos plantes, arbustes comme le rosier, et légumes. Le



marc de café est un engrais naturel riche en azote (N) et phosphore (P). Attention toutefois à ne pas en abuser (car il favorisera le développement de la végétation au détriment de la floraison). Incorporez votre marc de café à la terre de vos arbustes à fleurs lorsque ceux-ci en ont le plus besoin, à savoir : à la plantation, au début du printemps, quand la plante reprend sa croissance. Par contre sur les plantes à feuillage décoratif ainsi que sur les légumes feuilles, aucune contre-indication ! Le marc de café a un autre atout : son odeur forte en fait un répulsif efficace contre les insectes (fourmis, pucerons...).

41 - Peau de banane



Mettez les tel quel au pied de vos plantes. Riches en potassium, en magnésium et en fer, les peaux de banane offrent directement tous ces précieux éléments nutritifs à la terre pour une plante en pleine santé et plus résistante !

Un autre moyen pour profiter des éléments nutritifs de vos déchets de cuisine est le compost.

42 - Les ongles et les poils

Les cheveux, mais aussi les ongles coupés et même les poils de votre chien ou chat sont utiles. Enterrer-les au pied de vos plantes, ils constituent un apport d'azote et de soufre qui aide à la croissance des plantes !

43 - Coquilles Saint Jacques

Pour en faire profiter vos plantes d'intérieur, il suffit de disposer une telle coquille (utilisez la partie bombée seulement) sur la terre d'un de vos pots ou bacs, en orientant sa partie rétrécie vers le nord. Remplissez-la d'eau puis, au moins deux heures plus tard, abreuvez la plante de ce liquide dynamisé.

44 - Sachets de thé

Usagés, ils feront une très bonne couche de drainage au fond de vos pots, au même titre

qu'un lit de billes d'argiles !

4 5 - Caisses de vin en bois

Détournez-les en jardinières. Elles se prêtent aussi à la culture de pétunias ou de verveines de couleur Bourgogne, mettant alors en valeur leurs inscriptions viticoles.

4 6 - Gouttières

Accrochez de vieilles gouttières au mur, à votre hauteur et y cultiver salades, fraises et plantes aromatiques. Idéal pour les balcons, terrasses et autres petits espaces de jardin ! Trouvez le fond de la gouttière. Remplissez-la de terreau et repiquez-y vos salades, pieds de fraisier... Et pourquoi ne pas installer le long de la gouttière un tuyau suintant pour un arrosage automatique au goutte-à-goutte. Vous n'aurez plus qu'à récolter !

4 7 - Bocaux en verre

Le modèle - Le Parfait - par exemple, met en valeur les fleurs, leur terre et leurs racines. Accrochés au mur par leur couvercle, ces bocaux sont reconvertis en pots suspendus, sur un simple clou.



4 8 - Bas ou collants usagés

Leur résistance et élasticité permettent d'attacher en douceur les arbres à leurs tuteurs ou haubans. Servez-vous-en comme des liens, même serrés, qui n'endommageront guère l'écorce fragile des jeunes sujets.

4 9 - Cage à oiseaux

Vos jeunes plantations, vos vivaces et

bulbes qui se réveillent au printemps craignent le coup de patte vigoureux de votre chat qui fait ses besoins au mauvais endroit... Les cages à oiseaux, sans fond, se révèlent de bien jolis protections ainsi qu'aux oiseaux !

5 0 - Armatures en fer

Procurez-vous chez un marchand de matériaux des armatures en ferrailage torsadé et soudé servant à solidifier les piliers. Sciez-les et soudez-les en U, puis fixez-les au sol grâce à des plots de ciment. Il ne reste plus qu'à les peindre.

5 1 - Store

Un vieux store vénitien à lamelles de plastique, voilà bien une aubaine pour le jardinier inventif. Récupérez chaque lamelle et découpez-la à votre guise afin d'obtenir une flopée d'étiquettes solides et durables. Vous écrirez dessus avec un crayon graphite gras, au moins HB voire 2B ou un critérium à l'aventure. A moins que vous n'employiez un feutre indélébile, noir ou blanc selon la couleur du support.

5 2 - Grillage à poule

Accrochez-le à votre mur ! Facile à modeler, ce matériau est très souvent détourné de son objectif premier. Formez dans le grillage des creux ou "sièges", support sur mesure pour vos potées de fleurs. Inclinez-les et piégez-les dans le grillage. Idéal pour les balcons, terrasses et ainsi gagner de la place au sol.

5 3 - Lessiveuse

Recyclez une vieille lessiveuse qui fait office de "nid à tuyau". Il est facile d'y lover ce dernier et de le dérouler à volonté. Percez quelques trous à la base de ce contenant pour éviter toute stagnation d'eau et coiffez le tout du couvercle dédié.

5 4 - Fût d'huile

Un vieux fût d'huile récupéré près d'une usine peut tout à fait remplir le rôle d'une table basse. Peignez-le à votre goût pour l'harmoniser au reste de la terrasse. Ou laissez-le tel quel pour un côté total "récup" !

5 5 - Lavabo

Une simple auge, un vieux lavabo détourné de sa fonction première permettent d'élever des plantes de rocaille ou encore des fleurs estivales et frugales telles que les dimorphothécas ou "marguerites du Cap".

5 6 - Enveloppes usagées

Elles sont très utiles pour conserver et ranger les graines.

5 7 - Arrosoir ou bassine en zinc

Un vieil arrosoir garni de lobelias bleus ou de pétaunia « Crème de cassis », une simple bassine garnie de fuchsias ou de bégonias tubéreux instilleront une note bon enfant dans votre jardin.

5 8 - Tonneau

Un vieux tonneau récupéré et coupé en deux débordera de pétaulons ou hébergera un gros datura gourmand ou encore votre gros laurier-rose habillé à sa base de bidens aux étoiles jaunes. Pour cultiver des plantes aquatiques sur une terrasse, tapez l'intérieur d'un demi-tonneau avec un film plastique étanche ou barbouillez-le de Rubson. Un simple baquet rustique permettra de marier plus humblement des verveines florifères, les diascias généreux et le charmant Brachycome étoilé de bleu.

5 9 - Tontes de gazon

Vous pouvez opter pour l'herbicyclage grâce à une tondeuse-mulcheuse qui pulvérise l'herbe coupée et la disperse à la surface du gazon pour l'enrichir en matière organique.

6 0 - Contenants de produits ménagers

Observez bien les contenants de produits ménagers, lessiviels ou d'entretien, en matière plastique et tout particulièrement ceux de grande contenance et solides et munis d'une poignée moulée. En les décou-



pant astucieusement, tout en préservant la partie poignée, vous obtiendrez aisément des instruments fort utiles et robustes : pelle à compost, à poussières voire transplantoir...

Source : <http://mag.plantes-et-jardins.com>

Désherber au naturel

Existe-t-il une méthode douce pour désherber ? Voici quelques astuces et conseils pour débarrasser les petites surfaces comme les plus grandes des herbes envahissantes, sans bouleverser l'équilibre et la faune du sol et polluer son sol.



Le désherbant le plus respectueux de l'environnement et le plus classique reste le désherbant manuel, désherber à la main une fois que ces plantes ont germé et poussé.

Les méthodes préventives

Le mieux avant de désherber est d'éviter l'installation des mauvaises herbes. Pour cela, rien de plus simple : biner régulièrement votre terrain pour stopper la germination si vous avez un petit jardin. Sinon, commencez par biner en début de saison puis appliquez un paillis au sol quand il est encore chaud. Pour préparer un terrain en vue de la création d'un potager, récupérez de vieux tapis et placez-les directement sur le gazon à la fin de l'été. Laissez-les en place jusqu'au moment de planter. Quand vous les enlèverez, vous constaterez que le terrain est presque prêt à l'emploi : ratissez par les vers de terre et exempt de mauvaises herbes.





Non au désherbant assassin ! Essayez l'eau de cuisson des pommes de terre dans les allées, comme le faisaient nos aieux.



Les paillis de toutes sortes, épandus sur terre propre et fraîche s'avèrent généralement fort efficaces contre les mauvaises herbes issues de semis spontanés.



Évitez de bouleverser inutilement la terre par des bêchages et sarclages répétés qui ramènent toujours à la surface des graines enfouies.

Comment bien désherber ?

Il faut avant tout savoir de quel type de plantes il s'agit car il suffira d'arracher la partie aérienne des herbes annuelles pour les faire mourir (mourons, amarantes, séneçons et chénopodes). Alors que toute la racine des vivaces devrait être retirée sans être cassée, au risque de la voir repousser. Employez donc pour ces vivaces (orties, ficaires, renoncules rampantes, Rumex, chienet, prêle, pissenlit) un outil adéquat (binette, désherbier manuel) qui vous aidera à déterrer la racine pivotante sans l'abîmer. Sur les grandes surfaces, pratiquez un faux semis. Préparez la terre comme si

vous alliez semer, mais attendez 2 semaines avant le semis. Entre temps, les graines des mauvaises herbes auront levé et il ne vous restera plus qu'à sarcler pour vous débarrasser de ces jeunes pousses.

Quels outils pour désherber ?

Les mauvaises herbes se retirent à la main, lorsque la racine part bien. Sinon, aidez-vous d'un vieux couteau de cuisine, que vous passez sous les racines pour les arracher plus facilement. Vous pouvez aussi utiliser une gouge, lorsque la racine est vraiment profonde. Ces techniques de désherbage (à la main, au couteau ou à la

Quelques astuces contre les mauvaises herbes

L'eau bouillante

Elle est souvent des plus efficaces sur les dallages et pour les plantes en rosettes comme les rumex ou pissenlits.



En désherbant, veillez à bien retirer la racine entièrement, afin de s'assurer que l'adventice ne repoussera pas.

La zone contour

C'est une zone de quatre pieds de largeur qui fait tout le tour du jardin et qui est recouverte en permanence de cartons et de copeaux. A renouveler tous les 2 ou 3 ans pour maintenir leur effet protecteur contre l'entrée des mauvaises herbes dans le jardin.

Les plantes utiles

Cultivez des plantes annuelles ou vivaces qui ont la propriété de se défendre ou d'empêcher la croissance des mauvaises herbes comme la consoude, la rhubarbe, les pommes de terre, les topinambours, etc.

Les plantes couvre-sol

Les plantes, comme les fraisiers, ont un effet protecteur contre les mauvaises herbes en leur faisant compétition, et elles servent de paillis vivant. Elles vont se multiplier et se faufiler entre les autres plantes du jardin pour utiliser tous les espaces disponibles et produire quelques fraises en plus. Cultivez au-dessus des fraises toutes sortes de plantes comme les tomates, le chou, les concombres (que l'on fait grimper sur les tuteurs), ou arrachez quelques plants de fraises pour semer des graines de carottes, de betteraves, etc.

Le purin d'orties

C'est un désherbant écologique efficace mais pas forcément le plus facile ou agréable à fabriquer du fait de son odeur.

L'eau de javel

Pour désherber naturellement une cour ou une allée, un bon verre à moutarde de javel pour dix litres d'eau, l'arroser avec une rampe, répéter cette opération 10 jours après, l'herbe séchera et sera détruite.

L'eau de mer ou l'eau bouillante salée

Le sel fonctionne bien contre les herbes indésirables ou la mousse. Mais prudence ! Une fois l'eau versée, la plante est susceptible de se dessécher très rapidement, il est donc important d'appliquer l'eau salée sans empiéter sur les autres plantes. De plus, l'excès de sel tue la micro-biodiversité. Il faut donc être parcimonieux et ne pas en abuser.

Faire disparaître la mousse verte dans la pelouse

Saupoudrez-la de cendre de bois ou de chaux qui a pour effet de changer le PH de la terre et de faire disparaître définitivement la mousse.

gouge) prennent beaucoup de temps et sont pratiquées autour des plantes potagères.

Pour désherber les espaces ouverts, on utilise la binette et le sarcloir. La binette est un outil dont la lame permet de hacher les premiers centimètres de terre. Le sarcloir a une lame beaucoup plus petite, que l'on fait glisser à 1 ou 2 cm sous la surface du sol. L'inconvénient c'est qu'il faut de passer ses outils sur les premiers centimètres de terre, on crée une semelle qui va empêcher les échanges gazeux et les échanges d'eau entre ce qu'il y a au-dessus et en-dessous de la semelle. La solution est de passer ensuite un petit coup de croc pour aérer le sol. Il existe des désherbeurs écologiques manuels étudiés pour ôter les racines même profondes. On emploiera le désherbeur thermique sur les surfaces dallées ou gravillonnées, en terrasse, et là où la terre est difficile d'accès et où détruire est difficile. Particulièrement efficace sur les mousses, le brûleur de mauvaises herbes est un petit chalumeau que l'on passe sur la partie aérienne de la plante pour créer un choc thermique auquel la plante ne survit pas.

Quand désherber ?

Au printemps et en été, avant la montée des plantes en graines. Laissez-les sortir et griller au soleil quelques jours puis ratissez



avec soin, elles seront d'autant plus faciles à désherber. On pourra attaquer le désherbage thermique dès la fin de l'hiver. En fonction du cycle lunaire, on désherbera de préférence en lune descendante. Quoi qu'il en soit, il faut absolument éviter la mise à graine des mauvaises herbes, sinon tout



Récupérez les tontes de votre gazon à placer au pied des arbustes ou bien en automne les feuilles mortes ! Idéal pour le compost.

L'acide acétique et le vinaigre, l'alternative au désherbant

L'acide acétique entre dans la composition d'herbicides du commerce, avec un dosage de 10 %. Le vinaigre blanc du commerce ne dose que 8 % d'acide acétique, mais il est également efficace. Le vinaigre est un mélange d'eau (92 %) et d'acide acétique (8 %). Rapelons que l'acide acétique, partie active du vinaigre, est issu de la transformation du sucre par fermentation, c'est-à-dire par un phénomène biologique naturel mettant en œuvre des bactéries. Attention toutefois : l'acide acétique (et donc le vinaigre) n'est pas encore inscrit dans la liste des produits utilisables en agriculture bio. C'est pourquoi il ne faut pas parler d'« herbicide bio ».

Mode d'emploi

On applique 100 ml de produit dosé à 10 % d'acide acétique par mètre carré, soit 0,1 litre par mètre carré, ou encore 1 litre pour 10 m². En remplissant la cuve d'un pulvérisateur de 5 litres, vous avez donc de quoi traiter 50 m², c'est-à-dire, par exemple, un rectangle de terrain de 10 mètres par 5.

Avec notre vinaigre du commerce dosé à 8 %, on traite un peu moins de surface avec le même volume, c'est-à-dire 40 m². Ce traitement coûte environ 2,50 € (prix en conditionnement de 10 litres), ce qui est relativement modique.

Appliquez le vinaigre pur, par temps ensoleillé, à l'aide d'un pulvérisateur. Rincez ensuite celui-ci. L'effet est quasi immédiat. Les feuilles des herbes grillent, en commençant par les plus larges. Les très jeunes plantes sont détruites. S'il pleut ensuite, il peut y avoir une repousse, notamment des grosses plantes pourvues d'une racine profonde. Mais la végétation en place reste « déprimée » pendant plus d'un an. On peut répéter le traitement jusqu'à 6 fois par an pour améliorer l'efficacité. Attention toutefois, utiliser du vinaigre blanc, n'est pas une méthode avérée. Le vinaigre pénètre dans la plante, mais aussi dans le sol ; or le vinaigre détruit les micro-organismes dont les plantes ont besoin pour se développer.

votre travail n'aura servi à rien.

Prévenir toute nouvelle invasion

Une fois fait un premier désherbage "en grand", il s'agit de ne pas recommencer tous les mois, pour cela ne laissez pas la terre nue au pied et entre les plantations. Choisissez : Les plantes couvre-sol (sédum, lierre, véronique, heuchère). Le paillis naturel (paille, les coques de cacao, de l'écorce, des copeaux de bois, du gravier) ou synthétique comme une toile de paillage en polypropylène.

Les engrains verts (colza, trèfle incarnat, moutarde blanche, phacélie, sarrasin, luzerne, navette perko) : ils occuperont les plus grandes surfaces à la place des mauvaises herbes et nourriront le sol au lieu de l'épuiser.

L'éco-attitude en désherbage

En éco-jardinage, il n'existe pas de « mauvaises herbes », on parle plutôt de plantes



Le faux-semis consiste à d'aérer le sol comme si celui-ci allait être semé, puis d'attendre la poussée des mauvaises herbes pour les retirer avec plus de facilité.

Les huiles essentielles

Certaines huiles essentielles ont des propriétés désherbantes en plus des propriétés bactéricides, insecticides et fongicides connus. Elles peuvent être utilisées comme désherbant total, d'autres comme anti germinatif. Ajoutez du savon liquide bio pour faire une bonne solution avec l'eau. Dilution : 100 ml à 1 litre par hectare en bas volume donc pour 30 à 200 litres d'eau.

L'ortie fait partie de ces plantes détestées alors qu'au jardin elle peut vous rendre bon nombre de services. Une fois transformée en purin, elle se révèle un excellent engrais liquide pour vos plantes.

Pas si « mauvaises ! »

L'arrachage des mauvaises herbes ne doit pas être pris comme une corvée, en effet, certaines adventices peuvent rendre de grands services, comme la bourrache, une plante très mellifère, et de ce fait très appréciée des pollinisateurs, dont les fleurs se consomment (goût d'huître) ainsi que les feuilles (goût de concombre). Les onagres ont une racine comestible, et ses fleurs ne s'ouvrent en été qu'au moment du coucher du soleil. Utiles, les mauvaises herbes arrachées rejoignent le compost !



Non toxique, non polluant, biodégradable, naturel, peu coûteux et efficace : le vinaigre blanc possède un rôle méconnu : celui d'herbicide.



En matière de désherbage, l'utilisation de produits chimiques est ce qui se fait de pire. Le désherbage chimique est en effet très polluant pour les végétaux, les micro-organismes, les sols et les nappes phréatiques.



vagabondes, aux mauvais endroits. N'oubliez pas qu'elles sont de précieuses indicatrices de la nature de votre sol, qu'elles abritent la faune sauvage, en particulier les insectes et que certaines protègent même vos cultures des nuisibles. C'est pourquoi il se révèle utile de garder un coin de son jardin en friche et de ne pas y désherber.

Créez votre carré

Profitez d'un peu de tout avec ce potager esthétique, pratique et économique ! Il offre aux débutants, enfants et personnes âgées, une grande diversité de fruits et légumes à chaque saison.

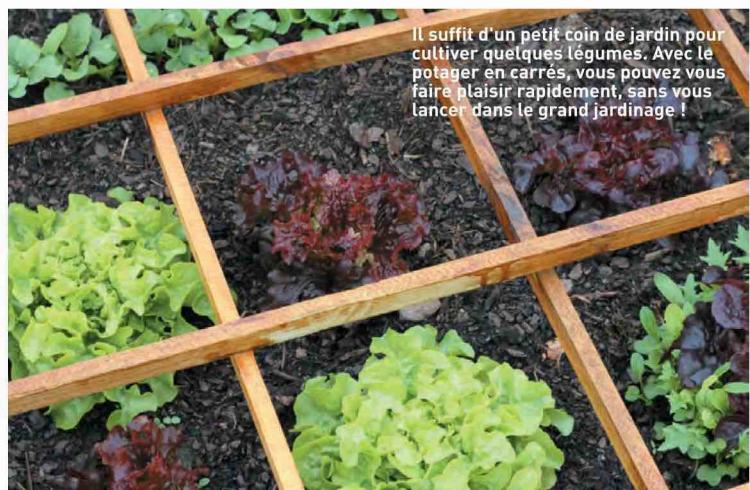
En 1980, l'américain Mel Bartholomew écrit "Square Foot Gardening", "le jardinage en carrés" en français, un livre qui va révolutionner le monde du jardinage et permettre à nombre de petits jardins d'acquérir un potager à bon rendement. Un potager de 6 carrés procure suffisamment de légumes pour 2 personnes sur toute l'année. Le principe repose sur la culture de légumes dans 4 carrés de terre découpés chacun en 16 plus petits carrés.

Une organisation astucieuse

Ainsi organisé, le potager vous demandera moins d'entretien, moins de temps, moins d'arrosage et aucun apport d'engrais. Le potager en carrés peut être réalisé dans un jardin quelque soit sa taille, sur une terrasse ou un balcon. Vous pouvez le surélever pour un effet esthétique, ou pratique : il est ainsi accessible aux personnes âgées ou à mobilité réduite. Ou simplement le délimiter par de grosses pierres ou des bordures végétales : buis, thym, oeillets d'Inde.

Installation

Réalisez des châssis en bois de 1,20 m de côté et entre 20 et 30 cm de haut. Vous pouvez remplacer le bois par des plantes, des bordures à planter, des demi-rondins ou des fascines de châtaignier, pour un effet médiéval. Exposez les carrés au soleil, dans un endroit dégagé et chaud. Laissez entre chacun un espace de 80 cm pour les allées. Allées que vous



pourrez matérialiser par du gravier, des planches de bois, de l'herbe, etc. Remplissez les carrés d'un mélange de terre et de terreau. En terrasse ou en balcon, installez une couche drainante (un lit de billes d'argiles par exemple) au fond du carré et prévoyez l'écoulement de l'eau en excès. Délimitez ensuite par des fils 4 lignes et 4 colonnes de 30 cm chacune. Et voilà, vos 16×4 carrés sont prêts à recevoir vos futurs légumes, tous à portée de bras ! Vous trouverez également des modèles en kit, vendus en jardineries (dès 50 €).



Misez sur la rotation des cultures !

Le potager au carré se prête bien à cette pratique d'éco-jardinage. Assignez à chaque carré une catégorie de légumes : légumes-racines (radis, navet, carottel), légumes-feuilles (chou, épinard), légumes-fruits (tomate, haricot, pois), engrais vert (trèfle, phacélie, colza, moutarde). Et alternez-les dans les carrés.

Emplacement

Près de la maison, pour faciliter la récolte au moment de cuisiner, et pour que l'entretien devienne un jeu : à chaque passage, on ôte une mauvaise herbe, on prélève une tomate cerise... Au soleil impérativement : les légumes en ont besoin pour produire d'abondance.

Que planter dans un potager en carrés ?

Tout ce que vous aimez bien sûr ! La taille des

potager !



Peu importe que la terre du jardin soit de "mauvaise" qualité : les cultures sont réalisées dans les carrés, où le sol est amélioré.

carrés vous restreindra uniquement dans le nombre de plantation. Ainsi, dans un Carré de 30 cm, vous planterez 16 plants de betteraves, de radis ou de carotte, 9 d'épinard et 4 de persil. Par contre, un seul plant d'aubergine, de chou, de brocoli, de melon ou de maïs par Carré. Certaines variétés demandent peu de temps pour mûrir vous pourrez donc enchaîner très vite avec une autre variété. Des légumes très divers et en toute saison garantis !

Des fleurs dans mon Carré

On n'hésite pas aujourd'hui à mélanger fleurs et légumes au potager, pour l'esthétique, mais également pour les synergies qui se mettent

en place (ainsi, la protection des tomates par les œilllets d'Inde, ou bien le "piège à puces-rons" que constitue un simple pied de capucine). Les fleurs participeront également à la rotation des cultures, et attirent les insectes polliniseurs. Veillez juste à ne pas planter de fleurs trop encombrantes, qui priveraient les légumes de soleil, en optant par exemple pour

nomique), il faut nécessairement contrôler les quantités de chaque variété installée sur un Carré de 30x30 cm (ou 40x40 pour la méthode française). Vous répartirez donc régulièrement vos plants ou semis (4 rangées de 4 graines pour faire 16, ou bien 5 plants disposés comme les points sur la face d'un dé).



Traditionnellement, les bordures d'un potager en Carrés sont réalisées en bois, non traité. Le sapin, ou le douglas, sont des essences qui conviennent très bien.



des variétés naines. Et bien sûr, les variétés retombantes améliorent le coup d'œil en masquant une partie des planches.

La densité : un facteur clé

Dans un espace aussi restreint, il faut savoir gérer au mieux les besoins de chaque plante. Outre qu'il ne faudra pas négliger l'arrosage (même si, vous l'avez compris, la faible surface rend l'opération à la fois rapide et éco-

Astuces

Pourquoi ne pas accoler un treillis sur un des côtés ? Vous y ferez pousser des espèces grimpantes comme les haricots à rames, les courgettes d'été, les pois, les tomates. N'oubliez pas les variétés retombantes pour décorer les bords des Carrés surélevés. Pensez aux plantes compagnes pour réduire votre utilisation de pesticides, qui retardent le moment de déguster votre récolte !

10 légumes pour le débutant

Par quel type de légumes commencer son potager ? Voici une sélection de 10 légumes que tout débutant devrait avoir dans son jardin.

La laitue

Les laitues à couper : on récolte les feuilles en les coupants, il est possible d'obtenir 2 à 3 récoltes successives. Elles sont excellentes ramassées au stade de jeunes pousses (comme le mesclun par exemple). Les laitues pommées : C'est la salade plus « traditionnelle » en forme de boule. La laitue pousse assez rapidement et vous pouvez la récolter au fur et à mesure de vos besoins. Évitez les emplacements trop ensoleillés, elles tolèrent parfaitement l'ombre, alors profitez-en pour vos jardins mal exposés.

Les radis

Placez quelques graines en terre, et un mois plus tard vous récoltez ! Arrosez régulièrement, un radis qui souffre de sécheresse devient très (trop) piquant. Ne semez pas trop dense, cela vous évitera la fastidieuse opération de l'éclaircissement (suppression de pousses trop proches les unes des autres).

La courgette

Le rendement de ce fruit est impressionnant. La variété favorite au potager en carrés est la ronde de Nice. Placez un paillis au pied pour garder l'humidité le plus durablement possible.

Les haricots

Les haricots à rame : variété idéale au potager en carrés, puisque pour avoir un meilleur rendement il faut utiliser les 3 dimensions. La seule contrainte est d'installer des tuteurs (tipis, perches, bambous...). Les haricots nains : ils ne dépassent pas 60cm et n'ont donc besoin d'aucun aménagement spécifique. Les rares ennemis du haricot sont le froid (le sol doit être à une quinzaine de degrés pour un semis réussi), et la sécheresse prolongée.

Les petits-pois

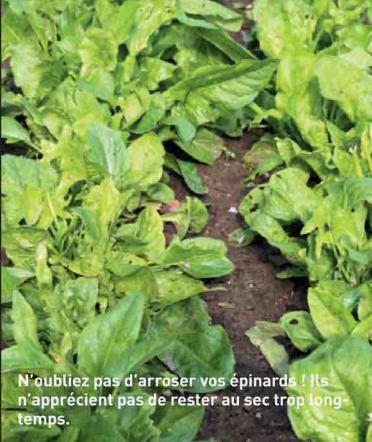
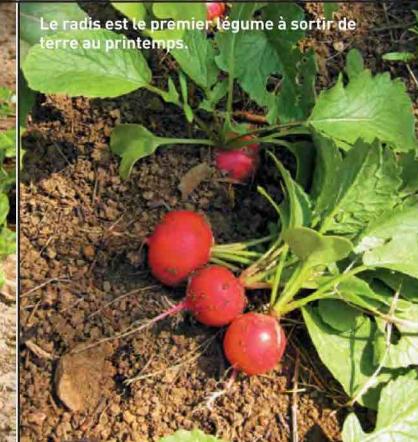
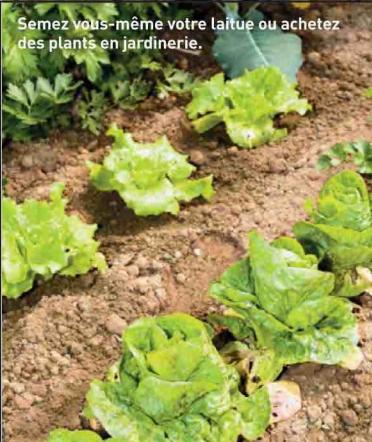
Dans les dénominations du petit-pois on retrouve les mêmes termes que pour le ha-

ricot : nain ou à rame, pour des modes de culture qui sont identiques (tuteuré ou non). À ces deux sortes, l'on peut ajouter une troisième variété : les pois mange-tout qui comme leur nom l'indique sont consommés avec la gousse.

Les épinards

Vous verrez les vrais épinards n'ont aucune comparaison avec cette bouillie verte que

l'on vous servait les lendemains de la tonte du gazon (une vieille légende urbaine). L'avantage des graines d'épinard est d'être assez facile à manipuler (de par la taille), semez donc en rangées au début du printemps que vous allez éclaircir au fur et à mesure.



potager du débutant

L'échalote

Procurez-vous des caieux (les bulbes) et enterrer-les en octobre sous 2 ou 3 cm de terre, la pointe dirigée vers le haut. Surtout, n'arrosez pas, laissez faire la nature. Au printemps suivant vous verrez de belles tiges vertes. En juin / juillet vous pourrez récolter et faire sécher.

La tomate (cerise)

Achetez vos plants entre mi-mai et début juin et repiquez-les en pleine terre ou dans de gros pots. Vous pouvez, à ce moment, disposer quelques feuilles d'ortie au font du

trou, cette astuce rendra la plante plus résistante aux maladies. Ne laissez pas le pied se développer dans tous les sens, supprimez les gourmands : des branches qui vont apparaître à l'intersection de deux tiges existantes. Essayez de conserver une forme bien droite, avec une seule tige principale. De cette façon le maximum d'énergie sera utilisé par les fruits.

Le basilic

Il existe de toutes les formes et de toutes les couleurs de basilic : vert, pourpre, géant, fin... Choisissez votre variété favorite, semez quelques graines au chaud au mois

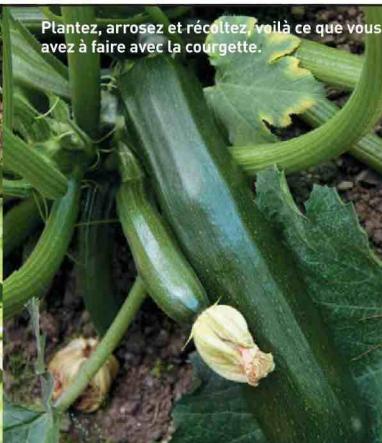
de mars, vous pourrez à partir de mai les repiquer au potager. Plantez-le à proximité des plants de tomates car ils font bon ménage.

La ciboulette

Procurez-vous un plan que vous repiquerez au début du printemps, vous profiterez de plusieurs années de ciboulette fraîche. Lorsque les fleurs commencent à se former, coupez toute la touffe très courte, de nouvelles pousses toutes tendres vont rapidement refaire leur apparition.

Source : autourdupotager.com

Plantez, arrosez et récoltez, voilà ce que vous avez à faire avec la courgette.



La culture du haricot est un jeu d'enfant !



Le pois n'est pas trop friable et peut-être semé dès février-mars pour une récolte en mai-juin.



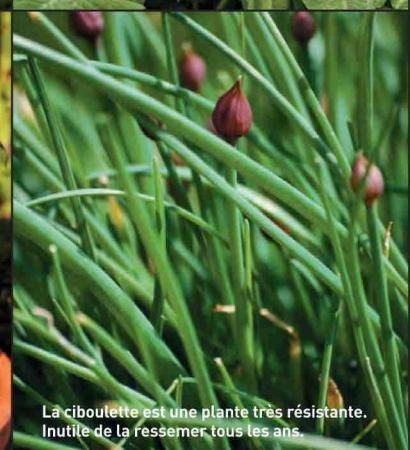
Ne mouillez jamais les feuilles de vos plants de tomates : gare champignons et autres parasites souhaitant s'installer là !



Le basilic, plus vous le récoltez, plus il pousse !



La ciboulette est une plante très résistante. Inutile de la ressème tous les ans.



Un banc tout en récup'

Il y a toujours de vieilles planches de bois qui traînent dans le garage. Dans ce cas, pourquoi ne pas les utiliser pour créer un banc ? Cela vous permet de profiter de l'extérieur en étant bien installé et à moindres frais !

1 & 2. Pour commencer, prenez votre scie compacte et le disque carbure multiusage puis coupez toutes les planches et les lambourdes aux différentes longueurs présentées dans l'encadré «Liste des découpes». Un conseil pour la 1^{re} découpe, dessinez un trait autour de la planche en bois. Utilisez ensuite la scie compacte avec le disque, réglez-la à 20 mm de profondeur de coupe puis coupez le long de la ligne préalablement tracée sur un côté.

3. Pour construire le côté gauche du banc, disposez les 3 planches découpées côté à côté sur une surface plane puis fixez la lambourde à ras à l'aide de la visseuse et des vis autoforrees.

4. Par la suite, vissez l'accoudoir gauche

(lambourde) sur le dessus des planches avec le même matériel utilisé précédemment.

5. Vissez le support du siège (lambourde) sur la partie intérieure du côté gauche du panneau, à 36 cm du bord inférieur. Fixez la lambourde pour le devant à celui du siège en formant un angle à 90°. Réalisez le côté droit de la même façon que le gauche. Vissez ensuite le panneau de devant à son support du côté gauche et du côté droit puis toutes les planches du siège sur leur support.

6. Prenez les planches qui formeront l'arrière du banc, posez-les au sol, serrez-les afin de vous assurer qu'elles soient bien alignées les unes par rapport aux autres. Vissez les 2 lambourdes de chaque côté (les moins larges) en veillant à ce qu'elles soient

bien alignées avec les planches. Ensuite, vissez la longue lambourde sur le haut de l'arrière du banc. Enfin, prenez à présent l'arrière du banc assemblé et vissez-le de chaque côté, avec l'inclinaison désirée (13° par exemple).

7. Pour terminer, remplissez les trous visibles avec de l'enduit d'une couleur harmonieuse et retirez l'excès. Traitez le banc avec un produit d'entretien pour le bois extérieur.

8. Cette fabrication demande finalement quelques manipulations et découpes parfois difficiles, mais le résultat est époustouflant. N'hésitez pas à habiller votre tout nouveau banc avec des coussins aux couleurs pop et vitaminées pour égayer votre terrasse ou votre balcon !

Le matériel nécessaire



- 1 scie compacte Dremel DSM20.

- 1 disque carbure multiusage DSM500.

- 1 adaptation D S M 8 4 0 Dremel pour la découpe d'angles.

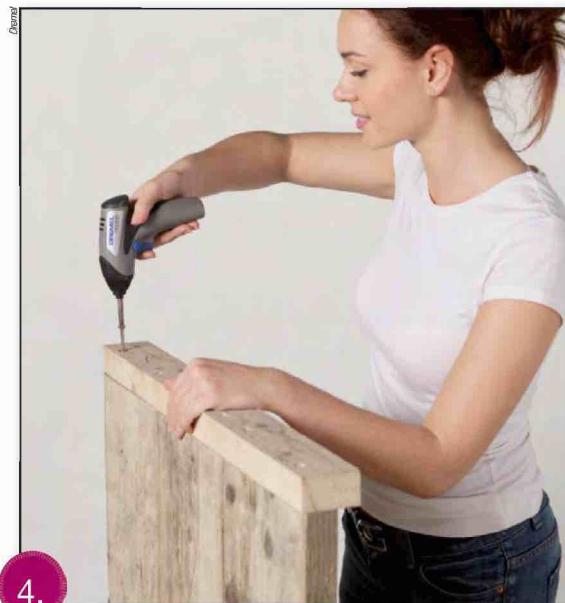
- 1 visseuse.

- Des vis autoforrees.

Liste des découpes

- 6 planches de bras,	- 2 lambourdes bras du banc).
69,5 cm (côtés/ bras du banc).	de 62,5 x 5 cm (support des sièges).
- 6 planches de 112,5 cm (dos/ siège/devant du banc).	- 2 lambourdes de 6,7 x 5 cm (support de devant).
- 1 lambourde de 112,5 x 8,5 cm (haut du dos du banc).	- 2 lambourdes de 42 x 5 cm (support du dos).
- 2 lambourdes de 66 x 6,5 cm (haut	- 2 lambourdes de 66 x 5 cm (pieds).





Préparer des

Si vous souhaitez relooker une pièce mais que les surfaces des murs sont loin d'être lisses, essayez donc d'y déposer un enduit facile à poser... et efficace. Puis attelez-vous à la peinture et contemplez le résultat !

1. Si vous avez opté pour un kit enduit, préparez le rouleau, adaptable à tous les manches de petite taille et assemblez les raclettes livrées avec.

2 & 3. Déposez généreusement l'enduit de lissage sur le mur à l'aide du rouleau structuré, par zone de 1 m², pour masquer les imperfections. En optant pour un enduit garnissant, vous vous assurez une adhérence parfaite à tous les supports

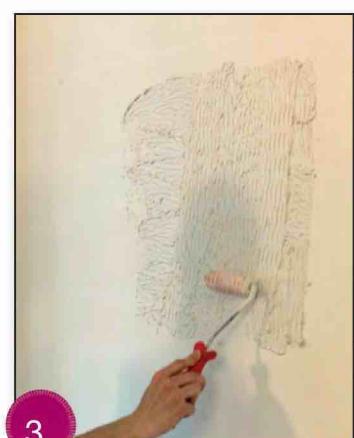
difficiles ou présentant des reliefs importants.

4 & 5. Répartissez l'enduit à l'aide de la raclette crantée en croisant les passes afin d'assurer un parfait garnissage des imperfections. Le produit peut être étalé en couches épaisses allant jusqu'à 5 mm. Laissez sécher l'aspect cranté 4 heures, puis étalez une 2^{ème} couche d'enduit, plus fine cette fois-ci.

6. Raclez la surface à l'aide de la raclette lisse. Le résultat doit normalement être impeccable, le mur parfaitement lisse. S'il reste quelques «irréductibles» imperfections, vous pouvez les rattraper grâce à un léger ponçage ou un enduit de lissage. Là encore, en optant pour une texture garnissante et facile à manipuler, vous réduisez les phases de préparation des murs avant peinture.

7. Une fois les murs lissés et soigneusement préparés, munissez-vous d'un rouleau, d'un pot de peinture correspondant à vos goûts et à l'image que vous vous faites de votre pièce relookée... et c'est parti !

8. Après 24 heures de séchage, les murs extrablancs sont lisses au toucher et prêts à peindre, sans aucun défaut.



murs dégradés

Le matériel nécessaire

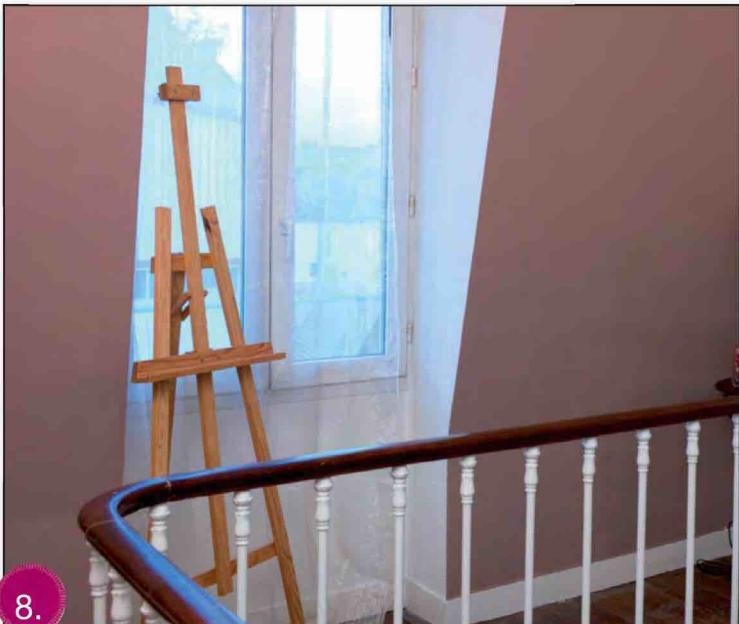
- 1 kit de démarrage Magic'Renov enduit garnissant et ses outils d'application (rouleau structuré, raclette crantée, raclette souple) de chez Toupret, pour une surface de 7 à 10 m².

- 1 rouleau à peinture.
- 1 pot de peinture adapté à la surface de la pièce.



Conseils

L'utilisation d'un kit prêt à l'emploi a un côté bien pratique surtout lorsque l'on est une bricoleuse ou un bricoleur du dimanche. Pas besoin de savoir-faire technique, ni d'outillage particulier, c'est un vrai plaisir de préparer ses murs avant de les peindre ou de les recouvrir de papier peint. Pour celles et ceux qui aiment les défis, il est aussi possible de passer par un enduit classique, d'acheter alors des raclettes à part et de s'atteler à la tâche. Mais cela demande un peu plus de maîtrise et de courage !



La beauté du parquet laminé

Besoin de poser du parquet laminé et ceci de façon nette et rapide ? Avec une scie compacte dernier cri et du cœur à l'ouvrage, il est possible de réaliser un travail propre et précis.

1. Prenez les dimensions du sol et calculez la quantité de sous-couche et de lames de parquet laminé nécessaires. Prévoyez un supplément d'environ 10% pour les chutes de coupe. Les lames doivent être posées dans le sens de la lumière du jour.

2. Posez la sous-couche, ajustez les longueurs et fixez avec du ruban adhésif.

3. Préparez la pose dans le coin gauche de la pièce. Retournez la 1^{ère} lame de parquet afin de la protéger des rayures et utilisez-la

comme guide de hauteur. Découpez la plinthe à ras de la lame à l'aide de la scie compacte et d'un disque pour découpe à ras pour bois. Retournez la lame de parquet et insérez le bord sous la plinthe vers le mur.

4. Une fois la 1^{ère} rangée de lames de parquet assemblées, découpez les autres aux bonnes dimensions à l'aide de la scie compacte, d'un guide de découpe et d'un disque multiusage pour bois. Pour mesurer la dernière lame, il faut la retourner et la placer

à côté de celle que vous venez de poser.

5. L'insertion des lames sous les plinthes permet de les garder parfaitement en place. Si le sol de la pièce voisine est recouvert de moquette ou d'un revêtement de sol différent, posez une barre de seuil.

6. Simple à poser et facile à vivre, ce revêtement moderne a plus d'un atout pour mettre en valeur votre décor. Son plus ? Il se décline dans une grande variété de gammes et de finitions.



1.



2.



3.



4.



5.



6.



Le matériel nécessaire

- 1 scie compacte (de type Dremel DSM20).
- 1 disque carbure multiusage (de type Dremel DSM500).
- 1 disque de découpe à ras en carbure (du type Dremel DSM600).
- Revêtement de sous-couche de 3 à 4 mm d'épaisseur.
- Du mètre ruban, 1 crayon.
- Des lames de parquet l. 140 x P. 20 mm.

Conseils

Lors de la pose des lames de parquet sur un plancher en bois, il faut bien s'assurer que les clous soient bien enfouis ou limés en amont. Les sols en béton doivent être à niveau. Au besoin, appliquez un mélange autonivelant. Enfin, le sol ainsi préparé doit être propre et balayé.

Peindre un portail en fer

Subissant chaque année les caprices de la météo, portail et grille en fer entourant le jardin doivent tous les 10 ans subir une séance de nettoyage pour retrouver leur éclat. Ponçage et couche de peinture sont à l'ordre du jour.

1. À l'aide d'une balayette, dépoussiérez grossièrement la grille et le portail.

2. Grattez la peinture et les traces de rouille avec une brosse métallique. Si le produit utilisé s'applique sur la rouille inutile de retirer cette dernière, si tel n'est pas le cas, prenez bien soin

d'enlever la moindre trace de rouille.

3. Pour éliminer toutes les irrégularités, poncez chacune des parties métalliques avec de la toile émeri.

4. La séance de ponçage terminée, finissez le nettoyage par un dépoussiérage à l'aide

d'un chiffon doux.

5. Appliquez la peinture au pinceau en insistant dans les creux et aux zones de jonction des barreaux de la grille/portail.

6. Laissez sécher le temps indiqué avant d'utiliser le portail.

Le matériel nécessaire

- 1 pot de peinture extérieure V33, gamme Dédicace, coloris ondée (distribué chez Mr Bricolage).
- 1 brosse métallique.
- 1 balayette.
- De la toile émeri.
- 1 pinceau plat.
- 1 pinceau rond.





35 ARNAQUES à touristes *que vous pouvez éviter !*



Quand il s'agit d'argent, les escrocs et les voleurs font preuve de beaucoup d'imagination. Nous vous proposons de faire connaissance avec 35 des techniques les plus utilisées par les pickpockets. Même si certains pays ont leurs « spécialités », un touriste averti en vaut deux !

Le bracelet brésilien

Elle vous attend à la sortie des monuments et commence à vous tresser gentiment un bracelet brésilien autour du poignet ou du doigt... Quand la personne a fini, bien entendu, elle exige un paiement pour son geste d'amitié. Gare à vous

s vous refusez ! Vous pouvez vous retrouver entouré de deux ou trois hommes exigeant que vous réglez votre « dette ». Pour éviter ce genre de problème, mettez vos mains... dans vos poches !

ARNAQUE FRÉQUENTE À PARIS, ROME, BARCELONE ET LE CAIRE

Une rose pour votre chérie

Vous vous promenez en couple lorsqu'un homme vous approche et offre une rose à votre compagne. Ensuite, il vous demande de payer la rose (à un prix exorbitant) et vous fait culpabiliser si vous refusez d'offrir une fleur à votre amoureuse! Un moment très gênant!

ARNAQUE FRÉQUENTE À PARIS, ROME ET BARCELONE

La fausse bague en or

Une femme trouve une bague devant vous (elle vient de la faire tomber) et vous demande si elle vous appartient. Elle inspecte soigneusement la bague et prétend qu'elle est en or (c'est faux). Puis, elle essaie de vous vendre la bague, à un prix dérisoire – sauf que la bague n'est PAS en or.

ARNAQUE FRÉQUENTE À PARIS

Le bébé jeté dans vos bras

Une femme vous approche et vous lance son bébé dans les bras (le plus souvent, il s'agit d'une poupée). Le temps que vous compreniez ce qu'il se passe, des pickpockets complices profitent de votre inattention pour vous faire les poches.

ARNAQUE FRÉQUENTE À ROME

Le portefeuille perdu

Vous remarquez un portefeuille vide par terre, comme si on l'avait jeté suite à un vol. Vous passez à côté et, instinctivement, vous vérifiez votre poche pour vous assurer que vous n'avez pas perdu le vôtre. Ce que vous ne pouvez pas savoir, c'est qu'un pickpocket a observé votre geste. Maintenant, il sait exactement où vous faire les poches un peu plus loin dans la rue!

ARNAQUE FRÉQUENTE À ROME

La veste tachée

Une tache sur votre veste est peut-être un subterfuge d'arnaqueur. À votre insu, une personne tache discrètement votre veste (avec du ketchup, de la mayonnaise ou de la fausse fièvre d'oiseau). Ensuite, cette personne insiste gracieusement



Une femme trouve une bague à vos pieds ? Attention à l'arnaque !

pour nettoyer votre veste. Et au passage, elle en profite pour vous faire toutes les poches!

ARNAQUE FRÉQUENTE À BUENOS AIRES ET RIO DE JANEIRO

Le cireur de chaussures

Labrosse à chaussures d'un cireur tombe à vos pieds « accidentellement ». Par politesse, vous la ramassez et l'homme insiste pour vous cirer les chaussures pour vous remercier. Tout cela semble être bien honnête, jusqu'au moment où le monsieur demande à être rémunéré pour sa prestation !

ARNAQUE FRÉQUENTE À ISTANBUL

La vendeuse de romarin

Une femme vous aborde et vous offre un brin de romarin, en prétendant que c'est un geste d'amitié. Elle saisit votre poignet et vous propose de prédir votre avenir. Mais après, comme vous l'aurez bien sûr deviné, elle veut être payée pour sa prestation. Et si vous refusez, elle va vous maudire devant tout le monde... ce qui est très désagréable, voire même un peu effrayant !

ARNAQUE FRÉQUENTE À NEW DELHI

Le gentil photographe

Un passant à l'air agréable vous aborde alors que vous prenez une photo de votre compagne ou votre famille. L'homme vous propose de prendre votre place pour que vous soyez dans le cadre. Au mieux, il va ensuite vous demander de l'argent pour le grand service qu'il vient de vous rendre. Au pire, il va s'enfuir avec votre appareil photo ou votre smartphone.

ARNAQUE FRÉQUENTE PARTOUT EN EUROPE

Le bus de nuit

Pour voyager entre les villes, de nombreux voyageurs se laissent tenter par les prix modiques des bus de nuit. Malheureusement, vous risquez de payer beaucoup plus que le prix du billet. Des voleurs profitent en effet de la nuit pour

fouiller les sacs et les valises dans les soutes à bagages.

ARNAQUE FRÉQUENTE À : BANGKOK

La caissière au téléphone

Une caissière fait semblant d'être au téléphone au moment où vous réglez votre achat. En réalité, elle est en train de prendre une photo de votre carte bancaire pour la réutiliser à votre insu.

ARNAQUE FRÉQUENTE À BARCELONE

Le rendu de monnaie qui traîne

Après un achat, la caissière vous rend la monnaie. Mais elle compte de manière particulièrement lente, allant même jusqu'à prendre des pauses ! C'est parce qu'elle espère que vous allez perdre patience et accepter votre monnaie sans l'avoir vérifiée. Le problème, c'est que le compte est bien au-dessous de ce que l'on vous devait !

ARNAQUE FRÉQUENTE PARTOUT EN EUROPE

La course de taxi terriblement chère

Certains chauffeurs de taxi profitent du fait que vous ne connaissez pas leur ville. Ils vont délibérément emprunter des trajets plus longs ou des trajets à haut risque d'embouteillage. D'autres chauffeurs utilisent carrément des compteurs trafiqués, qui augmentent le tarif plus rapidement que la normale.

ARNAQUE FRÉQUENTE PARTOUT DANS LE MONDE



Le tour de passe-passe de la monnaie

Chau~ eurs de taxi, serveurs et commerçants connaissent bien ce tour de passe-passe. Ils font semblant de faire tomber votre monnaie « accidentellement ». Puis, sans que vous le remarquiez, ils remplacent habilement votre argent par des pièces ou des billets de moindre valeur.

ARNAQUE FRÉQUENTE EN ASIE

Le pneu crevé

Dans certains pays, les voitures de location sont facilement réparables. Elles représentent donc une cible de choix pour les arnaqueurs. Ils peuvent délibérément crever un pneu pour vous faire signe d'arrêter la voiture. Ensuite, ils vous proposent aimablement de changer la roue, gratuitement ! Sauf que pendant que vous êtes distraits, un complice fouille la voiture pour voler tous vos objets de valeur.

ARNAQUE FRÉQUENTE AU COSTA RICA

Les vols à la tire dans les transports en commun

Les trains et les métros bondés sont le terrain de jeu privilégié des pickpockets. Pour ne pas leur faciliter la tâche, il ne faut jamais porter son portefeuille dans la poche arrière et penser à fermer les sacs.

ARNAQUE FRÉQUENTE PARTOUT DANS LE MONDE

Le chauffeur de taxi qui prend la fuite

Après un long voyage, vous arrivez enfin à l'hôtel. Le chau~ eur de taxi vous aide à sortir vos bagages du coffre. Mais il semble très pressé de repartir. C'est bien simple : il remonte dans sa voiture si vite

L'hôtel fermé

Votre chau~ eur de taxi (il fait partie de l'arnaque) vous informe que votre hôtel est fermé pour des travaux de rénovation. Bienveillant, il connaît un autre hôtel où vous pouvez séjourner — sauf que cet hôtel est un taudis et qu'il est hors de prix. Dans le même genre, ces établissements copient les noms des hôtels fréquentés par les touristes pour essayer de les tromper. Arrivés sur place, on essaie de les convaincre qu'ils sont au bon hôtel et que les photos sur Internet ne sont pas réelles !

ARNAQUE FRÉQUENTE EN ASIE DU SUD-EST

À VOTRE BON COEUR !

La pétition pour une œuvre charitable

Près des monuments très fréquentés, des groupes entiers de jeunes accostent les touristes, un papier et un crayon à la main. Ils leur proposent en fait de signer une pétition (pour une association qui n'existe pas bien sûr). À la fin, ils leur demandent évidemment de bien vouloir se délester de quelques pièces pour une bonne cause... qui est leur porte-monnaie !

ARNAQUE FRÉQUENTE PARTOUT EN EUROPE

que vous n'avez pas le temps de réagir. Et vous vous apercevez, un peu trop tard, qu'il vous manque une valise, restée dans le véhicule qui s'éloigne...

ARNAQUE FRÉQUENTE À LAS VEGAS

La carte postale

Un enfant à l'air misérable vous met une carte postale et un stylo dans les mains. Il veut que vous l'aidez à écrire à sa famille. Il entre dans les détails atroces de sa situation précaire, dans l'espoir de vous faire culpabiliser et de récolter quelques pièces.

ARNAQUE FRÉQUENTE À ROME

Le bijou au prix imbattable

Le chau~ eur de taxi ou le guide vous informe que l'endroit que vous souhaitez visiter est fermé. Mais il vous propose aimablement de vous amener dans un endroit aussi intéressant. Sur place, il vous présente un vendeur qui vous raconte comment il achète diamants et pierres précieuses aux commerçants locaux pour les revendre avec une marge importante à l'étranger. Son but est de vous inciter à faire la même chose en lui achen-

tant des marchandises. Problème : rien ne vous prouve que les pierres précieuses et autres tapis sont authentiques.

ARNAQUE FRÉQUENTE À BANGKOK ET NEW DELHI

Le docteur douteux

Un préteur « docteur » vous aborde et o~ re de vous vendre des documents médicaux. Il vous explique qu'avec ces documents, vous pouvez facilement escroquer votre assurance voyage et gagner beaucoup d'argent. Sauf que les assureurs connaissent bien cette arnaque et ne vous rembourseront pas un centime !

ARNAQUE FRÉQUENTE À NEW DELHI

Les faux policiers

Des policiers à l'allure officielle vous abordent. Ils vous préviennent que de la fausse monnaie circule et souhaitent vérifier votre portefeuille. Et comme par hasard, votre portefeuille est beaucoup plus léger lorsqu'ils vous le rendent ! Les faux policiers peuvent aussi réclamer une amende après avoir « contrôlé » votre passeport et votre visa.

ARNAQUE FRÉQUENTE À MEXICO, BOGOTÁ, BUCAREST ET BANGKOK

Le faux titre de transport

Vous êtes dans une file d'attente interminable pour acheter votre titre de transport. Un homme vous aborde et vous propose, pour éviter de faire la queue, de vous vendre un billet un peu plus cher. C'est bien tentant de gagner du temps, sauf quand le billet en question n'est pas valable !

ARNAQUE FRÉQUENTE À PARIS ET LONDRES

L'habitant très serviable

Vous êtes en di~ culté devant un distributeur automatique ou un distributeur de billets, qui s'a~ che seulement dans la langue du pays. Un homme aimable, qui parle français, propose gentiment de vous aider. Malgré sa gentillesse, c'est peut-être un pickpocket ! Il essaie de mémo~ riser votre code secret pour vous faire les poches un peu plus loin. Ce type d'ar-

naqueur peut aussi saisir les billets de banque et s'enfuir en courant.

ARNAQUE PRÉSENTE PARTOUT DANS LE MONDE

Le vendeur de carte

Un vendeur vous approche et insiste pour vous vendre une carte touristique des lieux. Pour la mettre en valeur, il la déplie sous vos yeux. En réalité, il essaie de détourner votre attention pendant qu'un complice vous fait les poches.

ARNAQUE PRÉSENTE PARTOUT EN EUROPE

La mendiane

Un mendiant (typiquement une femme âgée ou une femme enceinte) fait la manche. Si vous finissez par mettre la main à la poche pour donner, des pickpockets, souvent complices, savent où vous rangez votre portefeuille !

ARNAQUE PRÉSENTE PARTOUT DANS LE MONDE

La mise en garde

Une personne très bienveillante vous avertit qu'il vient de voir un touriste se faire voler. Instinctivement, vous vérifiez vos poches. Une fois de plus, le tour est joué : le pickpocket (ou son complice) sait où vous rangez vos objets de valeur et peut vous faire les poches avec une cécité...

ARNAQUE PRÉSENTE PARTOUT EN EUROPE

Le massage gratuit

Un homme ou une femme s'approche et vous propose un massage, alors que vous vous reposez sur la plage. Malgré vos refus, la personne insiste et vous offre une petite séance gratuite. Mais après la détente vient la tension : le « masseur » va vous harceler jusqu'à ce que vous le payiez, à un tarif souvent bien supérieur à celui pratiqué habituellement.

ARNAQUE PRÉSENTE À LA BARBADE ET AUX BAHAMAS

La femme seule

Vous voyagez seul et une femme ravissante vous aborde. Pas de doute : elle est en train de vous draguer. Vous acceptez son invitation et passez la soirée avec elle dans une boîte ou dans un bar. C'est en



Les jeux de rue, une occasion parfaite pour attirer votre attention

Un groupe de complices déguisés en touristes regarde son spectacle pour éveiller votre curiosité et vous attirer vers le spectacle. Une fois concentré sur le jeu, ses complices vous font discrètement les poches.

ARNAQUE PRÉSENTE À PARIS ET LONDRES

fin de soirée que vous aurez une belle surprise : le montant de la facture !

ARNAQUE PRÉSENTE DANS LES CAPITALES EUROPÉENNES

Le faux appel de la réception

Le réceptionniste de votre hôtel appelle votre chambre. Il vous raconte qu'il y a un souci et qu'il a besoin du numéro de votre carte bancaire. Descendez plutôt régler cette affaire à la réception. Il est bien possible que vous ayez affaire à un escroc !

ARNAQUE PRÉSENTE PARTOUT DANS LE MONDE

L'appareil photo cassé

Un homme vous demande de le prendre en photo avec ses amis. Vous acceptez mais l'appareil ne marche pas. Et lorsque

vous lui rendez, il le fait tomber. Maintenant que l'appareil photo est cassé, l'homme et ses amis vous entourent pour réclamer une compensation, ou en profitent pour vous faire les poches !

ARNAQUE PRÉSENTE PARTOUT DANS LE MONDE

L'étudiante en français

Une étudiante vous demande si elle peut pratiquer son français avec vous. Très rapidement, elle commence à vous raconter les difficultés de sa vie et vous demande de l'argent. Une variante consiste à vous inviter dans son café préféré pour vous remercier. Mais au moment de payer la note (particulièrement salée), la gentille petite étudiante a hélas pris la poudre d'escampette !

ARNAQUE PRÉSENTE À SHANGHAÏ, PÉKIN ET XI'AN

LE FAUX MENU À EMPORTER

Cette arnaque consiste à glisser des faux menus à emporter sous les portes des chambres d'hôtel dans l'espoir que vous commandiez à manger, un soir où vous n'avez pas envie de sortir au restaurant. Sauf que bien évidemment vous n'aurez jamais votre commande ! En revanche, vous recevez une note bien salée. En effet, maintenant que les escrocs ont les coordonnées de votre carte bancaire, ils vont en profiter pour vider rapidement votre compte !

ARNAQUE PRÉSENTE AUX ÉTATS-UNIS



10 ASTUCES pour éviter les cambriolages

Chaque jour, près de 1000 cambriolages ont lieu en France ! S'il est impossible de dissuader les malfaiteurs, il existe néanmoins des techniques pour protéger votre habitation...

1. Sécuriser les accès

Serrures, portes et fenêtres doivent être fiables afin d'éviter les possibilités d'effraction. Pour rendre les accès à votre domicile plus sûrs, la pose d'une porte blindée, d'un encadrement métallique ou de pommelées renforcées est indispensable. Il existe également des vitres anti-effraction quasi incassables et des serrures multipoints qui résistent aux tentatives d'ouverture avec un pied-de-biche.

SI VOUS AVEZ DES VOLETS,
n'oubliez pas de les fermer lorsque vous vous absentez quelques jours.

2. Les serrures

Là aussi il en existe de plusieurs sortes. Si vous souhaitez une serrure certifiée, elle doit bénéficier de la norme A2P. Par ailleurs, plus la serrure a d'étoiles (d'une à trois) plus elle sera résistante.

3. Les fenêtres

Moyen idéal de pénétrer dans une habitation, et particulièrement dans les maisons, les fenêtres font le bonheur des cambrioleurs. Il est donc souhaitable d'installer des vitres anti-effraction.

4. Opter pour une alarme

Détecteur de mouvement, sirène, transmetteur GSM qui permet d'être prévenu sur son portable en cas d'intrusion... Il existe des systèmes d'alarme pour tous les besoins et tous les budgets. L'idéal

est d'opter pour une alarme sans fil : facile à poser, elle reste active en cas de coupure de courant. Certains équipements sont reliés à des sociétés de télé-surveillerance, qui se chargent de prévenir un agent de police en cas d'intrusion.

5. Voisins vigilants

Vous avez peut-être vu le panneau « Voisins vigilants » à l'entrée des petites communes. Il existe en effet près de 10 000 communautés de ce genre dans notre pays, suivant un modèle anglo-saxon. Le principe est simple. Les habitants portent une attention particulière aux personnes et aux véhicules qui traversent leur village. En cas de doute sur les intentions des visiteurs, ils préviennent les autorités. Vous pouvez dès lors les prévenir lorsque vous partez en vacances à votre domicile lorsque vous les prévenez de votre absence.

6. Prévenez les forces de l'ordre

Chaque été, de nombreuses villes organisent l'opération « tranquillité vacances ». Si vous signalez vos absences, les patrouilles des forces de l'ordre surveilleront votre domicile en faisant des rondes dédiées.

Le reste de l'année, n'hésitez pas non plus à les prévenir. Elles feront normalement plus attention à votre habitation.

7. Méfiez-vous du web

Vous adorez parler de vous sur les réseaux sociaux ? Faites-vous oublier ! Inutile de prévenir la terre entière que vous êtes en vacances.

Certes, vos proches seront ravis pour vous, mais vous pouvez aussi inciter des malfaiteurs à venir rendre visite à votre logement pendant votre absence...

8. Cachez vos objets de valeur

Que vous ayez la visite d'un démarcheur ou que tous vos biens précieux soient visibles de la fenêtre, le résultat peut être le même. Exhiber des objets de valeur à la vue de tous peut donner des tentations aux personnes ayant de mauvaises intentions...

9. Faites appel aux amis

Les cambrioleurs déposent souvent des cailloux devant les portails pour voir si ceux-ci sont encore présents deux jours plus tard. De même, ils surveillent les boîtes aux lettres.

Demandez simplement à vos amis de prendre votre courrier et les prospectus tout en dégagant les éventuels cailloux sur le trottoir.

10. Méfiez-vous des visiteurs inconnus

Il n'est pas rare qu'un cambrioleur repère les lieux en se faisant passer pour quelqu'un d'autre. Fermez bien les portes en cas de visite. De même, confiez vos travaux à une entreprise de confiance et qui vous a été recommandée. Enfin, ne laissez pas des ouvriers seuls chez vous.



Gérard Bourbier, ABC Sécurité Protection

“Nous luttons contre les cambriolages, véritable fléau d'aujourd'hui !”

Nous avons interrogé Gérard Bourbier, dirigeant d'ABC Protection, installateur de serrures multipoints de haute sécurité et de portes d'entrée blindées pour particuliers et professionnels. Il nous présente son activité.

Quelle est l'évolution de la société ?

La société a été créée par mon père, il y a plus de 20 ans. Il était serrurier et spécialiste des co-res-forts. Il a réussi à installer un climat de confiance, la société a bonne réputation.

Comment bien choisir sa porte blindée et sa serrure ?

Pour lutter contre les cambriolages, véritable fléau domestique, nous essayons de trouver des solutions de haute sécurité avec l'agrément o° ciel A2P.

Vous avez senti qu'après les attentats, il y avait une volonté accrue de se mettre à l'abri ?

Nous avons senti à partir de 2016, une véritable évolution du marché. Les particuliers comme les entreprises ont voulu se mettre à l'abri. Nous travaillons beaucoup avec les banques et nouvellement avec les écoles.

Comment se déroule une intervention sur une porte ?

J'analyse la situation, la visualisation de la porte et de la serrure. Par exemple dans un immeuble, avant de se rendre devant la porte concernée, un rapide coup d'œil sur les autres portes permet d'avoir un premier visuel de la serrure sur laquelle je vais opérer. Le plus souvent, les autres portes sont dotées d'un mécanisme d'ouverture identique

Comment procédez-vous techniquement pour ouvrir une porte ? La technique pour ouvrir les portes dépend de deux facteurs : la cause de la demande d'ouverture, et du modèle de la serrure rencontrée. En effet, une porte ayant subi une tentative d'effraction peut avoir tout le mécanisme interne de la serrure bloqué et donc nécessiter des outils spécifiques référencés en préfecture pour l'ouvrir. La technique est souvent améliorée avec l'expérience du terrain (chaque intervention est différente) et les stages effectués dans les organismes spécifiques.

Une ouverture de porte : oui, mais après ?

Je remplace la serrure de mon client si nécessaire lors d'une effraction, par exemple, d'un vol et/ou de perte de clés. En effet, et, après ces faits, un remplacement à l'identique est souvent nécessaire pour le bon fonctionnement de la porte et une sécurité nouvelle.

La domotique est-elle un point important de votre évolution ?

Oui, la domotique se développe mais dans les trois ans qui viennent, c'est surtout la réalisation et la pose de portes techniques dans le monde tertiaire et dans le monde industriel qui va assurer notre croissance, en lien avec les attentats et un climat d'insécurité ambiant.



GAGNEZ DE L'ARGENT GRÂCE AUX BONS DE RÉDUCTION!

ma liste de
cibles

1^{er} site de diffusion de bons de réduction ciblés

LES BONS DE RÉDUCTION, de trouvailles pour toute personne. Ils sont omniprésents dans notre vie et on a pourtant tendance à les oublier au moment du passage en caisse : les bons de réduction permettent toutefois de faire de réelles économies. Voici quelques petites astuces pour savoir comment les utiliser efficacement !

C'EST QUOI ?

Les bons de réduction, il y en a de toutes sortes ! Ils permettent de bénéficier d'un rabais sur le prix d'un ou de plusieurs produits et se présentent généralement sous la forme d'un coupon avec un code-barres à remettre lors du passage en caisse. On en trouve sur les emballages de produits (réduction immédiate ou valable sur un prochain achat), dans les magazines, et surtout sur internet. Et contrairement aux o° res de remboursement, les bons de réduction sont cumulables avec les promos en cours dans le magasin !

INTERNET : DES TROUVAILLES À LA PELLE

Internet est une source inépuisable

économise. Vous recherchez des bons de réduction fiables ? Dénicher un site sérieux n'est pas si simple, surtout lorsque le moteur de recherche propose plus de 4,5 millions de réponses pour la requête « bons de réduction ». Pour être sûr de ne pas vous tromper, choisissez un site vous donnant la date de fin de validité de l'o° re, comme Danone. Si certains sites vous demandent de vous identifier, vous pouvez vous inscrire. Le but est de vous avertir des nouvelles réductions qui pourraient vous intéresser, en fonction de vos goûts ou de vos achats précédents.

Si vous avez un faible pour les marques, Coupon Network propose des o° res de réduction disponibles

sur les produits de consommation courante de marques.

COMMENT BIEN UTILISER LES BONS DE RÉDUCTIONS ?

Le problème avec ces petits morceaux de papier, c'est qu'on en récolte à la pelle, il n'y a quasiment qu'à se baisser. Du coup, la moitié finit bien souvent à la poubelle. Pour utiliser à bon escient vos o° res, soyez pragmatique : vous n'avez pas l'intention d'acheter ce produit (sauf dans le cas d'un remboursement total) ? Faites-en cadeau à un ami à qui il pourra être utile. Autre tactique : proposez à un ami un achat groupé, en utilisant les bons de réduction. C'est le moyen de faire encore plus d'économies !

Pour tenir son budget alimentation notamment, on obéit à la règle n° 1 : on n'achète que ce dont on a besoin. Pas de superflu ! Et on utilise les bons de réduction au plus vite. Sinon, encore une fois, on se laisse déborder par la quantité.

S'ORGANISER POUR LES STOCKER

On trouve toujours des o° res mais

on sait jamais où les stocker. En plus, elles se perdent facilement. Pour éviter ça, il suffit de se créer une boîte à coupons : simple et gratuit. Prenez une vieille boîte à chaussures. Fabriquez des intercalaires avec quelques feuilles de papier journal collées ou des bouts de carton découpés à la bonne taille. Indiquez sur chacune le rayon (épicerie, hygiène, etc.). Il ne vous reste plus qu'à classer vos coupons par catégorie.

Pour que votre boîte à coupons ne déborde pas à la vitesse de l'éclair, gardez uniquement les coupons et les o° res qui concernent les produits que vous utilisez régulièrement ou que vous souhaitez essayer (pour ça vous avez aussi les échantillons gratuits). Fouinez régulièrement dedans, ce qui vous donnera des idées de menus et vous permettra de supprimer les o° res périmés.

Prenez l'habitude d'y jeter systématiquement un œil avant de partir faire vos courses. Posez votre boîte dans un endroit stratégique, avec vos sacs de courses réutilisables, par exemple. Vous êtes sûr ainsi de ne pas rater une bonne a° aire !

LES MEILLEURS SITES DE BONS DE RÉDUCTION

Certains codes promo et réductions sont valables même sur les articles soldés. Voici une sélection de sites pour les dénicher.

Bienvenue sur [MaListeDeCourses.fr](#)

Pour imprimer vos coupons, merci de vous inscrire ou de vous identifier

C'est décidé, vous serez raisonnable pendant les soldes d'hiver. Avec la baisse des revenus et la hausse des charges, 39% des Français ont revu leur budget à la baisse, selon une étude menée pour Ma-reduc.com par le cabinet d'études Yougov. Pour ceux qui achètent en ligne, il existe pourtant une solution pour obtenir certains de vos articles pour encore moins cher que leur prix soldé.

Il s'agit des codes de réduction qui, pour certains d'entre eux, fonctionnent même sur les produits bénéficiant déjà d'une démarque. Autrement dit, contrairement à ce qu'on a tendance à croire, il est possible de cumuler les remises en les utilisant pendant les soldes.

De nombreux sites de coupon de réduction donnent gratuitement ces codes. Une fois le bon plan déniché, il vous reste cependant à vérifier qu'il est bien cumulable. Voici une sélection de sites qui vous permettront de faire vos recherches pour profiter encore plus des soldes sans dépenser plus.

MA-REDUC.COM

Ce site propose des codes pour des remises à copier lors de votre commande en ligne, des promos signa-

lées mais ne nécessitant pas de code, des ODR (comprenez o°res de remboursement) et même des jeux concours. Pour trouver votre réduction, vous pouvez consulter les o°res par catégorie de site (Prêt-à-porter, électroménager, lingerie par exemple), directement par enseigne (Desigual, Urban Outfitters, HP notamment) ou même en entrant un mot-clé.

POULPEO.COM

Des codes promos (pourcentage à déduire de votre facture) mais aussi des bons à imprimer pour des achats moins chers en magasin physique. Vous pouvez rechercher un code par catégorie (mode, beauté, informatique, etc.) ou par enseigne (par exemple Amazon, Conforama, Yves Rocher, parmi 6500 boutiques).

RADINS.COM

De la livraison o°erte à la réduction de 50% en passant par les échantillons gratuits, le site propose lui aussi des codes pour adoucir la facture. Vous trouverez votre bonheur parmi de nombreux sites marchands comme Asos, Boulanger ou les 3 Suisses.

CUPONATION.FR

Le portail propose des codes promos pour plus de 2000 boutiques



telles que La Redoute, Sarenza, Darty, etc., listées par catégorie et par ordre alphabétique. Cliquez simplement sur celle qui vous intéresse pour accéder aux bons plans. Si vous êtes en mal d'inspiration, consultez directement le top 20 des o°res en cours.

PLANREDUC.COM

L'encore les o°res sont rangées par types de sites marchands. Vous pouvez également directement taper le nom de la boutique (Vertbaudet, Pixmania, Expedia par exemple) pour obtenir les bons plans qui vous intéressent. Vous pouvez ensuite changer l'ordre d'affichage selon le mon-

tant de la réduction, le pourcentage de remise, l'existence d'un cadeau ou encore la livraison gratuite.

IGRAAL.COM

Ce site numéro 1 du cashback en France – c'est-à-dire que l'acheteur touche une commission sous forme de réduction future sur chaque achat – propose également de nombreux codes de réduction. Vous pouvez faire votre recherche par catégories, directement par boutique (Spartoo, Marionnaud, The Body Shop parmi tant d'autres) ou encore en jetant un coup d'œil, en bas de la page d'accueil, sur les derniers codes promo ajoutés.

**Les personnes victimes d'arnaques ne doivent pas rester isolées.
Pour faire valoir leurs droits, plusieurs recours juridiques sont possibles.**

VICTIME D'UN ESCROC ? QUE FAIRE ?

Dans la plupart des cas, la première chose à faire est de se rendre dans un commissariat pour porter plainte. De cette façon, votre dommage sera automatiquement recensé. Qui plus est, cela permet de voir à quel moment vous vous en êtes rendu compte et de minimiser les dégâts au plus vite.

Vous pouvez, ensuite, contacter l'auteur de l'arnaque. Souvent, le dialogue suffit à dénouer le problème. Si l'auteur de la fraude refuse de reconnaître les faits, vous risquez fortement de devoir engager des démarches juridiques. En cas de désaccord, envoyez une lettre recommandée (cela est très important) expliquant les faits. L'écrit doit être conservé précieusement. Il permettra de prouver la démarche auprès d'une cour et donc que l'auteur du délit était au courant de l'affaire.

LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS

Avant de faire directement appel à un avocat, vous pouvez contacter des associations de consommateurs. Ces dernières sont très utiles en cas de litiges. En effet, elles vous donneront de nombreux conseils et vous indiqueront les démarches à suivre pour votre affaire. Dès lors, une médiation entre la victime et l'auteur du délit peut être engagée. Cette démarche met en avant le dialogue et la négociation à l'amiable. Elle a l'avantage d'être gratuite et encadrée par des tiers (et donc de permettre une vision plus objective du litige). Cependant, il n'est pas rare que l'accusé refuse de répondre à l'invitation.

L'ACTION EN JUSTICE

Si l'escroc refuse la médiation, vous devrez sans



doute engager une action civile de responsabilité contre la personne que vous accusez. La cour déterminera quel est le tribunal compétent pour juger votre affaire. Vous pouvez alors vous entourer d'un avocat (ce qui est fortement conseillé). Sachez que plus vous aurez de preuves, plus l'affaire sera vite réglée. Par exemple, si le litige concerne un achat, pensez à conserver les factures ou les contrats... Cela indiquera noir sur blanc au jury que vous êtes dans votre droit.

Sachez également que, dans ce cas précis, si l'achat a été effectué à l'étranger, vous pourrez choisir entre un tribunal français et le tribunal du pays d'origine de votre achat.

LES OBLIGATIONS DU BAILLEUR

Les obligations du bailleur sont nombreuses. Certaines sont imposées par la loi, d'autres découlent directement des droits du locataire.

La première obligation du bailleur est de fournir à son locataire un logement décent où il est possible de vivre dans bonnes conditions.

LE RESPECT DES DIFFÉRENTES NORMES DE SÉCURITÉ

Il doit répondre aux normes de sécurité en vigueur en matière de surface par exemple et de salubrité. Le logement ne doit pas comporter de risque pour la santé telle que des infiltrations d'eau. Les équipements doivent permettre au locataire d'emménager sans avoir de travaux à effectuer.

Les installations, arrivées de gaz ou d'électricité, doivent répondre aux normes en vigueur. Toutes les grosses réparations qui ne sont pas à la charge du locataire doivent être effectuées par le bailleur.

Quand le locataire constate dès l'entrée dans les lieux que certaines réparations sont à entreprendre, il pourra exiger que le propriétaire envoie les entreprises compétentes. Il peut aussi proposer de faire lui-même les réparations en contrepartie d'une réduction de loyer.

Les équipements collectifs doivent être en permanence en état de marche et les travaux éventuels incombe au bailleur. Il doit ainsi assurer à son locataire la jouissance de son logement en toute tranquillité. Le propriétaire est responsable des vices cachés du logement.

L'OBLIGATION DE FOURNIR DES QUITTANCES DÉTAILLÉES

Le bailleur a pour obligation de fournir à son locataire les quittances de loyer attestant du paiement de celui-ci. Cette démarche est gratuite pour tous les locataires.

Dans les usages d'aujourd'hui, on notera que quand le bien est loué par une agence, il est nécessaire que le locataire fasse la demande

pour obtenir ses quittances. Celles-ci doivent mentionner obligatoirement le détail des sommes qui sont perçues. Il est absolument obligatoire de séparer le loyer des charges.

LE RESPECT DU PROPRIÉTAIRE VIS-À-VIS DU LOCATAIRE

Le bailleur ne peut pas s'opposer aux aménagements effectués par le locataire à partir du moment où ces travaux n'entraînent pas de transformations fondamentales du logement. Le locataire a toutefois le devoir d'en faire la demande avant d'entreprendre les travaux sauf si

le propriétaire s'était mis d'accord avec lui dès le départ. Le propriétaire doit assurer à son locataire le profit du bien en toute tranquillité.

Il ne peut pas pénétrer chez lui en toute impunité. Par contre, il n'est pas responsable des nuisances extérieures comme le bruit. Quand le propriétaire ne respecte pas ses obligations, le locataire peut lui demander de le faire. Si le locataire n'obtient pas de réponse dans les deux mois suivants la mise en demeure, il peut alors saisir le tribunal d'instance ou la commission départementale de conciliation.



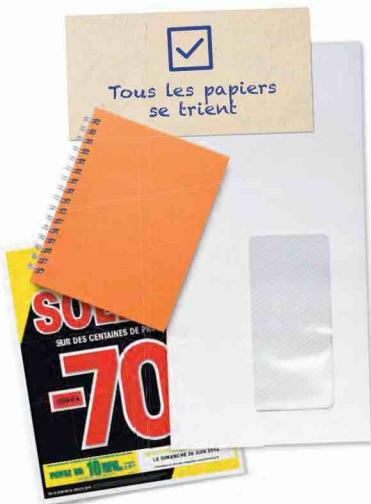
MAGAZINES, JOURNAUX, CARNETS, ENVELOPPES...

TOUT SAVOIR POUR NE PAS SE TROMPER DANS LE TRI DES PAPIERS

Vous êtes le premier acteur du recyclage grâce à votre geste de tri des papiers.
Tout savoir pour ne pas se tromper.

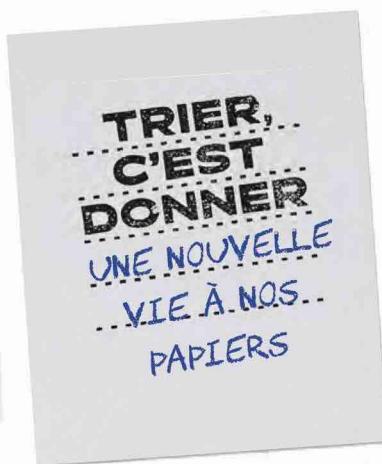
1. TOUS LES PAPIERS DU QUOTIDIEN SE RECYCLENT

Feuilles de papier, enveloppes, cahiers, journaux, magazines... sont parfaitement recyclables. Même avec des agrafes, spirales ou avec des éléments en plastique... Lors du recyclage, le papier est traité en plusieurs étapes de nettoyage et filtrage qui les éliminent.



2. ATTENTION, IL EXISTE DES FAUX-AMIS

Certains papiers portent le nom de papier mais ne se recyclent pas. Par exemple tous les papiers d'hygiène ou certains papiers cadeaux qui sont en plastique. D'autres « papiers » comme le papier photo ou le papier peint ont des traitements (plastification, résistance à la lumière, colle...) qui altèrent leur capacité de recyclage. Ils sont donc destinés au bac des ordures ménagères.



3. LES CONSIGNES DE TRI PEUVENT VARIER SELON LES COMMUNES

Vous l'aurez peut-être remarqué, on ne trie pas de la même façon partout en France, parfois tous les emballages et les papiers vont dans le même bac, parfois il faut les séparer. Peu importe le dispositif de collecte de nos papiers, ils sont traités pour être recyclés.



LES 8 TYPES D'ARNAQUES QUE VOUS DEVEZ ABSOLUMENT CONNAÎTRE

« Donnez-moi votre argent »

L'ARNAQUE DE L'INVESTISSEMENT PRÉALABLE

L'arnaque la plus courante. Pour commencer à gagner de l'argent, vous devez d'abord acquérir un kit de démarrage ou un ebook; tout y est expliqué. Vous devez donc débourser de l'argent avant de commencer. Et vous rentrerez rarement dans vos frais. C'est également comme ça que les régies à revenus partagés fonctionnent, comme Profits 25 : on vous demande d'abord de verser 50 € qui soi-disant vont se transformer ensuite en 70 €...

« Vous gagnerez gros »

L'ARNAQUE DE L'ARGENT

On vous fait croire que vous gagnerez beaucoup d'argent, mais ce n'est pas le cas. Lire des mails ou répondre à des sondages rémunérés toute la journée ne vous rapportera jamais plus que 100 € par mois, contrairement à ce que certains vous inciteront à penser. L'escroc quant à lui aura empêché une commission grâce à votre inscription ou vos clics.

« C'est 100 % fiables et 0 % arnaque »

L'ARNAQUE DE LA FIABILITÉ

On vous dira que ce placement en bourse ne court aucun risque. Ou que ce système est mathématiquement prouvé et qu'il gagne à tous les coups.

Mais où sont les preuves ?

Un placement en Bourse n'est ja-

mais sans risque. Et un système qui gagne à tous les coups aura probablement été décelé et interdit.

« Vous gagnerez rapidement »

L'ARNAQUE DU TEMPS

Ce type d'arnaque est beaucoup plus subtil et difficile à déceler au préalable. Ce n'est pas basé sur le mensonge en tant que tel, mais plutôt sur une omission de certains détails. L'escroc oubliera de vous dire que la technique qu'il vous propose va vous demander beaucoup de temps pour commencer à vous rapporter de l'argent. Par exemple, on vous incitera à faire de la mise sous pli en vous faisant croire que vous gagnerez un SMIC par mois. Pourtant, la vérité est que ça demande du temps, beaucoup de temps. Vous n'avez certes pas dépensé un centime, mais les gains tarderont à venir – et ça, certains n'hésitent pas à vous le cacher.

« Pas besoin de connaissance particulière »

L'ARNAQUE DE LA FACILITÉ

Ici, il s'agit de vous faire croire que vous pourrez gagner de l'argent sans connaissances particulières. N'importe qui pourrait gagner un salaire extra voire devenir riche en s'abonnant à tel service ou en achetant tel produit. Vous n'avez effectivement pas besoin d'aptitudes ou de talents au préalable, mais le problème c'est que vous devrez apprendre de nouvelles choses pour commencer à gagner vraiment de l'argent. Par exemple, monter un blog est à la portée de tout le monde, mais vous serez forcés d'acquérir de solides connaissances en réfé-

rence, marketing, écriture... Et ce n'est pas facile du coup !

« Je suis un expert, suivez-moi »

L'ARNAQUE DE L'EXPERTISE

Certains se présentent comme de véritables experts dans leurs domaines, et vont vous inciter à coup de fausses preuves et faux témoignages à souscrire à leurs services. C'est le cas de ces anciens soi-disant traders, ou de ces blogueurs qui vendent des ebooks expliquant comment ils vivent de leurs blogs (cherchez l'erreur : ils vivent de leurs blogs en vendant un ebook qui explique comment vivre de son blog.)

« Vous ne trouverez pas cela ailleurs »

L'ARNAQUE DE L'IGNORANCE

Vous n'avez pas les connaissances ou l'expérience nécessaires dans un domaine pour savoir que l'offre qui vous est faite est disponible gratuitement...

PAR EXEMPLE, un arnaqueur très connu sur Internet vend une forma-

tion à 1000 euros pour vous aider à créer votre blog et lancer votre affaire. Oui, 1000 euros. Sachant que 95 % des informations données dans cette formation sont disponibles gratuitement.

« Des revenus automatisés, vous n'avez rien à faire »

L'ARNAQUE DE L'ARGENT PASSIF

On vous fait croire que la méthode en question est automatisée et que vous n'aurez presque rien à faire, sauf vous asseoir dans votre fauteuil et voir défiler l'argent.

Il existe effectivement des moyens de gagner de l'argent de manière automatisée, mais c'est au prix de beaucoup de temps, de travail et d'argent. Un musicien gagne de l'argent sur les droits d'auteur chaque fois que l'un de ses titres est joué à la radio : c'est de l'argent automatisé, mais il a dû fournir de nombreux efforts pour en arriver là.

Méfiez-vous. Quand on vous propose un bon plan pour gagner de l'argent, assurez-vous que cette opportunité n'utilise pas en fait l'une de ces types d'arnaques...





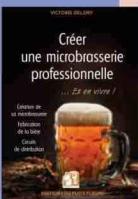
Toute une série de guides pratiques clairs et précis... à découvrir !

Explications, méthodes, conseils, outils...



Réf. 353 **Prix : 25 €**
SE LANCER DANS LES MÉTIERS DES SOINS AUX ANIMAUX.

Voici un secteur "qui compte" en terme de marché et d'emplois. Toiletteur, pet sitter, comportementaliste, handler, soigneur, assistant-vétérinaire, taxi animalier... des métiers accessibles au plus grand nombre. Formalités, réglementation, fiscalité, développement de ces activités... Ce guide pratique vous donne tous les éléments. (240 pages)



Réf. 633 **Prix : 23,50 €**
CRÉER UNE MICROBRASSERIE PROFESSIONNELLE.

Monter son projet, connaître les réglementations spécifiques aux bières, savoir sélectionner les bons ingrédients, éviter les mauvaises surprises (risques microbiologiques par exemple), choisir son conditionnement et son réseau de distribution... Autant de questions essentielles auxquelles ce guide répond. (210 pages)



Réf. 623 **Prix : 25 €**
DEVENIR OPTICIEN.

Comment accéder à cette profession ? Comment le métier évolue-t-il ? Avec quelles perspectives ? Voici toutes les clefs afin de mieux connaître le métier d'opticien, ainsi que les formations permettant de s'installer à son compte ou de devenir salarié de la filière optique. (280 pages)



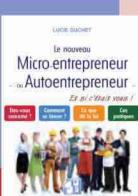
Réf. 346 **Prix : 25 €**
LES MÉTIERS DU FUNÉRAIRE.

Agent de chambre funéraire, porteur-chauffeur, maître de cérémonie, directeur d'agence, conseiller funéraire, conservateur de cimetière... Comment vous lancer dans le secteur des pompes funèbres (créer ou reprendre une entreprise), choisir une profession ou vous reconvertis ? Voici une étude détaillée du marché, un descriptif de chaque métier, de la réglementation, des nouveaux défis à relever... (250 pages)



Réf. 331 **Prix : 20,80 €**
L'INFIRMIÈRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.

Chaque année, la fonction publique territoriale embauche des personnels infirmiers. — Pourquoi s'orienter vers la fonction publique territoriale ? — Pour quelles missions ? — Comment ? — Avec quel statut ? Voici tous les éléments... (160 pages)



Réf. 609 **Prix : 16 €**
LE NOUVEAU MICRO-ENTREPRENEUR - OU AUTOENTREPRENEUR -

Formalités, fonctionnement, cadres juridique, social et fiscal. Il est temps de se lancer avec la micro-entreprise - ou autoentreprise, puisqu'il s'agit du même statut : comment ? Un statut à part entière. Ses avantages. Vos charges ? Pour une activité de complément si vous êtes fonctionnaire, retraité ?... (160 pages)

Réf. 336 **Prix : 17 €**
GUIDE JURIDIQUE DU PIÉTON.

Il existe bien un droit propre au piéton ; le voici exposé sous forme de rubriques : Accessibilité - Accidents - Aire piétonne - Animaux - Assurances - Cueillette - Chaussées - Enfant - Fonds de garantie - Groupes de piétons - Indemnisation - Liberté de circulation, etc. avec toutes les informations ou références précises à des textes de loi et des décisions de justice. (140 pages)



Réf. 335 **Prix : 20 €**
GUIDE JURIDIQUE DU CHIEN.

Retrouvez toute la législation concernant notre meilleur ami ! Chaque rubrique est complétée par toutes les références précises aux textes de loi et aux décisions de justice : Abandon - Alimentation - Assurance - Certificats et diplômes - Chiens dangereux - Circulation - Commercialisation - Divagation - Elevage - Nuisances - Identification - Mauvais traitements - Protection... (180 pages)



Réf. 634 **Prix : 20 €**
GUIDE PRATIQUE DES ARBRES COMESTIBLES.

Alimentation, outil, soin, hygiène, teinture... Découvrez les utilisations, des plus courantes aux plus inhabituelles, des arbres de nos régions ! De la simple soupe au cordage, de la réalisation d'un shampoing ou d'une lessive... ils n'auront plus de secret pour vous ! (190 pages)



Réf. 638 **Prix : 23 €**
METTEZ LES PLANTES SAUVAGES DANS VOTRE ASSIETTE.

Amarante, bardane, chénopode, laiteron, ortie, plantain, pourpier, vergerette... Initiez-vous au monde des plantes sauvages comestibles, en allant à la découverte de leurs richesses et qualité alimentaire, avec d'appétissantes recettes à réaliser à la maison ou sur le terrain ! (240 pages)



Réf. 643 **Prix : 25 €**
LA CIRE D'ABEILLE NATURELLE.

Découvrez une multitude de recettes d'onguents, de savons et autres produits à base de cire d'abeille naturelle à faire chez vous, avec des matériaux simples que vous avez dans votre cuisine. Des instructions détaillées, avec photos, vous guideront pas à pas pour leur mise en œuvre. (180 pages)



Réf. 636 **Prix : 50 €**
APPRENEZ EXCEL... EN IMAGES !

Devenez un expert sur Excel Microsoft 365. Calcul, présentation, impression... Apprenez Excel avec un nouveau concept innovant : un ouvrage d'apprentissage entièrement conçu comme une BD. Retrouvez tous les écrans en images et commentés dans des bulles pour effectuer les démarches étapes par étapes. Avec plus de 500 techniques enseignées, cet outil amènera à une pratique complète des techniques fondatrices, des formules de calcul et de mise en page... (550 pages)



Bon de commande à renvoyer à : **LAFONT PRESSE**
53 rue du Chemin Vert - 92100 Boulogne-Billancourt

Coordonnées complètes :

Signature
Cachet

vous commandez les ouvrages dont les n° suivent :

Ci-joint mon règlement par chèque ou CCP de € à l'ordre de **LAFONT PRESSE**

Règlement par CB : N° _____ / _____ / _____ / _____ Validité : _____ / _____ N° crypto. : _____



**2 chemises
en jean**
au lieu de ~~78€~~
FRAIS DE PORT OFFERTS

29€

-62%

sur ces 2 chemises



Toile jean 100% coton. Coupe classique à base arrondie.
Col pointes boutonnées, poignets patte capucin,
2 poches poitrine à rabat boutonné. Pattes pour relever
les manches. 4 tailles. 2 coloris : bleu clair et bleu foncé.
Lavable machine.

VOS GARANTIES :

- Satisfait ou Remboursé
- 30 jours pour changer d'avis
- Offre valable 1 mois

VOS FRAIS DE PORT OFFERTS AVEC LE CODE AVANTAGE V2392

0 892 680 165 Service 0.40 €/min

+ prix appel

7j/7 de 8 h à 20 h

lhommemoderne.fr/denim222

Indiquez le code **V2392** dans votre panier

RCS Paris B 410714885

À retourner sous enveloppe affranchie à : Fashion - L'Homme Moderne - BP 10884 - 27008 Evreux Cedex

V2392 - P3640

OUI, je profite de votre offre de bienvenue et je reçois mon lot de 2 chemises en jean (1 lot par foyer) pour 29€ au lieu de ~~78€~~ soit 62% d'économie. Les frais de port de ~~7,95€~~ me sont offerts.

Je choisis ma taille : M - Réf: 0390249 L - Réf: 0390250 XL - Réf: 0390251 2XL - Réf: 0390252

Ci-joint mon règlement total de 29€ seulement par :

Chèque à l'ordre de FASHION - L'HOMME MODERNE

Carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Eurocard-Mastercard).

N°: _____

Date de validité: _____ Cryptogramme au dos de ma carte: _____ (indispensable)

Cette offre ne m'engage à rien d'autre. Valable 1 mois pour la France métropolitaine et Monaco, dans la limite des stocks disponibles. Expédition sous 6 jours maximum. Satisfait ou Remboursé. 30 jours pour changer d'avis.

Conformément à la loi «informatique et libertés» et au Règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres entreprises. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire à Fashion L'Homme Moderne - Service clientèle - 94971 Crétell Cedex 9, en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et numéro de client. Vos données peuvent être communiquées à un tiers concerné dans le cadre d'un changement de contrôle, de fusion, de cession de fonds de commerce ou d'apport partiel actif de Reder SAS. Les 2 chemises en jean sont de même taille et ne peuvent être vendues séparément, prix unitaire de chaque chemise en jean 39€.

Mme/M. : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pour mieux vous servir :

Téléphone : _____ Date de naissance : _____

Email: _____

Date : _____

**FASHION
L'HOMME MODERNE**

Signature obligatoire :